

BILAN RSE 2022

Extrait du Document
d'Enregistrement Universel

SOMMAIRE

1	POLITIQUE DE GROUPAMA EN MATIÈRE DE RSE	3
2	DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE	4
2.1	La RSE au cœur de notre modèle d'affaires	4
2.2	Enjeux RSE et risques associés	7
2.3	Adaptation au changement climatique : l'empreinte écologique du Groupe	30
2.4	La taxonomie européenne	34
2.5	Tableaux et notes	40
3	RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	53

1. POLITIQUE DE GROUPAMA EN MATIÈRE DE RSE

Répondre aux enjeux sociétaux s'inscrit pleinement dans l'histoire de Groupama, mutuelle d'assurance depuis toujours portée par ses valeurs – proximité, engagement, performance et solidarité. Le Groupe est centré sur l'humain et la satisfaction clients, comme l'indique notre raison d'être : Nous sommes là pour permettre au plus grand nombre de construire leur vie en confiance. Pour cela, nous sommes fondés sur des communautés d'entraide humaines, proches et responsables.

Ancré dans les territoires, avec ses élus et ses collaborateurs, Groupama est ainsi un groupe attentif à son environnement et inscrit son action dans la durée. Nous percevons la démarche RSE comme un facteur d'engagement de nos salariés, d'innovation, d'efficacité opérationnelle et de renforcement de la qualité de la relation avec les publics externes et internes. Elle concourt à la transformation de notre Groupe.

La stratégie RSE pour les années 2022-2024 a été validée par le conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles le 16 décembre 2021. L'année 2022 a été consacrée à la déclinaison de cette feuille de route, en plans d'actions, en chiffrage des indicateurs avec des objectifs et dans chaque entité du Groupe.

S'inscrivant dans un modèle économique de croissance pérenne, la stratégie RSE énonce 5 engagements :

› Une relation client humaine, attentive et responsable

Nous voulons accélérer les contacts relationnels avec les sociétaires et clients, par exemple en prenant de leurs nouvelles notamment lors d'événements climatiques, leur prodiguer des conseils sur la protection de leurs biens ou de leur personne ; nous avons l'ambition de sensibiliser à la prévention tous azimuts – l'opération Les Gestes Qui Sauvent ambitionne de former 1 million de personnes – et de contribuer à mieux faire connaître le mutualisme.

› Des solutions de protection répondant à l'évolution de l'environnement et des modes de vie

Il s'agit de mettre en place des solutions de protection répondant à l'évolution du monde et des grandes transitions – humaines, environnementales, numériques – notamment être en mesure de proposer des offres innovantes qui permettent la résilience de nos sociétaires et clients face aux risques :

- › climat : agir face aux défis posés par la transition climatique ;
- › mobilités : contribuer au développement des nouvelles mobilités ;
- › habitat : favoriser l'évolution vers l'habitat de demain ;

› cyber : aider les clients à s'adapter à la transition numérique ;

› vieillissement : apporter des solutions pour répondre aux enjeux de vieillissement de la population.

› Une contribution active au développement durable de la vie locale

Groupama est un acteur des territoires, prenant pleinement en compte les dimensions économiques, sociétales et environnementales de ses actions, en stimulant l'économie locale, par exemple *via* un programme d'innovations ou des soutiens à l'entrepreneuriat. Le Groupe et ses entreprises se focalisent par ailleurs sur les sujets de solidarité, organisent des systèmes d'entraide efficaces, mobilisables en cas de situation d'urgence comme les événements climatiques. Groupama ambitionne d'être leader en matière d'entraide en développant notamment les actions en faveur de la santé, ainsi, la lutte contre les maladies rares.

› Une politique d'épargne et de placements durables claire, publique et commune à l'ensemble du Groupe

Nous généralisons l'approche « ESG » ⁽¹⁾ à l'ensemble des activités de placement, selon une approche commune à l'ensemble des entreprises du Groupe, qui disposent d'outils communs. Nous accélérons la promotion d'offres d'épargne durable passées au filtre « ESG ». Le Groupe a renforcé ses engagements en faveur du climat, avec notamment 1,2 milliard d'euros d'investissements durables supplémentaires entre 2022 et 2024, une réduction sur la décennie de 50 % de l'intensité carbone de ses portefeuilles et en adhérant à la Net Zero Asset Owner Alliance et aux PRI ⁽²⁾.

› Un groupe engagé où chacun agit avec fierté en cohérence avec nos valeurs (réduction de l'empreinte carbone, management responsable, approche RSE « native »)

Nous nous sommes donné des engagements forts en termes de réductions de l'empreinte carbone de notre organisation, - 20 % à horizon 2024 et - 40 % en 2030. Nous renforçons notre politique de management responsable (employabilité, inclusion, mixité-parité, qualité des conditions de travail et accompagnement des aidants) et nous avons prévu de développer une approche RSE « native » – qui comporte la prise en compte de critères RSE – pour la gouvernance du Groupe et dans l'ensemble de nos projets et activités.

La Déclaration de performance extra-financière (DPEF) présente les résultats de la première année de mise en œuvre de la stratégie RSE Groupe 2022-2024.

(1) Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

(2) Principes pour l'investissement responsable, PRI en anglais.

2. DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Cette partie correspond au § 10 du rapport de gestion des comptes combinés de l'exercice 2022 audités par les commissaires aux comptes.

Les informations sociales, sociétales et environnementales publiées dans cette « déclaration » ⁽¹⁾ portent sur l'ensemble des entités du périmètre des comptes combinés, à savoir les caisses régionales, les filiales et les entités nationales. Cette approche permet d'apprécier significativement, dans sa globalité, les avancées du groupe Groupama en matière de RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise), et cela en termes de prise en compte des enjeux et risques RSE et des actions mises en œuvre et leurs résultats. Les éléments de la stratégie RSE du Groupe sont présentés également en synthèse dans la partie 4.1 du Document « URD » ⁽²⁾ 2022 ainsi que dans le rapport annuel du groupe Groupama.

2.1 LA RSE AU CŒUR DE NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

2.1.1 Une dynamique de responsabilité depuis les origines de notre Groupe

La politique de développement durable de Groupama prend ses racines dans l'identité même du Groupe, celle d'un assureur mutualiste d'origine agricole. Le Groupe a été créé par des agriculteurs pour leurs propres attentes et s'est transmis de génération en génération depuis plus de 100 ans.

Bâti ainsi par et pour ses sociétaires et fort de la responsabilité des élus et des salariés, Groupama est fondamentalement une société de personnes qui a toujours placé l'humain au centre, avec l'engagement d'accompagner et de satisfaire les besoins de protection au cours de la vie – protection des personnes et des biens – dans un monde qui change constamment.

Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec les parties prenantes fait partie de notre engagement quotidien d'entreprise responsable. Il se retrouve pleinement dans l'activité d'assurance – en apportant notamment des solutions pour faire face aux défis de la société d'aujourd'hui, comme la transition démographique et l'accessibilité de l'assurance, le changement climatique et la transition énergétique, la révolution numérique, les crises que traverse le monde – mais également au-delà du cœur de métier, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités et en contribuant au développement économique local et national. Groupama est ainsi – historiquement et intrinsèquement – un acteur socialement responsable.

2.1.2 Nos valeurs et notre raison d'être

Notre ADN mutualiste et notre façon d'exercer nos métiers prennent appui dans des valeurs qui correspondent aux attentes sociétales de notre époque : proximité, responsabilité, engagement, performance et solidarité. Elles s'exercent au quotidien, au service de notre objectif central et permanent : notre raison d'être ; elle a été formulée en 2018 : Nous sommes là pour permettre au plus grand nombre de construire

leur vie en confiance. Pour cela, nous sommes fondés sur des communautés d'entraide humaines, proches et responsables.

La raison d'être s'inscrit dans la durée ; elle est partagée avec les élus et les collaborateurs et constitue une dynamique collective, qui fédère et qui motive.

Le 18 octobre 2022, le groupe Groupama a été lauréat des « Trophées de la Raison d'Être 2022 » organisés par The Why Project et le Groupe RH&M. Cette récompense souligne l'authenticité et la force d'entraînement de notre raison d'être.

Groupama développe ainsi un modèle inclusif, avec une volonté de construire, d'entreprendre, pour apporter à tous les acteurs responsables des solutions performantes, durables, conformément à l'esprit d'origine de la mutuelle fondée par des agriculteurs-entrepreneurs. Il s'agit d'une mobilisation citoyenne autour de la volonté d'entreprendre pour faire face aux aléas et créer de la confiance.

2.1.3 Notre ambition

Les valeurs et la raison d'être donnent le cadre général de notre action. Le Groupe s'est donné deux grandes orientations qui mobilisent son énergie et ses moyens, afin d'assurer la pérennité de notre rôle d'acteur financier responsable : d'une part cultiver notre esprit pionnier (Groupama a été précurseur dans l'assistance, l'assurance corporelle du conducteur, etc.), notamment continuer à innover afin de permettre à nos sociétaires et clients de construire leur vie en confiance et d'autre part consolider notre modèle mutualiste efficace, rentable et durable, fondé sur nos valeurs.

La RSE participe pleinement de ces orientations, en confortant l'engagement de nos collaborateurs, en stimulant l'innovation et les relais de croissance (produits et services intégrant des critères sociétaux et environnementaux, nouveaux marchés, etc.), en réduisant les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables, etc.) et en renforçant l'image et la qualité de la relation avec les publics externes et internes, notamment dans les régions. Et la RSE contribue de manière transversale à la maîtrise des risques dans les grands domaines d'activité (commerciale, gestion RH, communication, etc.) de l'entreprise.

(1) « Déclaration de performance extra-financière », DPEF, élaborée volontairement par Groupama, selon l'ordonnance relative à la publication d'informations non financières et de son décret d'application respectivement en juillet et août 2017.
(2) Universal Registration Document (anciennement document de référence).

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

Tous ces éléments se retrouvent dans les plans stratégiques et opérationnels du Groupe, à savoir les cinq grands piliers identifiés de notre projet stratégique – garder la proximité client en réenchantant la relation avec eux, renforcer notre capacité de distribution, faire davantage de Groupama une marque de référence, optimiser l'efficacité de notre modèle industriel en s'adaptant avec plus de rapidité et mobiliser davantage encore

les acteurs du Groupe dont les collaborateurs sur la performance au service de nos clients. Des actions prioritaires ont été définies dans ce cadre stratégique.

En 2022, dans le prolongement des formulations précédentes, le Groupe s'est donné l'ambition de bâtir le groupe mutualiste d'assurance champion de l'accompagnement de ses clients.

2.1.4 Notre modèle d'affaires, créateur de valeurs pour les hommes et les territoires

GROUPAMA, NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

ASSUREUR MUTUALISTE DES TERRITOIRES, DANS UNE DYNAMIQUE D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET DURABLE DES SOCIÉTAIRES ET CLIENTS

NOS RESSOURCES

HUMAINES

31 000 collaborateurs
27 000 élus représentant les sociétaires

FINANCIÈRES

Primes : 15,9 Md€
Placements d'assurance : 78,7 Md€
Fonds propres : 7,5 Md€
Certificats mutualistes : 637,4 M€
Taille du bilan : 94,7 Md€

ORGANISATIONNELLES ET INTELLECTUELLES

- Organisation mutualiste à 3 niveaux, fondée sur le sociétariat électif et le système de réassurance interne : 2600 caisses locales, 13 caisses régionales et spécialisées, 1 caisse nationale de réassurance, Groupama Assurances Mutuelles, organisme professionnel agricole
 - Expertises (ex. modèles actuariels), savoir-faire (120 métiers différents)
 - Partenariats économiques, académiques et institutionnels dans toutes les régions
 - Entreprises et réseaux en « phigital » : 2 marques complémentaires, 40 entreprises (caisses régionales, caisse nationale et filiales spécialisées par métier ou de distribution), 3000 agences Groupama et Gan ; distribution multi-canal complète, Centres de décision en région, 51 et centres d'appels répartis en France
 - À l'international, dans 10 pays : réseaux salariés, agents, courtiers
- >> un maillage territorial dense, des communautés d'entraide humaines, proches et solidaires, ou plus près des besoins des sociétaires et des clients

NOTRE CRÉATION DE VALEUR

HUMAINES

1,5 Md€ versé en salaires et charges
9 sur 10 : salariés formés chaque année
81% de taux d'engagement (Baromètre 2021)

FINANCIÈRES

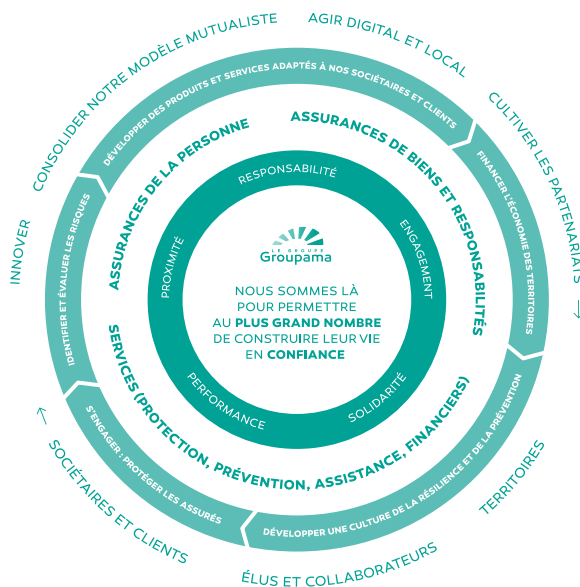
Résultat net positif : 454 M€
Résultat opérationnel positif : 349 M€
Ratio combiné non-vie : 99,4%
Notation financière : A+, pers. stable (2022)
Ratio de solvabilité : 282% (avec mesure transitoire)

SOCIALES ET SOCIÉTALES

- Protection du plus grand nombre : 12 M d'assurés (sociétaires et clients), 12 Md€ de prestations versées, 14 000 missions de prévention
- Marchés France : 1^{er} assureur de l'agriculture (un exploitant sur 2) et des communes (18 700), 2^{ème} assureur santé individuelle, 3^{ème} en habitation (3,5 M de logements), 4^{ème} en auto (3,9 M de véhicules)
- Contribution aux territoires : 25 000 emplois France, 27 M€ Contribution économique territoriale, 9 M€ mécénat solidaire
- Marchés International : parmi les 10 premiers en Italie, Roumanie, Hongrie, Autres marchés : Grèce, Bulgarie, Croatie, Slovaquie, Tunisie, Chine, Turquie

ENVIRONNEMENTALES

93,5 Md€ gérés en Investissement Responsable (critères ESG, encours GAM)
1,2 Md€ en investissements durables (2022-2024)
-4% en consommation d'énergies /2021
10,5 Mt de CO₂ stockés dans 21 882 ha de forêts gérées durablement



Important : données disponibles au 20/03/2023

Plus de 83 % de l'activité du Groupe est réalisée en France (1) ; sur le total du chiffre d'affaires en 2022, l'assurance de personne représente 48,8 %, l'assurance des biens et responsabilités 49,9 %, les activités financières 1,3 %. L'effectif du Groupe est de 31 000 salariés (2) dont 80 % travaillent en France.

Dans une entreprise mutualiste, le capital est un bien commun mis à la disposition de la collectivité, pour investir, innover et pérenniser l'organisation. Au service de la raison d'être, le modèle économique de Groupama est ainsi créateur de valeur, dans la durée, au bénéfice de ses parties prenantes : clients/sociétaires, collaborateurs et partenaires dans les

territoires.

Groupama est un des leaders de l'assurance en France et présent dans dix autres pays. Son utilité sociétale réside naturellement dans la nature de notre métier, la protection financière, pilier de l'activité économique et il est plus que cela car acteur de la vie sociale, créateur de liens entre les personnes et les communautés, au cœur de l'écosystème territorial.

Le maillage – humain, physique, organisationnel – constitue un atout fort : la proximité géographique est une des caractéristiques majeures de notre modèle.

(1) Outre la France, Groupama est présent en Italie, Turquie, Hongrie, Croatie, Slovaquie (depuis 2022), Roumanie, Bulgarie, Grèce, Tunisie (participation de 35 % dans un groupe), Chine (sous forme de Joint-Venture). Le portefeuille de la succursale en Slovaquie a été cédé fin 2022.

(2) Soit en ajoutant à l'effectif du périmètre combiné stricto sensu les effectifs des sociétés CIGAC, SDGAC, Centres Centaure, CapsAuto, Juritravail SAS, Chine. La donnée exacte est : 31 216 dont 81 % en France.

Groupama est en France le seul assureur à structure territoriale décentralisée, basée notamment sur des caisses locales regroupant les sociétaires et des caisses régionales qui sont des entreprises régionales autonomes, responsables et solidaires entre elles *via* notamment le mécanisme de la réassurance.

Et la solidité financière du Groupe, illustrant la qualité de la gestion et gage de durabilité, a été maintenue à un haut niveau, dans le contexte de crise : l'agence de notation Fitch Ratings a même relevé le 10 juin 2022 la note de solidité financière de Groupama à « A+ », avec une perspective Stable.

Groupama, c'est la force du maillage et du collectif.

Les relations de partage entre sociétaires, élus, clients et collaborateurs contribuent à la différenciation et à la puissance de notre modèle : la capacité d'ajouter la connaissance opérationnelle et « émotionnelle » permet d'apporter des réponses bien adaptées aux besoins qui ne se résument pas à la conclusion des contrats.

Au-delà des besoins de couverture, Groupama développe une analyse globale des risques auxquels sont exposés ses sociétaires et clients et une démarche de prévention tous azimuts.

Nos actions et gestes initiés lors des crises sanitaire et économique survenues depuis 2020 illustrent parfaitement ce sens du partage et du soutien en faveur des parties prenantes.

Tout au long de ces dernières années de crises, les 31 000 collaborateurs de Groupama sont restés mobilisés sans interruption pour accompagner nos sociétaires et clients, avec le soutien de nos élus mutualistes. Groupama compte 27 000 élus, qui forment dans leur département de véritables communautés d'entraide, notamment lors d'événements exceptionnels ; c'est le sentiment d'utilité qui les fait vibrer, la conviction d'être des médiateurs de terrain, des acteurs de la solidarité locale.

2.1.5 Gouvernance et stratégie RSE

L'équipe RSE au sein de la direction communication employeur, interne et RSE, rattachée à la DRH Groupe de Groupama Assurances Mutuelles, impulse et coordonne la politique RSE dans le Groupe et réalise des reportings. Elle rend compte de l'avancement de la stratégie RSE au comité d'éthique et durabilité du Groupe ⁽¹⁾ où siègent la direction générale du Groupe et des Directeurs généraux de caisses régionales. Elle anime notamment un réseau de 50 correspondants/référents issus de l'ensemble des entités (caisses régionales, Groupama Assurances Mutuelles, filiales françaises et internationales, GIE informatique et logistique Groupama Supports et Services) qui participent à l'élaboration des plans d'actions dans leur entreprise et échangent sur leurs bonnes pratiques.

Pilotée par l'équipe RSE avec le concours de la direction stratégie groupe, la stratégie RSE Groupe est un plan-cadre qui définit des axes de progrès dans lesquels s'inscrivent les entreprises du Groupe. L'objectif de cette stratégie est de mobiliser l'ensemble du Groupe autour d'une RSE à forte

valeur ajoutée, au service des enjeux stratégiques de transformation du Groupe et de sa raison d'être.

La stratégie RSE 2022-2024 : mettre la RSE au cœur de notre stratégie

Le Groupe a engagé dès le début de l'année 2021 la démarche d'élaboration de la présente stratégie RSE. Elle a permis dans une première phase d'établir la matrice de matérialité de Groupama. Plus de 120 entretiens ont été réalisés avec les parties prenantes et de nombreuses séances de partage et de construction de la stratégie ont été organisées tout au long de 2021 avec notamment les élus mutualistes. Ces travaux ont permis de constater un alignement des priorités entre les parties prenantes externes et internes.

Le schéma général de la stratégie RSE pour les années 2022-2024 a été validé par le conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles le 16 décembre 2021. L'année 2022 a été consacrée à la déclinaison de cette feuille de route, en plans d'actions, en chiffrage des indicateurs avec des objectifs et dans chaque entité du Groupe.

S'appuyant donc sur notre raison d'être et nos forces, et s'inscrivant dans un modèle économique de croissance pérenne, la stratégie RSE énonce 5 engagements :

- › une relation client humaine, attentive et responsable ;
- › des solutions de protection répondant à l'évolution de l'environnement et des modes de vie ;
- › une contribution active au développement durable de la vie locale ;
- › une politique d'épargne et de placements durables claire, publique et commune à l'ensemble du Groupe ;
- › un groupe engagé où chacun agit avec fierté en cohérence avec nos valeurs (réduction de l'empreinte carbone, management responsable, approche RSE « native »).

La gouvernance RSE a été renforcée : le pilotage des actions et indicateurs RSE s'appuie sur le pilotage existant du projet stratégique du Groupe, avec un parrainage des Présidents des caisses régionales et des membres du comité exécutif groupe. Le comité d'éthique du CEG est devenu en 2022 le comité éthique et durabilité, qui se réunit désormais quatre fois par an. Le sujet RSE est régulièrement à l'ordre du jour de toutes les instances majeures (électives ou exécutives) de gouvernance du Groupe.

Acculturer sur la RSE, valoriser nos engagements et susciter la réalisation de nouvelles actions... La mobilisation des collaborateurs et élus est essentielle pour la réussite de cette nouvelle stratégie RSE. Il a été ainsi lancé à compter de l'été 2022 un vaste plan d'engagement RSE destiné à l'interne, avec pour objectif d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie en déployant un dispositif d'information (vidéos courtes, webinaires), de sensibilisation (kit pour les managers, challenges collaborateurs) et de formation (e-learning), en lien avec les grandes thématiques RSE (entraide, finance responsable, contribution au développement local...).

(1) Le comité d'éthique et durabilité du Groupe est un comité du comité exécutif groupe (CEG).

2.2 ENJEUX RSE ET RISQUES ASSOCIÉS

2.2.1 Évaluation des risques

Dans le cadre de l'ordonnance n° 2017-1180 publié le 19 juillet 2017, les risques RSE du Groupe ont été cartographiés spécifiquement afin d'établir cette déclaration. Cette cotation a été menée au regard des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux liés à notre modèle d'affaires. Les risques RSE sont appelés à compléter la gestion globale actuelle des risques du Groupe.

La démarche des travaux, pilotés par l'équipe RSE avec le concours de la direction des risques groupe, a été la suivante : d'abord sérier et formuler des risques dits « RSE » (pour lesquels il n'y a pas à ce jour de liste officielle et normative ⁽¹⁾) et construire concomitamment une grille d'évaluation (une matrice) de ces risques, en s'inspirant notamment de la méthode COSO ⁽²⁾. Puis cette liste de risques et la méthodologie d'évaluation ont été adressées aux directions métiers et risques d'entités du Groupe, afin d'en faire une première cotation, menée le plus possible en brut ⁽³⁾. Enfin, le retour de cette cotation a permis d'arbitrer sur ce que sont, parmi les risques RSE, ceux « significatifs » et validés une première fois en comité d'éthique du Groupe du 11 décembre 2019.

L'évaluation a été faite « à dire d'expert ». Le périmètre a concerné essentiellement nos principales activités et métiers en France. La cotation des risques est fonction de la probabilité d'occurrence et de la somme des impacts potentiels (avec un facteur d'appréciation supplémentaire qui est l'incident déjà vécu ou non).

La cartographie a été revisitée en 2021, avec une cotation en brut et en net ⁽⁴⁾, avec le concours de la direction des risques groupe. Le comité d'éthique du Groupe a validé cette dernière analyse le 16 novembre 2021. Les risques RSE indiqués dans le présent document comme « significatifs » sont ceux qui apparaissent dans la cotation en brut comme « très élevés » ou « élevés ».

Le CEG du 13 décembre 2022 a acté que la cartographie des risques RSE serait jointe à celle des risques majeurs Groupe.

Une revue annuelle d'actualisation des risques extra-financiers a été réalisée avec la direction des risques groupe le 16 décembre 2022 ; il en ressort que la liste des risques significatifs n'a pas été modifiée.

En complément de ces travaux de cartographie, sont évoqués dans cette déclaration :

- › des risques qui sont incorporés déjà au dispositif Risques Majeurs Groupe ;

- › des risques ou thématiques qui doivent être renseignés selon la réglementation.

Au total 15 risques significatifs sont présentés dans la DPEF, ainsi que deux enjeux/risques liés à des domaines à la frontière du sociétal et de l'environnemental et trois risques ou thématiques demandés par la réglementation.

La DPEF présente également les commentaires et indicateurs demandés par la réglementation européenne Taxonomie sur les activités durables (investissements et assurance non-vie).

En fin de document, dans le tableau récapitulatif des risques, thématiques et des indicateurs clés de performance, sont indiqués les risques de la nomenclature du Groupe qui sont en lien avec les risques RSE.

2.2.2 Enjeux stratégiques RSE et risques identifiés

Les actions RSE réalisées dans le cadre de la stratégie RSE groupe sont présentées dans la DPEF selon la répartition standard des domaines de la RSE, ainsi, par rapport à nos 5 engagements (piliers ou socles selon notre dénomination) :

- › une relation client humaine, attentive et responsable : dans les enjeux/risques sociétaux (qualité du conseil et du service/satisfaction client, modalités d'interaction avec les sociétaires et clients) ;
- › des solutions de protection répondant à l'évolution de l'environnement et des modes de vie : dans les enjeux/risques sociétaux (prise en compte des besoins de protection et des risques de nos sociétaires et clients, prévention) et dans les risques environnementaux (adaptation ou atténuation par rapport au changement climatique) ;
- › une contribution active au développement durable de la vie locale : dans les engagements sociétaux en faveur du développement durable (acteur des territoires, dans les dimensions économiques et sociétales) ;
- › une politique d'épargne et de placements durables claire, publique et commune à l'ensemble du Groupe : dans les enjeux/risques sociétaux (les critères « ESG » dans les investissements et l'offre d'épargne durable) et les risques environnementaux (actions liées aux engagements en matière de gestion responsable des actifs par rapport au réchauffement climatique) ;
- › un groupe engagé où chacun agit avec fierté en cohérence avec nos valeurs : réduction de l'empreinte carbone évoquée dans la partie adaptation de notre organisation au changement climatique (l'empreinte écologique du Groupe), management responsable (enjeux et risques sociaux), approche RSE « native » (dans notamment enjeux et risques sociétaux, ainsi le développement de la politique d'achats avec des critères RSE).

(1) Sources : le guide de reporting RSE du secteur de l'assurance produit par la FFA en 2018 ainsi que le guide pratique de 2015 de l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises dont Groupama est membre.

(2) Enterprise risk management to environmental, social and governance-related risks, COSO, October 2018.

(3) C'est-à-dire le risque intrinsèque, avant dispositifs de maîtrise des risques

(4) Évaluation en prenant en compte les dispositifs de maîtrise des risques.

2.2.3 Enjeux sociaux et risques associés

En matière de responsabilité d'employeur, les objectifs ont été, au cours de la crise sanitaire qui est survenue en 2020 et qui s'est poursuivie jusqu'au début de l'année 2022, de préserver en premier lieu la santé des collaborateurs, de maintenir la cohésion des équipes et assurer la permanence de l'activité.

La gestion des ressources humaines – le management responsable comme indiqué dans un des deux socles de notre stratégie RSE – est un des piliers de notre modèle. Dans ce domaine, quatre risques ⁽¹⁾ ont été identifiés, qui correspondent chacun à un enjeu de notre politique d'employeur responsable, dont trois apparaissent les plus significatifs :

(a) Le risque d'inadéquation des compétences avec les évolutions des métiers

C'est un risque significatif aujourd'hui du fait notamment de la digitalisation croissante des métiers, des évolutions des méthodes de travail et des évolutions réglementaires – sur les produits et le conseil notamment – qui sont de plus en plus nombreuses. Cela concerne également l'enjeu de l'attractivité de nos entreprises, qui auront besoin de capter davantage de profils digitaux et certaines compétences externes.

Des métiers sont traditionnellement en tension forte, du fait de la rareté interne et externe des compétences, comme les datascientists, les experts sur les assurances entreprises ou sur les pros (dans le domaine du cyber-risque par exemple).

Sur les marchés de masse, apparaissent aussi :

- › un besoin de plus en plus accentué sur l'ensemble des métiers commerciaux, du fait d'une concurrence exacerbée sur le marché de l'emploi ;
- › un besoin de compétences sur la conception de produits et services liés aux nouvelles mobilités ou en gestion de sinistres : le métier du gestionnaire sinistres évolue fortement vers davantage de conseil et de proactivité vers le client. Des nouveaux parcours clients sont en cours d'élaboration en dommages aux biens et en auto et la notion de gestionnaire « augmenté » prend forme. Par ailleurs, de nouveaux risques (ex. cyber-risque) et de nouveaux services se développent afin d'accompagner le client (réparation en nature, gré à gré, accompagnement de la victime en corporel...).

Les leviers de maîtrise du risque

L'engagement concernant l'employabilité et la formation ont été maintenus pendant cet exercice, c'est un enjeu essentiel pour le développement durable de l'entreprise :

- › politique d'investissements significatifs en formation : développement d'une politique de GPEC ⁽²⁾ mises à jour dans les entreprises et désormais une GPEC groupe (depuis 2021) dans le cadre d'une négociation d'un accord de niveau Groupe mettant en place une commission de suivi annuelle et une actualisation triennale d'un rapport GPEC incluant la politique de formation professionnelle ;
- › des actions de fond : revue de dirigeants (et plan de succession) et de personnel ; respect de la tenue des entretiens annuels (EAE et EP) ; formation des gestionnaires et des commerciaux (produits, nouveaux outils, réglementation... notamment en vie) (contexte de mise en œuvre de la DDA ⁽³⁾) ; concentration de pôles de compétences spécialisées ;
- › élaboration de programmes : Expert Projet (afin de développer les compétences en matière de management de projet) ; bagages de formation communautaires sur des thématiques ciblées (pros, RGPD ⁽⁴⁾...) ; programme Compétences, intégré au projet Profil et à la plateforme Talentsoft de gestion dynamique des compétences ouverte aux collaborateurs ;
- › des innovations sur les moyens de formation, pour poursuivre et améliorer les impacts de la formation, notamment en période de télétravail ;
- › campagnes de communication sur la marque employeur pour renforcer notre attractivité, faire connaître les métiers, notamment ceux en tension, et recruter.

Focus 2022 sur l'enjeu de l'employabilité

- › Signature de l'accord triennal sur la GPEC et la formation applicable le 3 mars 2021 permettant de développer une politique commune au sein des entreprises du Groupe.

Ainsi, les orientations de la GPEC Groupe constituent l'aiguillon des GPEC des entreprises. Il s'agit également d'un outil d'animation du dialogue social au travers de la commission annuelle de suivi de l'accord qui réunit les partenaires sociaux.

- › Renouvellement de l'accord sur la mobilité interentreprises Groupe le 18 octobre 2021.

Il met en place des règles communes *a minima* à tout transfert de salarié entre les entreprises du Groupe, en vue de favoriser le développement de la mobilité interentreprises volontaire et individuelle des salariés, en leur permettant d'être acteurs de leur évolution professionnelle et au Groupe d'accompagner ses projets stratégiques et de s'adapter/anticiper les évolutions du secteur.

- › Poursuite du développement de la qualité de l'intégration des nouveaux arrivants.

(1) Voir tableaux récapitulatifs des risques en annexe.

(2) Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, GPEC.

(3) Directive sur la Distribution en Assurance (réglementation européenne).

(4) Règlement Général de Protection des Données.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

Indicateur de performance

Taux de collaborateurs formés (taux d'accès à la formation = nombre de salariés formés/total effectif salarié) : 97,6 % (96,8 % en 2021). Le taux de salariés formés, déjà à un haut niveau en 2021, poursuit sa croissance. La méthode de calcul inclut les personnes ayant quitté l'entreprise au 31 décembre 2022 et se divise par l'effectif au 31 décembre 2022.

Indicateurs complémentaires

Nombre de salariés formés : + 1,6 % ; heures de formation : + 33,5 % ; dépenses : + 29,9 %/2021 ; part du e-learning : 11 % (15,9 % en 2021).

Les salariés continuent de croître cette année encore. L'augmentation des dépenses est liée à la reprise des formations en présentiel, la part du e-learning est en baisse légère, ce mode de formation étant entré dans les moyens usuels utilisés en matière de formation.

(b) Le risque de dégradation du climat social

Il est intrinsèque au dialogue social. Si des tensions peuvent apparaître en fonction des thématiques (négociations salariales, retraite, conditions de travail/qualité de vie au travail, temps de travail...), le socle social et les mécanismes mis en place au sein du Groupe permettent de limiter ces risques et de maintenir un climat social de qualité.

Le risque peut être plus aigu dans le cadre d'un projet d'entreprise structurant (déploiement de l'ECD ⁽¹⁾, du flex office...). La vigilance doit être accrue dans les cas de restructuration de sites (comme le déménagement par phases depuis 2017 vers le Campus de Nanterre et ses nouvelles étapes initiées en 2021 et poursuivies en 2022 et le regroupement de sites à Bordeaux-Mérignac).

Les leviers de maîtrise du risque

Des politiques et actions sont mises en œuvre depuis plusieurs années :

- › une organisation très structurée du dialogue social, relations régulières entre direction et représentants du personnel, négociation d'accords collectifs chaque année, tenue de commissions de suivi des accords ;
- › la décentralisation pour une bonne adhésion aux besoins ; une organisation du dialogue social à plusieurs niveaux : au niveau de chaque entreprise, avec une organisation adaptée à l'échelon régional, la taille et l'activité de l'entreprise, au niveau de l'UES ou de l'UDSG ⁽²⁾ qui permettent de traiter des sujets communs à plusieurs entreprises du Groupe, et au niveau du Groupe où la commission de dialogue social permet de négocier des mesures sociales applicables à l'ensemble des salariés. Chaque niveau dispose de ses propres instances de dialogue social et d'un calendrier qui lui est propre ;
- › nombreuses actions sur l'accompagnement et la qualité du socle social : le réexamen en 2021 de l'accord Groupe sur la Diversité et l'Égalité des Chances, et en 2022 de l'accord Groupe sur la Qualité de Vie au Travail, un dispositif de soutien psychologique Groupe et interne aux entreprises,

cellule d'écoute Céla ⁽³⁾ (renforcé en 2021 en lien avec la crise sanitaire puis en 2022 avec la mise en place de webinaires mensuels sur des thèmes de prévention des risques psychosociaux et de promotion de la qualité de vie au travail, et le déploiement de la plateforme Care4People permettant à chaque salarié d'avoir accès gratuitement à des ressources permettant la promotion de la qualité de vie au travail – voir *infra*), dispositif d'aide aux situations de handicap, mesures en vue d'une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, aide aux aidants, prise en compte du droit à la déconnexion, développement des actions collaboratives/participatives et de consultation des collaborateurs (comme le Baromètre d'Opinion Groupe) ; possibilité étendue de télétravail ; développement de la qualité de l'intégration des arrivants comme indiqué ci-dessus ;

- › un accompagnement complet de la situation nouvelle créée par la crise sanitaire pour les collaborateurs et managers en vue de concilier protection de la santé et risque d'isolement lié au télétravail. Malgré la crise Covid, nos programmes et événements ont été maintenus pendant la période, l'enjeu étant de conserver le « bien travailler ensemble ».

Focus 2022 sur l'enjeu du « bien travailler ensemble »

- › Dans le prolongement des multiples initiatives intervenues durant la crise sanitaire visant à conserver le bien vivre ensemble dans les collectifs de travail, la mise en place de nouveaux espaces de travail (flex office) et la généralisation du télétravail (2 jours par semaine dans la plupart des entreprises du Groupe) ont été au cœur des démarches d'accompagnement du changement et le développement des actions collaboratives/participatives et de consultation des collaborateurs (participation à l'élaboration de stratégies, tests, aménagements de locaux...), développement des moments et des lieux de convivialité.
- › Le renouvellement de l'accord de QVT en avril 2022 réitère l'engagement du Groupe en matière de Qualité de Vie au Travail et en fait un axe majeur de sa politique sociale avec l'animation d'un réseau de référents QVT *a minima* lors de 3 réunions annuelles, et d'initiatives tout au long de l'année (campagne de sensibilisation ciblée, communication lors des semaines à thèmes...). Un bagage d'accompagnement a été transmis aux entreprises afin de permettre la meilleure compréhension et communication autour de cet accord et de ses enjeux (guide QVT à destination des salariés, guide QVT à destination des managers...). Déploiement d'un programme de 12 webinaires par an, portant sur des thèmes de prévention des risques psychosociaux et de promotion de la qualité de vie au travail, animés par des psychologues spécialisés.
- › Mise à disposition en 2022 d'un espace de ressources Care4People visant à rendre les salariés acteurs de leur Qualité de Vie au Travail en donnant accès à des ressources (autodiagnostic, articles, vidéos, webinaires) ainsi qu'à des psychologues et thérapeutes dans le cadre du dispositif interne Céla (soutien psychologique, accompagnement

(1) Espace Collaboratif Digital.

(2) UES et UDSG correspondent à des groupements d'employeurs Groupama.

(3) Dispositif d'écoute psychologique, assistance juridique, etc.

social, aide juridique pour les aidants familiaux, gestion de crise, médiation).

- Actualisation de deux modules de formation, sous format e-learning, respectivement à destination des managers (« e-La Qualité de Vie au Travail : une responsabilité partagée ») et de l'ensemble des salariés (« e-Comment favoriser le bien-être au travail : tous acteurs de la QVT ») pour sensibiliser et former l'ensemble des salariés du Groupe sur le sujet de la Qualité de Vie au Travail afin de leur permettre d'en appréhender les contours et d'adopter les bons réflexes afin de s'en préserver eux-mêmes et leurs collègues.

Indicateur de performance

Taux d'absentéisme Groupe (France + international) : 8,1 % (7,2 % en 2021).

La hausse provient du périmètre France, dans un contexte de poursuite en 2022 de vagues Covid.

Un dialogue social actif et constructif. Nombre d'accords d'entreprises conclus au titre de 2022 : 103 accords signés (sur le périmètre DPEF) dans les caisses régionales, filiales France et de l'international.

À noter, les résultats du Baromètre d'Opinion Groupe de 2021 ressortent comme très satisfaisants : 81 % taux de participation des salariés du Groupe (France et international), soit + 4 points/2018 ; taux d'engagement (et de confiance) : 81 %, + 5 points/2018, soit + 4 points au-dessus du benchmark Assurance Europe, l'objectif à horizon 2024 du Groupe est de se maintenir au-dessus du benchmark ; taux de collaboration : 69 %, + 10 points/*pro-forma* 2018. Le prochain BOG aura lieu en mars-avril 2023.

(c) Le risque de discrimination

Prévenir ce risque est un objectif permanent qui impose à notre Groupe d'avoir mis en place des process visant à exclure tout sujet dans ce domaine. Plusieurs types de discriminations peuvent apparaître : à l'embauche, dans la sélection de candidats, dans la gestion des carrières également, par exemple au cours d'un process de mobilité. Il existe près d'une trentaine de critères de discrimination.

Outre par les process rigoureux mis en place, l'occurrence de ce risque est atténuée de façon sous-jacente par notre caractéristique d'employeur attentionné, avec une implantation territoriale forte, attentif donc aux évolutions et aspirations des divers groupes sociaux.

Les leviers de maîtrise du risque

Des politiques et actions sont également mises en œuvre depuis plusieurs années :

- mise en place de process visant à limiter ou exclure ce risque : différents parcours de formation (et notamment le e-learning « recruter sans discriminer »), des fonctions (un correspondant diversité et/ou un référent handicap sont

désignés dans chaque entreprise et un correspondant désigné au niveau du Groupe qui anime le réseau des correspondants d'entreprise dans le cadre de 3 réunions *a minima* par an) visant à déployer les politiques de prévention destinées à supprimer ou réduire fortement ces risques. L'objectif : démontrer par ces procédures d'une part son exemplarité (par exemple dans ses process de recrutement, avec des formations obligatoires pour les managers et chargés/responsables de recrutement), d'autre part son attachement à l'intégration de toutes les compétences ;

- le Groupe a signé la charte de la diversité et négocié depuis plusieurs décennies, et en dernier lieu le 4 juin 2021, dans des accords volontaristes pour l'embauche, l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, mais a aussi intégré dans ses accords (cf. notamment Accord sur la diversité et l'égalité des chances, revu en 2021 ⁽¹⁾) des mesures visant à englober toutes les formes de diversité : la parentalité en entreprise, « l'intergénérationnalité », l'égalité Femmes/Hommes (dont le mentoring), la gestion des parcours professionnels des salariés investis de mandats électifs ou syndicaux, des mesures pour accompagner ses salariés en situation d'aidants familiaux ;
- ouverture et soutien aux jeunes (maintien du recrutement alternants et stagiaires, concours innovations pour les étudiants... et actions solidaires en faveur des jeunes, dont soutien aux associations, adhésion au PAQTE ⁽²⁾ en 2021).

Focus 2022 sur l'enjeu de la diversité

- Poursuite du déploiement du nouvel accord signé en 2021 au niveau du Groupe, avec un plan de communication renforcé (articles chaque trimestre sur le Kiosque, intranet Groupe) en lien avec les accords ou plans d'actions existants (les plans UDSG et UES), qui met particulièrement l'accent sur l'aide aux collaborateurs confrontés au handicap, soit directement, soit indirectement à travers un proche (enfant ou conjoint ⁽³⁾) avec notamment l'octroi de journées d'absence spécifiques rémunérées et la mise en place d'une allocation pour le parent d'un enfant handicapé (jusqu'à 20 ans) pouvant aller jusqu'à 1 200 euros annuels.

Un bagage d'accompagnement a été transmis aux entreprises afin de permettre la meilleure compréhension et communication autour de cet accord et de ces enjeux (guide parentalité, guide sur les aidants familiaux, plan de communication tout au long de l'année 2022, etc.).

- Les initiatives comme celle de la semaine du handicap ont été poursuivies et renforcées dans le cadre des réseaux des correspondants et des équipes de la communication interne.
- Le soutien aux aidants et le volet d'assistance sociale ont été valorisés dans le cadre du dispositif de soutien psychologique groupe Céla, notamment en renforçant les actions de communication et de sensibilisation.

(1) Qui se substitue à l'Accord sur la Diversité et l'Égalité des Chances de 2008 et ses deux avenants de 2011 et 2015, ainsi qu'à l'accord UDSG de 2010 et au plan d'actions triennal UDSG 2016-2018.

(2) PAQTE, Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises.

(3) Le conjoint du salarié s'entend comme la personne avec laquelle le salarié est marié, lié par un pacte civil de solidarité (PACS), ou en concubinage, peu important l'orientation sexuelle.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

À noter, en 2022 également :

- › Groupama est présent au classement Universum (1) 2022 des entreprises les plus attractives. Et cela à deux reprises puisque les étudiants et les cadres nous ont reconnus comme un employeur de choix ;
- › en juin, par les expérimentés Bac + 5 : 1^{re} place du classement dans la catégorie « Développement et Formation Professionnelle » des cadres business qui est un des éléments forts de notre proposition de valeur employeur ;
- › en octobre, par les Bac + 2/3 : le Groupe a été reconnu par Universum comme partie des employeurs préférés des étudiants en Bac + 2/3. Une autre distinction pour notre Groupe : il fait également partie du Top 10 des entreprises qui favorisent l'équilibre vie pro/vie perso pour les actifs Bac + 2/3.

Et en 2022 le Groupe compte 5 entreprises certifiées Top Employer : 2 en France (Groupama Nord-Est, Groupama Loire Bretagne) et 3 à l'international (Groupama Assicurazioni, Groupama Asigurari et Groupama Sigorta). La certification Top Employer est un audit des pratiques RH, qui vient les comparer aux meilleures pratiques reconnues dans chaque pays. Pour être certifiée, l'entreprise doit compléter une enquête détaillée, à travers le référentiel « HR Best Practices Survey » (600 pratiques RH).

Indicateur de performance

Parité (Groupe) :

- › taux de femmes cadres/nombre de cadres : 50,9 % (50,1 % en 2021) ;
- › taux de femmes cadres dirigeants/nombre de cadres dirigeants : 26,2 % (stable/2021).

Mars 2022. Les entreprises du Groupe obtiennent des index égalité salariale femmes-hommes entre 84/100 et 97/100 pour la plupart d'entre elles. Ces résultats témoignent de la poursuite de leur mobilisation, depuis de nombreuses années, en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Indicateurs complémentaires sur la Diversité

- › Alternance : 1 054 alternants (France) - (980 en 2021), taux de transformation en CDD ou CDI des alternants : 21,7 % (24,2 % en 2021).
- › Handicap Groupe : 1 228 salariés handicapés (1 117 en 2021), soit 4,4 % de l'effectif total en CDI.
- › Taux de contrats CDI : 97,9 %.
- › Handicap France : 1 160 salariés handicapés (1 043 en 2021) dont 97,8 % en contrats CDI.

Enfin, compte tenu de notre culture humaniste, de nos activités (tertiaire) et des pays où opèrent les entreprises du périmètre combiné, le risque d'atteinte aux Droits de l'Homme est très faible. Tout ce qui concerne par ailleurs les conditions de travail, la sécurité des personnes et des biens sont très réglementées.

Sur la mise en place de politiques d'identification et de prévention des risques, citons par exemple :

- › la charte éthique qui intègre des principes/valeurs imposant au Groupe de mettre en place les mesures de prévention concrètes. Il a ainsi développé depuis de longues années une démarche de prévention, qui se matérialise notamment au travers d'un Accord Groupe sur la Qualité de Vie au travail et de la désignation de référents RHQVT-RPS/Chargés de prévention des risques, qui assurent entre autres des missions de prévention des risques psychosociaux. Au niveau du Groupe, la Commission QVT qui se réunit plusieurs fois chaque année a pour objet d'échanger sur les projets majeurs de manière paritaire avec les partenaires sociaux.

Au niveau européen, les filiales ont également intégré une politique de prévention et de gestion des risques. Une déclaration Commune sur la Qualité de vie au travail a d'ailleurs été signée par les partenaires sociaux au niveau européen et fait l'objet d'un suivi une fois par an en comité d'entreprise européen ; recensant l'ensemble des pratiques en la matière dans chaque État représenté en son sein ;

- › les partenaires sociaux dans les entreprises suivent de près ces questions ; les entreprises développent, au travers notamment des Documents Uniques de Prévention des Risques Psychosociaux et des PAPRI Pact (2), des politiques de prévention sur de nombreux aspects (RPS, TMS, dispositif Céla, etc.) ;
- › dans chaque entreprise : un dispositif d'alerte – confidentiel et sécurisé – actionnable par chaque collaborateur est en ligne dans l'Intranet ;
- › dans le domaine logistique : contrôle et suivi des obligations réglementaires et Plans de Continuité d'Activité.

Focus 2022 sur l'enjeu du respect des salariés

- › La protection sociale (contrats santé, prévoyance et retraite) constitue l'une des thématiques du dialogue social.

Il a fallu tenir compte au cours de ces dernières années des nombreuses évolutions légales ou réglementaires (contrats responsables, 100 % santé...).

Il a fallu aussi au regard des impacts de la crise sanitaire et de ses conséquences sur le résultat de ces dispositifs (taxes Covid sur les complémentaires santé) être beaucoup plus vigilant sur le suivi des résultats techniques de ces contrats.

Ces aspects de protection sociale, en particulier en matière de retraite supplémentaire, ont aussi été pris en compte en matière d'approche globale de la rémunération, avec ces dernières années une majoration significative de la participation employeur aux dispositifs de retraite supplémentaire.

- › Le nouvel accord sur la qualité de vie au travail d'avril 2022 reconduit les référents QVT et 3 commissions de suivi par an, et met l'accent sur la prévention des risques psychosociaux au niveau du Groupe (stress, harcèlement moral et sexuel, agissements sexistes, violence externes et internes et même violences conjugales) et la promotion de la qualité de vie au travail à travers une palette d'outils (équilibre entre vie personnelle et professionnelle avec

(1) Universum est un institut de Communication RH – Marque employeur. Leader mondial de la marque employeur, Universum est présent dans plus de 20 pays pour permettre aux employeurs d'attirer les talents grâce à de l'analyse de données.

(2) Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail.

notamment le télétravail, le droit à la déconnexion, l'accompagnement au changement) et l'aide directe aux collaborateurs qui en éprouveraient le besoin (dispositif Céla comprenant plusieurs volets dont un volet de soutien psychologique, un volet d'assistance sociale, un volet d'aide aux aidants familiaux et un volet de promotion de la qualité de vie au travail à travers l'accès à des ressources multiples en la matière).

Comme évoqué ci-dessus, un bagage d'accompagnement a été transmis aux entreprises afin de permettre la meilleure compréhension et communication autour de cet accord et de ces enjeux (guide, e-learning à destination des salariés et des managers, etc.).

- Actualisation en 2022 du règlement intérieur et de plusieurs de ses annexes (charte éthique et code de conduite) afin de prendre en compte l'évolution de la réglementation en matière de protection des lanceurs d'alerte. Cette actualisation donnera lieu fin 2022/début 2023 à information et consultation de l'ensemble des CSE des entreprises du Groupe.

Sur l'enjeu du respect des salariés et de la QVT, l'année 2022 a été particulièrement marquée par :

- la mise en sécurité de l'ensemble des collaborateurs dans un contexte de poursuite, sur le début de l'année 2022, de la crise sanitaire liée à la Covid-19 : télétravail exceptionnel et prolongé pour les métiers « télétravaillables » en fonction des recommandations du gouvernement, strict respect des « gestes barrières », limitation des déplacements... ;
- l'accentuation de la prévention des risques psychosociaux et de la politique de QVT : cela s'est notamment traduit, au sein de Groupama Assurances Mutuelles, par l'engagement d'une nouvelle démarche de diagnostic des risques psychosociaux afin de s'assurer que les mesures mises en place étaient toujours adaptées ou si elles devaient l'être pour protéger les salariés. L'ensemble des salariés ont ainsi été invités à répondre à une enquête (questionnaire de Karasek) puis, ceux diagnostiqués les plus à risques ont bénéficié d'entretiens collectifs pour permettre d'établir un plan d'actions. Par ailleurs, les managers ont été sensibilisés sur la prévention des RPS en période de télétravail exceptionnel et prolongé (accompagnement par la DRH, fiche dédiée, webinaires...);
- en complément du BOG, un suivi régulier du climat social pour permettre aux collaborateurs de s'exprimer et de partager leur état d'esprit (par exemple, l'enquête « Votre avis en vrai » au sein de Groupama Assurances Mutuelles) ;
- l'accompagnement des collaborateurs et des managers dans la transformation des modes de travail et de collaboration (environnement de travail hybride, déploiement du « flex par équipe ») ;
- la mise en place de groupes de travail associant les collaborateurs et les représentants du personnel dans le

cadre des grands projets comme celui du « flex par équipe » ;

- l'évolution et l'enrichissement du dispositif d'accompagnement psychologique Céla en lien avec un nouveau prestataire « Qualisocial » avec la possibilité, pour les collaborateurs, de suivre des webinaires en matière de QVT ;
- l'organisation d'évènements dans le cadre de la semaine nationale de la qualité de vie au travail.

Le plan de prévention des RPS s'est déployé tout au long de l'année 2022 avec :

- le renforcement de la culture de la prévention au sein de Groupama Assurances Mutuelles avec le recrutement d'une psychologue du travail et la programmation tout au long de l'année d'ateliers et de webinaires sur les sujets de QVT, RPS et santé au travail ;
- la mise en œuvre d'actions destinées à renforcer le soutien apporté au management, avec le déploiement d'un parcours manager en mode hybride et l'organisation régulière de réunions d'information à leur destination ;
- la mise en place d'espaces de dialogue et de temps dédiés d'échanges par équipe, sur les difficultés rencontrées, dont la charge de travail ;
- la sensibilisation des salariés aux bonnes pratiques numériques au travers d'un guide sur le bon usage des outils numériques et aux règles de savoir vivre en open space (diffusion d'une charte) ;
- la mise en œuvre d'actions pour favoriser les relations au sein du collectif de travail, avec la mise à disposition d'outils de travail collaboratifs accompagnés des formations nécessaires.

Par ailleurs, dans le prolongement de la campagne nationale destinée aux sociétaires, Groupama Assurances Mutuelles a commencé à former l'ensemble de ses salariés aux « gestes qui sauvent ».

Sur les actions de prévention pour les salariés, voir également Prévention dans la partie 2.2.3.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Le Groupe rappelle son engagement à respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans sa charte éthique, déployée dans l'ensemble de ses entreprises et portée à la connaissance de tous ses salariés. La charte éthique rappelle également que le Groupe adhère pleinement aux recommandations ou engagements formulés par : la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention européenne des droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE ⁽¹⁾ à l'intention des entreprises multinationales, les dix principes du Pacte mondial des Nations unies et la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

(1) Organisation de Coopération et Développement Économiques.

2.2.4 Enjeux sociétaux et risques associés

Dans le domaine des attentes sociétales, sept enjeux/risques (1) ont été identifiés dans cet exercice qui correspondent chacun à un enjeu de notre politique d'assureur responsable, dont quatre apparaissent les plus significatifs car étroitement liés à la confiance, pivot de notre raison d'être, « nous sommes là pour permettre au plus grand nombre de construire leur vie en confiance ».

(a) Le risque du défaut de conseil

L'exercice du devoir de conseil et d'une communication d'informations la plus explicite possible constitue bien évidemment un enjeu majeur et un risque significatif piloté comme tel par le Groupe et ses entreprises, en tant qu'acteurs financiers qui proposent des solutions d'assurance ou d'épargne à ses assurés et clients. Le risque défaut de conseil stricto sensu est traité dans le cadre du dispositif « Risques Majeurs » du Groupe.

Les leviers de maîtrise du risque

Au cœur du pilotage de ce risque, il y a le bon déploiement dans le Groupe de la DDA (2). Cette réglementation impose notamment de concevoir des produits et de les distribuer auprès d'un marché cible identifié. Afin d'assurer un bon suivi de commercialisation, cette gouvernance prévoit également de réaliser des analyses post-mise en marché (par l'intermédiaire d'une remontée de terrain de la part des réseaux de distribution) afin de s'assurer que nos produits répondent durablement aux besoins de la clientèle. Ainsi, Groupama Gan Vie a mis en œuvre sur le périmètre de l'assurance vie la notion de « préconisations » qui s'appuie sur des offres spécifiques construites par l'assureur pour répondre aux besoins clients et aux exigences réglementaires (gestion déléguée et allocations préconisées sans mandat de gestion).

D'un point de vue distribution, ce dispositif a entraîné un renforcement significatif de la qualité et du niveau de formalisation en matière de devoir de conseil ; ainsi, la démarche de vente intègre pleinement la découverte client, en développant l'écoute active et les besoins du prospect afin de lui proposer un produit répondant entièrement à ses attentes et ses intérêts. À titre d'exemple, s'agissant de la distribution de produits assurance de personnes individuels, Groupama Gan Vie a développé des outils d'aide à la vente pour chaque réseau afin de sécuriser et assurer une traçabilité des actes commerciaux.

Au-delà de l'aspect réglementaire qui est très prégnant, le Groupe et ses entreprises ont intensifié leurs actions en vue de renforcer la satisfaction client, comme développé ci-après.

Indicateur de performance

Déploiement de l'outil d'aide à la vente iVie dans les caisses régionales et auprès de toutes les forces commerciales. Taux d'affaires en gestion déléguée et en allocations préconisées/nombre total d'affaires réalisées (y compris les affaires en gestion libre) = 88,7 % en 2022 (89,7 % en 2021 – suivi des actes de production réalisés dans iVie).

(b) Le risque de défaillance dans les moments clés du cycle de vie de la relation client

La qualité du service rendu et la satisfaction client est un sujet au cœur de notre activité, qui nous oblige contractuellement (être là quand on a besoin de nous et livrer tout le service promis, notamment lors de la gestion des sinistres), dont l'impact est fort naturellement à tous points de vue (notoriété/image, fidélisation des clients et développement du business...). Et cela d'autant plus que dans le monde d'aujourd'hui, le niveau d'exigence des assurés est sans cesse à la hausse, les évolutions informatiques permanentes, la nécessité d'être parfaitement aligné avec les diverses réglementations dont celles sur la confidentialité des informations et données et sur la communication et le marketing. Les mécontentements potentiels sont réels aux moments clés de la souscription ou de la gestion du sinistre et doivent faire l'objet d'attentions très strictes.

Les leviers de maîtrise du risque

- › Le Programme Amélioration de la Satisfaction Client (ASC) depuis 10 ans maintenant (qui a fortement fait remonter l'Indice Net de Recommandation, l'INR, ces dernières années) ; l'action générale en faveur du conseil, de la simplification (espaces clients...), de la prévention, de la proximité ; la démarche Engagements de services (6 sur la Qualité de service, Groupama s'engage) ; et depuis 2020, la démarche « proactive » vers les sociétaires et clients (Programme Relationnel Proactif, PRP) qui s'est concrétisée par 1 million d'appels non-mercantiles au plus fort de la crise Covid en 2020 (périmètre caisses régionales) ;
- › Tous les grands marchés ont mené – et continuent à mener – des démarches d'amélioration de l'expérience client (formation des acteurs, effort sur la pédagogie des contrats, process, connaissance des clients...) ;
- › En dommages, développement de l'interopérabilité entre équipes de caisses régionales, qui permet un traitement optimisé des dossiers des sociétaires en situation d'afflux de demandes comme dans le cas de catastrophes naturelles ;
- › De nombreuses actions sont réalisées afin de faciliter la vie de l'assuré ou l'aider, comme le bouton d'urgence dans l'appli Groupama et Moi – également dans l'appli, suivre la gestion de son contrat d'assurance vie ou la déclaration de sinistres possible en prenant des photos –, l'appli de détection des chutes dans notre nouvelle offre 2/3 roues Liberty Rider (voir partie Prévention), l'appli DigiCar (facilitation du dépannage), la nouvelle plateforme « Je vends ma voiture » ;
- › Depuis 2021, le dispositif d'accessibilité à nos services pour les personnes sourdes ou malentendantes est progressivement déployé dans les caisses régionales – Groupama va au-delà des obligations légales, en permettant des entretiens en agences. Les travaux sur l'accessibilité numérique de nos principaux sites web aux personnes en situation de handicap ont été engagés en 2022 ;

(1) Voir tableaux récapitulatifs en annexe.

(2) Directive sur la Distribution en Assurance entrée en vigueur le 01.10.2018 dont les objectifs portent essentiellement sur la protection des consommateurs, l'harmonisation des dispositions au sein de l'UE et l'amélioration de la transparence vis-à-vis des assurés.

- Groupama a adhéré en 2022 au Programme FAIRe de l'Union des marques (UDM) dont il est membre ; 15 engagements pour une communication responsable, tant sur le fonds que sur la forme.

Focus 2022 sur la relation client attentive et responsable

- La démarche PRP a été amplifiée, avec un objectif de 1,450 million d'appels à horizon 2024 – en 2022, 1,094 millions d'appels réalisés – les appels non-mercantiles ont été développés autour de thèmes comme la prévention, les conseils liés aux garanties et services, l'information sur des sujets d'actualité, etc. Plus de 150 kits sont partagés par les entités du Groupe (40 nouveaux en 2022), dont plusieurs avec des contenus sur la prévention.
- Le lancement d'une nouvelle marque employeur en 2022 : « Être là pour les autres, j'ai décidé d'en faire mon métier ». À travers cette campagne, nous souhaitons mettre l'accent sur ce qui nous différencie de nos concurrents : notre ADN mutualiste. Le groupe Groupama n'est pas une entreprise comme les autres, nous privilégions l'humain et le sens, nous recrutons des personnes et pas des diplômés, de belles personnalités qui seront demain au service de nos sociétaires et clients.
- L'accompagnement des sociétaires et clients lors des événements climatiques survenus en 2022, comme lors du cyclone Batsirai sur l'île de La Réunion en février, des intempéries sur la France au moment du week-end de la Pentecôte, les intempéries d'août en Corse. Les équipes de Groupama, collaborateurs et élus, se sont mobilisées fortement, pour apporter des solutions rapides, notamment par la déclaration des sinistres en ligne, l'activation de l'interopérabilité, des campagnes d'appels pour prendre des nouvelles et effectuer une éventuelle estimation des dégâts et aider à la déclaration des sinistres.

Le maillage territorial est un atout fort dans la relation avec les sociétaires et les clients. D'une part, 300 000 sociétaires environ participent chaque année aux assemblées générales de nos quelque 2 600 caisses locales (des dispositifs permettant de tenir avec des formats réduits des AG à distance ont été mis en place en 2020 et maintenus en 2021 compte tenu de la crise sanitaire (1)), ce qui confère à nos assurés un pouvoir de décision au sein de la mutuelle, *via* notamment les élus Groupama.

Le lien élus (par les sociétaires) et collaborateurs de la mutuelle est en effet un point d'appui essentiel pour capter les attentes, et cela à tous les stades (besoins de protection, prévention, traitement des sinistres...). Les élus sont des médiateurs de terrain, des « faiseurs de liens » dans les territoires. La grande enquête lancée en 2021 auprès des élus mutualistes a confirmé leur forte volonté de travailler avec les collaborateurs pour le service des sociétaires. Un « manifeste de l' élu mutualiste » a été publié fin 2022 et concrétise ces engagements.

S'agissant des quatre réseaux spécialisés de marque Gan, ils ont également un fort ancrage territorial en France et le Groupe dispose de réseaux de proximité à l'international (réseaux d'agents, de mandataires ou salariés).

Le Groupe et ses entreprises développent une stratégie multicanal, pour renforcer la proximité. Le contact, en face-à-face ou à distance, en temps réel, au choix du client, correspond aux fonctionnements de la société d'aujourd'hui. Sur Internet, les espaces « conseil » et « client » sont clairs et exhaustifs (ils contiennent tous les contrats et leurs garanties, les attestations, la possibilité de déclarer les sinistres (2), etc.) ; Groupama s'illustre une fois encore parmi les meilleurs parcours d'assurance en ligne en décrochant le 3^e prix du benchmark UX 2022 de Google dans la catégorie assurance. La signature électronique poursuit son fort développement avec 1 822 000 en 2022 (1 744 000 en 2021), soit environ + 78 000 signatures. Certaines entreprises du Groupe développent des expérimentations de visio en agence ou d'agences mobiles.

Indicateur de performance

- proximité et accompagnement (critères : écoute, réponses claires, suivi des contrats et garanties adaptées), Groupama progresse à nouveau et obtient le score de 14,16/20 points (3) en 2022 (13,99 pts en 2021), le marché se situant juste au-dessus à 14,20/20 (4) (14,40 pts en 2021) ;
- qualité de la gestion des sinistres : Groupama se maintient au-dessus des 50 % de très satisfaits (51 %) et reste sur un niveau de 80 % de satisfaits et très Satisfaits (5) (enquête interne, sinistres de moins d'un an).

Les résultats de l'enquête annuelle interne, menée auprès de nos sociétaires et clients attestent également de la valeur ajoutée de nos actions telles que les appels proactifs issus du PRP (+ 7 pts d'INR en 2022 pour les clients ciblés par une campagne PRP).

(c) Le risque de non prise en compte des besoins de protection

La capacité à répondre, avec des solutions soutenables dans la durée et économiquement abordables, aux nouveaux besoins/attentes des clients liés notamment aux défis de transition et à l'accessibilité, est un des éléments fondamentaux de notre utilité sociale.

Les enjeux de prise en compte (ou risque de non prise en compte) des besoins en termes de protection, liés aux évolutions de plus en plus rapides du monde (démographie/vieillesse, la société du tout-numérique dont les cyber-attaques, technicité des modèles en auto, nouvelles formes de mobilités et du travail, violences urbaines, « avalanche » réglementaire (6), judiciarisation de la société...) et d'adaptation aux capacités budgétaires des assurés, sont matériels. L'enjeu de l'accessibilité est plus d'ordre financier (la hausse des primes à moyen-long terme doit être maîtrisée) que

(1) Assemblées à huis clos en présence d'un nombre restreint de personnes et moyens de télécommunication adaptés.

(2) À noter : possibilité également de déclarer les sinistres climatiques en ligne (agriculteurs ayant accès à Front Espace Climat).

(3) Score issu de l'enquête annuelle interne.

(4) Score issu de l'enquête concurrence annuelle, redressé à partir des réponses correspondant aux critères de l'enquête interne.

(5) Scores issus de l'enquête interne.

(6) Le risque lié aux évolutions réglementaires est traité dans la partie 5 du document « URD ».

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

physique, les implantations du Groupe étant présentes sur tout le territoire, notamment en rural et le dispositif de distribution multicanal est complet.

À noter que sur les aspects de zones géographiques, les réassureurs du marché, qui effectuent un suivi de l'évolution des portefeuilles de leurs cédantes, peuvent orienter la souscription, mais la part de ce risque dû à la réassurance reste cependant non matérielle.

Capter les attentes fait partie des impératifs de notre Groupe et constitue une des conditions naturellement de son développement à long terme. L'analyse montre en fait que le risque n'est pas tant de passer à côté de la demande sociétale (des solutions peuvent être trouvées à la grande majorité des attentes – pour certains besoins, le problème de la taille de la base assurable peut cependant se poser) que de pouvoir maîtriser le risque de hausse des primes dans la durée, sachant qu'à ce stade l'assurance en France, vie ou dommages, est un des meilleurs marchés en Europe. Les progrès de la connaissance des données (grâce à la data et à l'intelligence artificielle) renforcent les possibilités d'appréhension et de tarification du risque au plus juste, tout en gardant le principe fondamental de la mutualisation. Enfin, nous nous devons d'être vigilant sur des catégories de la population (par ex. étudiants, retraités) dont les revenus sont davantage limités.

Autre facteur de risque à prendre en compte : l'essor de l'inflation en 2022, qui impacte fortement le coût des risques et donc le coût de l'assurance. Un « RMG » assurantiel a été créé pour prendre en compte ce phénomène.

Les leviers de maîtrise du risque

Proposer des solutions assurantielles « achetables » par le plus grand nombre fait écho directement à notre raison d'être. Les évolutions sociétales sont intégrées dans nos plans stratégiques, comportant aussi notamment la mise en production plus rapide des offres.

Groupama dispose d'un maillage de terrain exceptionnel, en France et à l'international, et d'élus (30 000 personnes) qui captent les attentes des sociétaires, supervisent les comptes des caisses locales, impulsent des actions de prévention... Tout est orienté vers une approche encore plus personnalisée des besoins des sociétaires/clients.

Les exemples de solutions assurantielles adaptées proposées par nos entreprises abondent : contrats jeunes conducteurs avec un stage de conduite sans surcoût, offre cyber – sans surcoût – dans les offres multirisques pour les pros, en prévoyance santé des formules « minis » avec une réflexion systématique sur l'impact tarifaire des offres, en vie, généralisation des études clients (quanti et quali) pour mieux comprendre et le cas échéant faire évoluer le positionnement de Groupama Gan Vie sur tel ou tel produit.

Les services se développent ⁽¹⁾, notamment en santé (portail nutrition et Mon Kiosque Santé – en tête sur le podium des applications les plus consultées par nos clients – enrichissement du réseau de soins Sévéane, téléconsultation médicale dans tous les contrats, multiples services à la personne pour aider les gens à repartir).

Groupama, assureur des territoires, est engagé par ailleurs dans les études menées afin de lutter contre les « déserts médicaux », en travaillant à des solutions de services avec les communes et les médecins.

Focus 2022 sur les solutions de protection

› En matière d'offres agricoles, Groupama a poursuivi le renforcement de ses produits et services à la pluriactivité et pluridisciplinarité des agriculteurs, dont le rôle est indispensable ; après le lancement de la campagne « Agriculteurs. Indispensables au monde. », les agriculteurs sont de nouveau mis à l'honneur par Groupama en 2021 et à nouveau en 2022 pour une nouvelle saison avec l'activation digitale « Indispensables Agriculteurs ».

La résilience des agriculteurs est essentielle. Nous sommes à l'écoute des évolutions et des nouvelles attentes du secteur, qui génèrent de nouveaux risques et auxquels Groupama est déjà prêt à répondre (circuits courts, transmission des exploitations, transition énergétique, agroécologie, risque cyber...).

Dans le cadre de la feuille de route gouvernementale mise en place pour lutter contre le mal-être agricole, Groupama a mis en place en 2022 un dispositif de soutien psychologique pour les agriculteurs en difficulté, en complémentarité avec les actions déployées par les autres organisations comme la MSA ou les chambres d'agriculture. En parallèle, deux séances de soutien psychologique gratuites, auprès de cliniciens, spécialisés sont ouvertes pour tous les agriculteurs assurés à Groupama.

À noter que pour les commerces de proximité, la couverture des activités complémentaires de ventes de ligne est donnée sans surcoûts.

› Habitat

La solution de télésurveillance de Groupama propose une protection complète du foyer en protégeant des cambriolages, mais aussi des risques d'inondation, d'incendie, d'agression ou encore de coupure d'électricité, services qu'elle est la seule à proposer aujourd'hui sur le marché. Chez Groupama, l'avis de nos clients compte et notre système de télésurveillance évolue pour répondre au mieux aux attentes de nos sociétaires. La Groupama Box Habitat s'enrichit en 2022 avec la caméra intérieure pour écouter et voir en temps réel ce qu'il se passe chez soi depuis l'application mobile, de nouvelles fonctionnalités pour un pilotage à distance du système de télésurveillance simple et sécurisé et une garantie de la qualité de nos services pour sécuriser l'installation et rassurer nos clients en cas de panne, mauvais fonctionnement du système ou réclamation.

› Cyber-risques

Une solution d'auto-diagnostique pour la clientèle des professionnels commence à être déployée.

› Transition démographique/vieillesse

Retraite : dans le prolongement de la nouvelle loi PACTE, Groupama Gan Vie a lancé avec succès sa gamme de Plans d'Épargne Retraite (PER) et de services associés (conseils, simulations...). Groupama a l'ambition de devenir

(1) Cf. communiqué de presse Groupama du 31 mai 2022 : Comment Groupama aide les aidants.

un acteur de référence du marché français sur l'enjeu sociétal de la retraite, en proposant des conseils et des solutions globales. Ma Nouvelle Vie, la plateforme retraite bat des records : plus de 1 million de visites annuelles. « Découvrez de manière simple et ludique le montant de votre future pension, la date de votre départ à la retraite et des conseils pour préparer sereinement votre nouvelle vie. »

En 5 ans, Groupama a multiplié par deux sa part de marché en France en retraite (à plus de 7 %).

- › En épargne, la gestion déléguée du groupe Groupama, conçue par Groupama Gan Vie et déployée depuis 4 ans dans tous les réseaux du Groupe, comporte 5 profils : sérénité, modéré, équilibré, dynamique et offensif. 80 % de nos versements se font aujourd'hui sur ces profils. Groupama a dupliqué en 2021 tous ses profils de gestion déléguée en durable.
- › Téléconsultation médicale. Les quelque deux millions d'assurés de l'offre « Groupama Santé Active » bénéficient depuis le début de l'année 2022 d'un service de téléconsultation médicale renforcé. Parmi les principales évolutions, figure la mise en place d'un webservice sur mesure simplifiant le parcours utilisateur et facilitant l'utilisation dudit service. Vingt spécialités de médecine sont prises en charge par ce service de Groupama.
- › Offre santé 2022. Prise en charge humaine, avant, pendant, et après le problème de santé : mise à disposition d'une aide à domicile dès 24 heures d'hospitalisation et en cas d'immobilisation, le temps de se remettre sur pied, 400 euros débloqués pour plus de confort lors d'un séjour à l'hôpital pour les clients fidèles.

Anticiper le risque : la prévention, une politique forte de Groupama depuis plus de 60 ans

Portée par les convictions fortes des administrateurs mutualistes (les élus) et des salariés, elle privilégie anticipation et actions de long terme, au service de nos sociétaires et clients.

Pour les entreprises du Groupe, pratiquer une politique de prévention d'envergure, c'est encourager l'émergence d'attitudes responsables face aux risques, tout en étant économiquement performant. Les actions de prévention menées sont diverses, autour de deux axes : la prévention technique (visites de risque en entreprise, conseils en installations électriques ou d'alarme, etc.), et la prévention dite de sensibilisation avec de nombreux supports de communication (Newsletter, SMS, e-mail, application...). Sa déclinaison peut être aussi complétée par des actions de prévention institutionnelle auprès du grand public, clients ou non-clients (sensibilisation à la sécurité routière pour les écoliers, prévention des accidents domestiques, conférences sur des thèmes de santé, météorologie et évolution climatique, vérification des extincteurs, gestes qui sauvent, etc.).

La prévention a pris corps au fil du temps à travers de multiples actions individuelles ou collectives, innovantes ou originales, visant à renforcer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble de leurs risques privés et professionnels. Le déploiement des actions de prévention obéit à une stratégie propre au Groupe, source d'expertise et de légitimité : intégration de moyens dédiés (équipes de préventeurs, Centres

Centaure, etc.), partenariats d'excellence (Predict, Météo France, association Prévention Routière, la Gendarmerie, les sociétés d'autoroute, etc.) et actions de proximité grâce à un maillage exceptionnel du territoire.

Ainsi par exemple, le Groupe anime depuis de nombreuses années avec ses partenaires les formations à la sécurité routière Dix de conduite jeunes (à destination des établissements scolaires) et Dix de conduite rurale (sur les règles de sécurité pour la conduite des engins agricoles).

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et Groupama ont signé en 2021 un partenariat pour mettre en commun leur savoir-faire et répondre aux besoins des entreprises et artisans de la branche, et de les sensibiliser à la prévention des risques professionnels, avec le soutien de l'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail). Ce partenariat, poursuivi en 2022, vient renforcer les actions déjà initiées et développées depuis plusieurs années par les entités locales de la CAPEB et les caisses régionales de Groupama.

Le service de prévention Predict intègre un support d'élaboration des documents opérationnels de gestion des risques requis par les préfetures comme le Plan communal de sauvegarde (PCS) et l'appui 24/7 d'experts pour l'information anticipée des risques. Les collectivités bénéficient d'un espace web dédié, associé à des avertissements personnalisés à l'échelle communale. Grâce à ces solutions adaptatives, de nombreuses mises en sécurité sont engagées chaque année.

Aggravation des événements climatiques, sécurité routière, évolutions réglementaires... Les élus des collectivités sont confrontés à de plus en plus de situations qui nécessitent l'accompagnement d'experts. Groupama, premier assureur des collectivités locales, assume ce rôle auprès d'eux et les aide à exercer leurs responsabilités en toutes circonstances. Le Salon des maires et des collectivités locales de 2022 à Paris, a été l'occasion de rappeler l'accompagnement Groupama.

Depuis 2018, Groupama est partenaire de l'association Ville Prudente qui œuvre à la sécurisation et à l'apaisement de la circulation dans les villages et les villes. Elle récompense les collectivités par une labellisation (panneau à l'entrée de la commune).

Le Groupe développe – et développera de plus en plus – des services de prévention en lien avec l'essor des objets connectés (notamment *via* l'auto, l'habitat, la santé, chez les jeunes, les seniors, les professionnels dont les agriculteurs, les entreprises, etc.). Ainsi, la nouvelle Groupama Box Habitat qui offre une solution de prévention/protection étendue notamment au foyer et non plus seulement aux biens – voir ci-dessus.

À noter en 2022, le vif succès de l'appli Liberty Rider, liée à l'offre 2 roues déployée auprès de toutes les caisses régionales, destinée à la sécurité de nos sociétaires. Aujourd'hui, près de 2 900 sociétaires en sont équipés. Liberty Rider au 31 décembre 2022, c'est plus de 4 millions de kilomètres sécurisés, plus de 100 000 SMS envoyés pour rassurer ses proches mais aussi 35 motards aidés lors d'une chute dont 2 gravement accidentés, et 50 utilisateurs qui ont déclaré avoir évité un accident grâce aux alertes virages dangereux.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

Nos actions de prévention se regroupent dans cinq grands domaines : la santé, la sécurité de la route, les risques domestiques, la prévention agricole et les risques industriels et des collectivités.

Des contenus sur la prévention sont régulièrement diffusés via des newsletters clients, brochures, etc. et sur les réseaux sociaux, sur les comptes Twitter ou les pages Facebook des diverses entités du Groupe.

Focus sur les Centres Centaure (douze centres dédiés à la sécurité routière dont Groupama est actionnaire à parité avec les sociétés d'autoroute et la Caisse des Dépôts)

- › Centaure avec Preventis Card Pro 2 est reconnu par l'application gouvernementale dédiée au CPF ⁽¹⁾, Centaure est le seul organisme détenteur de la formation à la sécurité routière éligible au CPF sur le marché français.
- › Les véhicules des stagiaires font l'objet d'un contrôle 10 points sécurité auxquels sont associés les conducteurs dans le cadre de la pédagogie.
- › Avec l'intégration dans les modules de formation des nouvelles mobilités, les stagiaires sont sensibilisés aux risques de déplacements et de cohabitation sur la route avec les trottinettes et vélos à assistance électrique (VAE).
- › Poursuite des formations moto et du partenariat BMW Motorrad ; en entreprise, les trajets en mission à 2 roues motorisées se développent et se diversifient avec l'arrivée des scooters et 3 roues électriques. Ce sujet est d'avenir et s'intègre pleinement dans les dispositifs RSE des entreprises.
- › Le début de la mutation des véhicules Centaure sur plateaux vers les véhicules électriques : 50 % de nos parcs est la cible définie avec une montée en puissance jusqu'à 100 %.

Par ailleurs, la formation des conducteurs de tracteurs agricoles est dispensée à plus grande échelle sur les sites M2C.

À noter également, à l'international : notre filiale en Grèce poursuit sa coopération à long terme avec l'Institut de la sécurité routière, avec cette année le programme Safely Cycling.

Groupama accompagne partout en France à l'automne 2022 tous les cyclistes en leur distribuant 140 000 brassards fluorescents et plus de 10 000 kits de visibilité.

Groupama a lancé l'opération Les Gestes Qui Sauvent fin 2021, une grande opération nationale de prévention, qui s'est développée tout au long de 2022 – voir partie 2.2.5.

Prévention à destination des collaborateurs : elles se déroulent tout au long de l'année dans toutes les entreprises du Groupe, avec un moment fort notamment lors de la Semaine de la QVT. Ainsi par exemple chez Groupama Assurances Mutuelles, des actions ont été menées au printemps 2022 sur les TMS, la nutrition, la sécurité de la messagerie et la prévention incendie, puis l'audition en fin d'année ; chez Groupama Gan Vie, une

action de prévention optique avec Lunettes pour Tous à l'automne.

Indicateur de performance

Taux de personnes (en interne et externe) sensibilisées ou formées à des actions de prévention :

81 998 (33 774 en 2021) ont été sensibilisées en 2022 soit, rapporté à l'effectif Groupe, un taux de 282,4 % (124,8 % en 2021).

La fin des contraintes sanitaires en 2022 a permis de renouer avec un niveau de sensibilisation standard pour le Groupe.

Indicateurs complémentaires

- › Centaure (centres de conduite dédiés à la prévention)

Nombre de stagiaires dans les centres de prévention routière Centaure en 2022 : 39 015 (33 346 en 2021), soit une croissance exceptionnelle de 17 % (+ 26 % à périmètre constant ⁽²⁾) et dépassant le niveau de la dernière année normale, 2019.

- › Dix de conduite rurale et Dix de conduite jeunes : 13 751 stagiaires en très forte progression (7 501).
- › Opération nationale Les Gestes Qui Sauvent : 65 962 personnes formées en France ⁽³⁾, 1 995 personnes formées à l'international, soit un total de 67 957.

(d) Les risques liés à la protection des données des assurés

C'est un élément clé de la confiance – et donc de perte potentielle de confiance en cas de réalisation du risque. Le contexte sociétal est porteur sur ce sujet, avec des sollicitations croissantes sur « l'exercice du droit des personnes » et la judiciarisation des relations qui est de plus en plus forte.

Les leviers de maîtrise du risque

La politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) s'inscrit dans une démarche éthique et déontologique. Elle répond aux obligations légales et réglementaires applicables au secteur de l'assurance. Elle comprend une charte d'utilisation des moyens informatiques et de communication déclinée dans les entreprises du Groupe afin d'informer les collaborateurs sur les comportements attendus de chaque utilisateur du Système d'Information et de protéger les données des clients et du Groupe. Par ailleurs, un module e-learning de formation au risque cyber est déployé sur la plate-forme de formation du Groupe.

Le risque cyber (attaques des systèmes d'information du Groupe, l'un des risques émergents les plus forts du secteur) est traité dans le cadre des risques majeurs du Groupe. Un dispositif de gestion des incidents cyber permet de détecter et qualifier les incidents, afin d'assurer les actions de réaction et de suivi appropriée. En 2022, les actions conduites ont permis d'adapter le dispositif de protection aux menaces. Ces dernières évoluant sans cesse, les protocoles de protection sont donc eux aussi revus en permanence.

(1) Compte Personnel Formation.

(2) Source : Assurances entreprises & collectivités-Centaure, GMA.

(3) Sur la période 01.11.2021 au 31.10.2022, l'opération avait commencé en septembre/octobre 2021, cf. DPEF 2021

Les systèmes sensibles/stratégiques sont déclarés à l'ANSSI ⁽¹⁾.

Sur le risque de traitement non conforme des données : le code de conduite Groupe précise que les entreprises veillent à ce que les informations personnelles collectées et traitées ne portent atteinte ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles, conformément à la réglementation. Elles s'engagent également à respecter les droits des personnes concernées et à prendre toutes mesures pour protéger leur confidentialité.

Depuis l'entrée en application du RGPD ⁽²⁾ le 25 mai 2018, le Correspondant Informatiques et Liberté (CIL) Groupe a laissé la place au DPO France (Data Privacy Officer), qui prend également les missions du « Corporate Privacy Officer » CPO Groupe. Dans la perspective de l'entrée en vigueur du règlement, le Groupe avait nommé un CPO Groupe dès 2016. L'intérêt de cette désignation réside essentiellement dans l'instauration d'un pilotage et d'une animation de la gouvernance « Données personnelles » au niveau Groupe, en capitalisant sur le socle de gouvernance des données personnelles mis en œuvre en France par le CIL (DPO France), permettant ainsi de réduire les risques. Chaque filiale internationale a également désigné un DPO auprès de son autorité de contrôle nationale.

Ainsi, le DPO France (& CPO Groupe), assisté de son équipe, assure ce rôle et ces missions pour l'ensemble des entreprises du Groupe. La fonction de DPO France Mutualisé est indépendante du fait de la loi et rattachée au Secrétaire général, membre du comité de direction générale de Groupama Assurances Mutuelles. Elle répond aux exigences légales et réglementaires régissant les conditions de désignation d'un DPO, et a fait l'objet d'une désignation à la CNIL ⁽³⁾. Cette fonction est soumise à un devoir d'alerte, et doit rendre compte de ses activités au travers de l'élaboration d'un « bilan annuel d'activité » présenté au responsable de traitement et tenu à disposition de la CNIL.

S'agissant des données à caractère personnel, le contrôle de la conformité constitue l'une des missions assurées par le DPO France & CPO Groupe et ses équipes. La conformité des traitements de données à caractère personnel couvre non seulement les thèmes précités portant sur le cœur de métier du Groupe (assurance non-vie, assurance vie, gestion d'actifs, immobilier, etc.) mais également sur tous autres thèmes dès lors que des données à caractère personnel sont concernées (ex. : ressources humaines, dispositifs de vidéosurveillance, activités de services, etc.).

Les dispositifs de maîtrise, quelques exemples :

- déploiement du dispositif Éthique (charte éthique, code de conduite, dispositif d'alerte éthique) : disponibles en cas notamment d'atteintes à la santé, sécurité des personnes ;
- idem pour la formation aux exigences du RGPD (e-learning) ;

- mise en conformité vis-à-vis des exigences RGPD tant d'un point de vue traitement de la donnée (vis-à-vis des clients et en lien avec les entreprises tierces intervenant potentiellement sur de la donnée) que d'un point de vue processus (DPO, procédure, etc.).

Par ailleurs, les entreprises du Groupe ont souhaité en 2020 conforter la vision de leur conformité à la réglementation. Un programme transversal a été mis en place par le comité exécutif groupe, sous le contrôle du DPO, pour s'assurer de la conformité de chaque entreprise aux différents aspects de la Protection des données personnelles, et le cas échéant engager les mesures de remédiation nécessaires. Ce programme est un gage supplémentaire pour nos clients de l'importance que Groupama accorde à la protection de leurs données personnelles.

Indicateur de performance

Taux de formation au RGPD des nouveaux entrants : 85 % (72,7 % en 2021) Ce taux comptabilise les formations terminées, en prenant également en compte les formations en cours ce taux atteint 88,9 % (75,5 % en 2021).

Cet indicateur a été introduit en 2020 car il reflète l'importance que revêt pour le Groupe la précaution prise dans la collecte et l'utilisation des données, tant pour ses collaborateurs dans leurs relations avec le client que dans leur vie personnelle. C'est dans cet esprit que le Groupe s'attache à former ses nouveaux entrants le plus rapidement possible après leur arrivée.

Hors du domaine de la protection des données, le risque d'atteinte aux droits de l'homme, à la sécurité et à la santé des personnes du fait de nos contrats d'assurance est non matériel.

Au-delà des risques significatifs évoqués ci-dessus, mentionnons :

(e) Le risque d'impact social/sociétal négatif des sous-traitants et fournisseurs

Le Groupe est un producteur de services, utilisant des bâtiments du secteur tertiaire. Les achats réalisés portent essentiellement sur les pôles : informatique et télécommunications, prestations intellectuelles (conseil en stratégie, conseil en RH, formation, marketing, voyages, etc.), moyens généraux (gestion du bâtiment dans son ensemble : construction, service aux occupants, etc.), logiciels et achats assurantiels.

Les leviers de maîtrise du risque

La charte éthique groupe intègre la relation fournisseurs et une charte déontologique achats a été ajoutée dans le règlement intérieur de Groupama Assurances Mutuelles. Trois aspects y sont particulièrement développés : la prise en compte des modes de fabrication des matériels, du comportement des fournisseurs au sujet de ces modes de fabrication, et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

Il existe une politique écrite d'externalisation des activités.

(1) L'ANSSI est l'autorité nationale en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information.

(2) Règlement général de Protection des Données.

(3) Commission Nationale Informatique et Libertés.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

Groupama a également signé la charte interentreprises de 2010 (devenue charte relations fournisseurs responsables ⁽¹⁾), qui incite notamment à privilégier les relations durables avec les PME, à incorporer des critères RSE dans le choix des fournisseurs et à prendre en compte la responsabilité territoriale d'un grand groupe.

Par ailleurs, dans nos appels d'offres, nous demandons à nos fournisseurs, dans le cadre de la charte RSE Fournisseurs ou de clauses contractuelles spécifiques, de déclarer s'ils respectent les principes de l'OIT, de la déclaration universelle des Droits de l'Homme et de la charte du Pacte mondial (conditions de travail, respect de l'environnement, éthique). Une clause « RSE » est insérée dans les contrats. Des clauses relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence ainsi qu'à la prévention et gestion des conflits d'intérêts sont prévues.

Groupama organise la formation RGPD des acheteurs et des collaborateurs (ainsi par exemple, 100 % des acheteurs de la direction des achats groupe formés).

Groupama, pour les fournisseurs avec laquelle elle travaille, répond à l'obligation de vigilance en obtenant les documents prévus par les textes.

Les actions initiées par G2S s'articulent autour de 3 axes :

- le développement des « achats inclusifs » dont les achats auprès du secteur adapté, avec notamment du sourcing de sociétés pour permettre aux acteurs du Groupe d'étoffer leurs échanges avec les entreprises du « STPA » ;
- l'intégration de l'approche RSE dans le choix des nouveaux fournisseurs (ajustement de notre ligne d'acquisition avec l'approche RSE) – ainsi par exemple, 100 % de nos appels d'offres comporteront des critères RSE avec une pondération allant de 5 % à 30 % de la note globale ;
- l'évaluation de nos fournisseurs dans le temps sur leurs engagements pris en termes de RSE.

Au sein du GT achats Groupe, un atelier a été mis en place en 2022, avec notamment G2S, des caisses régionales et des filiales France, afin de choisir une solution commune aux entreprises.

Dans le cadre de la déclinaison des exigences de la loi Sapin 2 relatives à l'évaluation éthique des tiers, un Portail d'Évaluation des Partenaires (PEP's) a été mis à disposition des entreprises du Groupe afin d'évaluer l'intégrité des tiers non-clients avant l'entrée en relation. L'enjeu de la mise en œuvre de la loi Sapin 2 – lutte contre la corruption et le trafic d'influence – est traité au point 2.2.7.

(f) Le risque de non prise en compte de l'impact social/sociétal des sociétés dans lesquelles Groupama investit

Au-delà du respect des droits humains, de la santé et de la sécurité des personnes, plus généralement le facteur social est de plus en plus pris en compte dans nos analyses.

Les leviers de maîtrise du risque

Groupama prend en compte l'ensemble des critères ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans sa politique d'investissement et de gestion des risques. Dans l'analyse des entreprises et des organisations, l'extra-financier et le financier sont intimement liés. L'intégration de l'ensemble des informations environnementales, sociétales et de gouvernance permet une meilleure résilience du portefeuille, en anticipant les risques et en identifiant de nouvelles opportunités permettant d'investir dans les secteurs dont la croissance attendue est la plus forte.

Groupama s'est concomitamment mis en ordre de marche pour répondre aux exigences réglementaires européennes (dont Disclosure et Taxonomie).

Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis plus de vingt ans dans la promotion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), via sa filiale de gestion d'actifs Groupama Asset Management. Ses expertises d'analyse et de recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au sein d'enceintes représentatives françaises et internationales en font l'un des leaders reconnus en ce domaine. Pour affirmer cet engagement, en 2018, Groupama Asset Management s'est doté d'une direction de la stratégie ESG dont la mission est de diffuser l'ESG dans tous les départements par une politique de formation active. Parallèlement, elle a pour objectif de faire évoluer l'offre vers plus d'intégration ESG et de mettre en place une gamme de produits d'impacts étoffée.

À noter également que Groupama Asset Management mène une politique d'engagement actionnariale active, en fonction des critères PRI ⁽²⁾, dont la Société est signataire, et qu'elle respecte la politique d'exclusion conforme aux traités internationaux (Ottawa et Oslo).

Focus sur 2022

Groupama Asset Management poursuit l'élargissement de sa gamme de fonds certifiés ISR. Dans la continuité des labellisations précédentes qui ont jalonné l'année 2021 (22 fonds labellisés en 2021), l'objectif est d'assurer une couverture ISR la plus complète possible sur l'ensemble des classes d'actifs et expertises de gestion. Ces fonds sont disponibles via l'assurance vie, l'épargne salariale et la retraite collective. Groupama Asset Management compte ainsi au total 49 fonds labellisés ISR.

Groupama Asset Management est à nouveau récompensée en 2022 aux « Corbeilles Mieux Vivre Votre Argent » pour la qualité de sa gestion collective, par le « certificat de la meilleure gestion de fonds ISR sur 5 ans ». Ce prix reflète l'engagement du groupe Groupama et de ses entreprises dans la finance durable.

(1) Conçue par la Médiation des entreprises et le Conseil National des Achats.
(2) PRI : Principles for Responsible Investment.

Investissement à impact social

L'objectif de « Groupama Social Impact Debt » est de proposer à nos clients d'avoir un impact social au travers de leur investissement en leur permettant d'investir dans des PME ancrées dans le tissu local. Groupama investit dans le tissu économique local en accompagnant directement des entrepreneurs en accordant des prêts d'un montant de 5 à 20 millions d'euros. Pour aligner nos convictions d'acteur de la finance durable et d'investisseur, sont sélectionnées des entreprises solides et qui s'engagent à améliorer leur bilan social. Groupama accompagne ainsi des entreprises qui prennent des engagements sur la création d'emploi ou le pouvoir d'achat des salariés.

Le montant de l'investissement responsable – actifs gérés selon des critères ESG (1) – par Groupama Asset Management est indiqué dans la partie 2.2.4.

Focus sur l'épargne salariale

Groupama Épargne Salariale se positionne depuis son origine dans une démarche RSE notamment grâce à son offre de supports financiers destinés aux 137 000 salariés des 17 500 entreprises clientes. À titre d'exemple, en 2022, plus de 20 supports d'investissements proposés par Groupama Épargne Salariale bénéficient du Label ISR créé par le ministère des Finances et sont dès lors reconnus pour intégrer, au-delà des critères financiers, des facteurs liés à l'impact des émetteurs sur l'environnement, la société et sur les enjeux de gouvernance.

Un autre élément significatif de la démarche RSE est le succès de la souscription en ligne, donc économe en papier, par les équipes commerciales. Voir partie 2.3.

Financement de l'économie réelle

Le groupe Groupama est engagé dans le financement de l'économie, notamment à travers le soutien à des PME/ETI en croissance ainsi qu'à des actifs contribuant au développement durable (infrastructures en énergie renouvelable, infrastructures technologiques...). Ces financements se font à la fois *via* les actions d'entreprises non cotées (Private Equity, PE) et d'infrastructures ainsi que *via* des dettes privées (prêts, Loans). Groupama a engagé en 2022 800 millions d'euros en nouveaux actifs non cotés (PE, Infra et Loans) dont 375 millions d'euros en infrastructures, essentiellement européennes.

2.2.5 Enjeux environnementaux et risques associés

Acteur financier engagé dans l'accompagnement des grands défis de transition, l'enjeu de la préservation de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique est en effet majeur ; entreprise du tertiaire, les risques et impacts du Groupe dans ce domaine se situent le plus significativement non pas dans ses implantations ou déplacements mais dans le domaine de ses investissements et de ses offres d'assurances ; à moyen terme, le risque de réchauffement climatique est un des plus élevés ; soit donc deux risques significatifs (2) :

(a) Le risque de non prise en compte du facteur environnemental et climat dans les investissements

Nous définissons l'investissement durable comme l'intégration dans nos processus d'investissement des facteurs environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG) au service de la maîtrise des risques financiers et du financement des transitions. L'enjeu est donc double :

- › prendre en compte les risques en matière de durabilité, c'est-à-dire les risques liés aux facteurs ESG, notamment climatiques qui peuvent affecter la valeur ou le rendement des actifs financiers ;
- › gérer les incidences négatives liées à nos investissements et favoriser les impacts positifs de la gestion financière sur les facteurs de durabilité, notamment en participant à la lutte contre le réchauffement climatique et en contribuant au financement des trois grandes transitions (démographique, numérique et écologique).

Cela correspond au concept dit de « double matérialité », fondement de la définition européenne de l'investissement durable et donc de l'ensemble des réglementations européennes relatives aux enjeux de durabilité.

Cette politique doit notamment participer au financement de la transition vers une économie bas carbone et résiliente, compatible avec un scénario de réchauffement climatique limité à 1,5 °C d'ici 2050, s'effectuant de manière équitable.

Les leviers de maîtrise du risque

À date, cette stratégie d'investissement durable et responsable est plus particulièrement axée sur le risque climatique et repose sur quatre piliers qui seront détaillés dans la suite du document :

- › une gestion d'actifs intégrant pleinement les critères ESG ;
- › une politique d'exclusion pour répondre aux risques de durabilité les plus élevés et éliminer les financements les plus néfastes :

- le charbon est la principale source de gaz à effet de serre (GES). 40 % des GES lui sont attribuables et il dégage intrinsèquement plus de GES que le pétrole ou le gaz.

Ainsi en 2020, le Groupe s'est engagé à une sortie totale, dans ses portefeuilles d'investissement, de la chaîne de valeur du charbon thermique au plus tard d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE et d'ici 2040 dans le reste du monde.

Pour aboutir à cette sortie totale du financement du charbon, Groupama s'engage à date à ne renouveler aucun investissement et se désengager progressivement de toute entreprise :

- dont le chiffre d'affaires ou le mix de production énergétique reposerait à plus de 20 % sur le charbon thermique,
- dont la production annuelle de charbon dépasserait 20 millions de tonnes,

(1) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

(2) Voir tableaux récapitulatifs en annexe. Sur l'empreinte écologique du Groupe, voir partie 2.3.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

- dont la capacité installée des centrales au charbon dépasserait 10 GW,
- développant de nouvelles capacités charbon.

Les différents seuils seront abaissés régulièrement pour tendre vers une exposition nulle des portefeuilles d'investissement au charbon thermique ;

- la sortie rapide du pétrole et du gaz n'est pas physiquement ni économiquement réalisable. Elle nécessite de transformer l'offre d'énergie, mais également les produits et services, les modes de fabrication et les chaînes de valeur et donc des investissements massifs dans l'ensemble des secteurs d'activité y compris celui de l'énergie. Il s'agit de remplacer en 30 ans les énergies fossiles, qui représentent aujourd'hui 80 % de l'énergie primaire au plan mondial par des énergies décarbonées. Par ailleurs, la transition énergétique passera nécessairement par l'utilisation *a minima* du gaz comme énergie de transition (en accord avec la Taxonomie Européenne). Cependant, les types de combustibles et/ou de techniques d'extraction dits « non conventionnels » ont des impacts environnementaux, sur la qualité de l'eau, la biodiversité et les communautés locales plus importants que le conventionnel. En outre, selon le scénario de l'AIE, l'extraction en Zone Arctique, le pétrole bitumineux et le gaz de houille ont des impacts plus importants que les techniques d'extraction conventionnelles.
- Le Groupe s'engage donc dans un premier temps et de façon progressive sur les énergies fossiles non conventionnelles (EFNC), *via* l'engagement suivant : « Nous nous engageons à mettre fin à tout nouvel investissement en direct dans les entreprises concourant au développement de nouveaux projets pétroliers et gaziers non conventionnels »,
- Cependant, nous souhaitons financer les actions et projets contribuant à la transition énergétique et nous pourrions donc continuer à investir dans une filiale ou un projet d'une telle entreprise qui serait dédié au financement de la transition et dans les obligations vertes qu'elles émettent,
- Par ailleurs, nous renforcerons nos actions d'engagement individuel ou collectif auprès des entreprises des secteurs utilities et énergie ;
- une politique d'engagement actionnarial (vote aux assemblées générales et dialogue) contribuant entre autres à la décarbonation de nos portefeuilles ;
- des investissements en faveur du financement des transitions : fin 2018, nous avons pris publiquement l'engagement d'investir 1 milliard d'euros entre 2019 et 2021 en faveur de la transition énergétique, l'objectif a été atteint avant fin 2021 en investissant un peu plus de la moitié en green bonds et le reste en immobilier (travaux de rénovation et/ou construction, acquisitions d'actifs certifiés) et infrastructures énergétiques (parcs éoliens et solaires, hydroélectricité) ; le Groupe a pris une participation au capital de Predica Énergies Durables (PED), filiale de CA Assurances dédiée aux investissements dans les actifs de

production d'énergies renouvelables aux côtés d'Engie). En 2022, nous avons renforcé nos engagements en faveur du financement de la transition en nous engageant à réaliser 1,2 milliard d'euros d'investissements durables supplémentaires pour la période 2022-2024.

Les fondements de cette stratégie d'investissement durable, qui vise à être productrice de rendement et rentable, tout en offrant des résultats positifs et durables dans l'économie et la société en général sont partagés par l'ensemble des entités du Groupe et formalisés dans une charte de l'investissement durable, dont les principes communs ont été adoptés par les conseils d'administration des entités du Groupe.

S'agissant des actifs immobiliers, une politique de certification sur l'immobilier (40 % de la surface ⁽¹⁾ en 2022), d'amélioration énergétique, de restructuration d'actifs pour un moindre impact carbone et de gestion durable des forêts – sur les forêts voir point 3.2 – est portée par le Groupe et sa filiale Groupama Immobilier. Cette dernière a rejoint début 2022 la démarche BIG (Biodiversity Impulsion Group), programme de recherche sur l'empreinte biodiversité des projets immobiliers. BIG vise à développer un référentiel commun d'indicateurs et d'outils de mesure pour définir et améliorer l'empreinte biodiversité des projets immobiliers (protection de la biodiversité en zone urbaine).

À noter :

- le 7 juillet 2021, Groupama avait lancé sa première émission de dettes subordonnées vertes pour un montant total de 500 millions d'euros. Conformément à son Green Bond Framework, Groupama a publié en juillet 2022 son premier rapport annuel sur l'utilisation du montant de l'émission et les principaux impacts environnementaux des projets sous-jacents. Au 31 décembre 2021, la totalité des 500 millions d'euros émis a été affectée à des projets verts, essentiellement sur de l'immobilier « vert » et des infrastructures. Le rapport peut être consulté sur le site Internet de Groupama www.groupama.com, notamment dans la rubrique « Investisseurs/Financement/Obligation verte » ;
- en matière d'actifs immobiliers, Groupama fait partie des « bâtisseurs de jeux » et apporte son expertise au projet du village des athlètes pour Paris 2024 en participant à la construction d'un écoquartier à Saint-Denis. 2021 voit le début de la construction de « The Link » à La Défense (deux tours reliées), qui sera certifiée HQE Exceptionnel (livraison en 2025) et dont Groupama est le propriétaire. Le Booster de réemploi, action collective initiée par Groupama Immobilier en septembre 2020 continue de grandir avec la participation de plus de 50 Maîtres d'Ouvrage de l'immobilier (investisseurs, promoteurs et utilisateurs) fin 2022. Cette communauté porte la transformation des métiers de la construction en France en vue de déployer l'utilisation massive du réemploi des matériaux de construction (440 tonnes de CO₂ ainsi évitées grâce au Booster pour le chantier de l'actif du 21 Bd Malesherbes). À la suite de son engagement dans un groupe de travail sur la Low Tech, Groupama Immobilier lance la réhabilitation Low Tech d'un immeuble Art Déco situé place de la Bourse à Paris (2^e arr.) dont Groupama est propriétaire. L'objectif de

(1) La méthode de l'indicateur a changé : passage d'un indicateur en surface en 2021, à un indicateur en nombre d'actifs, avec une cible à 70 %.

ce projet est de développer un projet sobre en énergie et en ressources naturelles et avec le moindre impact, à la fois en restructuration et en exploitation, sans sacrifier le confort des utilisateurs ;

- Groupama Immobilier, pour le compte de la Société Forestière Groupama, a acheté en 2022 la forêt de Bruneau (plus de 300 ha) dans l'Yonne.

En matière d'épargne durable, Groupama, via sa filiale Groupama Gan Vie, offre à ses épargnants la possibilité de contribuer à l'objectif mondial de réduction de l'empreinte carbone. Et ce par le biais de « Porphyre Transition Climat Septembre 2022 », un titre de créance vert émis par Crédit Agricole CIB. Construit en limitant son empreinte carbone, il intègre également un dispositif de compensation des émissions résiduelles du placement.

Tous ces aspects ainsi que les politiques mises en œuvre et les résultats sont présentés en détail dans le document publié chaque année par Groupama, le reporting « de l'article 29 » de la loi Énergie-Climat (LEC), disponible en ligne sur [groupama.com](https://www.groupama.com) : <https://www.groupama.com/fr/investisseur/investisseur-responsable/rapport-climat-et-esg/>.

En tant qu'investisseur institutionnel, Groupama accentue sa politique d'investissement responsable et ses engagements en faveur de la transition énergétique en rejoignant l'Alliance Net-Zero Asset Owner, soutenue par les Nations Unies.

L'Alliance Net-Zero Asset Owner est une initiative soutenue par les Nations Unies qui rassemble des assureurs internationaux et des fonds de pension s'engageant sur la transition de leur portefeuille d'investissements vers la neutralité carbone d'ici 2050. Les membres souhaitent ainsi contribuer à limiter le réchauffement climatique de la planète à 1,5 °C au-dessus des températures préindustrielles, conformément à l'Accord de Paris.

De façon concomitante, le groupe Groupama est devenu membre des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

Les principaux engagements du Groupe se déclinent désormais autour des 3 points suivants :

- 1,2 milliard d'euros d'investissements durables supplémentaires entre 2022 et 2024 ;
- réduction de 50 % de l'intensité carbone des portefeuilles actions et obligations d'entreprises entre 2021 et 2030, sur une trajectoire d'alignement avec les accords de Paris ;
- renforcement en 2022 de la politique sur les énergies non conventionnelles du Groupe, avec 2 axes :
 - fin de tout nouvel investissement en direct dans les entreprises concourant au développement de nouveaux projets pétroliers et gaziers non conventionnels,
 - mais attaché à poursuivre le financement de la transition, le Groupe continue de soutenir et financer les entreprises soucieuses de contribuer à cette transition énergétique (filiale ou projet dédié au financement de la transition énergétique, obligations vertes...).

Indicateur de performance

Montant de l'investissement responsable – actifs gérés selon des critères ESG ⁽¹⁾ – par Groupama Asset Management : 93,5 milliards ⁽²⁾ d'euros en 2022 (91 milliards en 2021, 80,5 milliards en 2020), soit 83 % des encours totaux gérés, 78 % au 31 décembre 2021, 74 % en 2020.

Indicateur complémentaire

Part des investissements « éligibles » au sens de la taxonomie européenne présentée en 4^e partie du présent document.

(b) Le risque de non prise en compte de l'impact environnemental et climat dans les offres (produits et services) et la politique de souscription

Le risque significatif est la non prise en compte des besoins des assurés en termes de résilience ou d'accompagnement de la transition énergétique ; c'est un enjeu de plus en plus fort sous l'effet notamment du changement climatique et cela tout en maintenant l'équilibre de notre modèle économique par une exposition maîtrisée ; à ce sujet s'ajoute la prise en compte de l'impact environnemental (le degré de pollution, dont l'émission carbone) de l'activité de nos assurés – et donc de l'impact indirect de notre activité d'assurance sur l'environnement.

De même qu'évoqué en point 2.2.4., être un assureur responsable et contributeur de la lutte contre le changement climatique et de la transition énergétique, c'est être un groupe capable de proposer des solutions aux assurés, abordables économiquement, face aux grandes évolutions de l'environnement et des changements climatiques.

Adaptation au changement climatique

Groupama, acteur majeur de l'assurance dommages, est exposé par la nature même de ses activités et de l'importance de son ancrage territorial. Le résidentiel et l'agricole sont ainsi des marchés particulièrement touchés par la sinistralité dans notre portefeuille.

Au cœur de son métier, Groupama doit assumer le coût financier des accidents climatiques via l'indemnisation financière et des solutions matérielles qu'il apporte aux particuliers et entreprises, collectivités, etc. atteints par les catastrophes naturelles. L'assurabilité dans le temps des événements climatiques se pose compte tenu de l'augmentation continue de la sinistralité. L'année 2022 confirme cette tendance structurelle, avec notamment les orages/grêle sur la France au moment du week-end de la Pentecôte, les intempéries d'août en Corse, le cyclone Batsirai sur l'île de La Réunion. La sécheresse sur bâtiment et les dommages aux récoltes ont également fortement progressé cette année.

Même si les tempêtes et les orages ressortent comme des périls significatifs en valeur, le changement climatique modifie en profondeur notre exposition à la sécheresse et à l'inondation, impliquant d'orienter en priorité nos actions sur ces périls.

(1) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

(2) Dont clientèle externe.

Les leviers de maîtrise du risque

Sur les expositions du Groupe du fait des souscriptions

Compte tenu des expositions de Groupama, la tempête reste l'aléa climatique qui présente le plus de risques. Afin d'évaluer l'évolution de ce risque face au changement climatique, Groupama Assurances Mutuelles utilise des modèles et des connaissances développées conjointement avec divers experts sur le climat : plusieurs études ont ainsi été réalisées en partenariat avec Météo-France sur la base de modèles climatiques globaux (GCM) et régionaux (RCM) et des scénarios du GIEC (1). On n'observe pas de variation majeure liée au changement climatique sur la fréquence et la sévérité des tempêtes sur la France, mais plutôt l'augmentation de la chaleur, de la sécheresse, des précipitations dans certaines zones et des risques de submersion marine. Ces éléments ont été confirmés lors d'une étude récente menée par France Assureurs, en s'appuyant sur des modèles climatiques établis par l'Institut Pierre Simon Laplace.

En climatologie, les aléas naturels (Cat. Nat. (2), forces de la nature, tempêtes) sont déjà appréhendés dans les risques assurances (risques de souscription non-vie). L'application de la réglementation Cat. Nat. et la connaissance du risque à la souscription (vérification des zones inondables...) concourent au bon suivi du risque.

Les risques aléas naturels et les risques climatiques sur récolte (ou MRC) sont traités dans le cadre du dispositif « Risques Majeurs » du Groupe, ainsi que désormais le risque Cumuls de risques (techniques) : ce dispositif consiste en un suivi annuel de chaque risque concerné, ce qui permet notamment d'être au plus proche de l'évolution de l'aléa climatique.

Focus 2022

L'accentuation des périls climatiques nous a conduits à étoffer notre politique :

- création d'un Climate Lab début 2022, constitué par une équipe renforcée d'experts et de compétences internes et externes afin de développer nos connaissances et d'accompagner les projets. Nous souhaitons renforcer nos partenariats avec des institutions de recherche ainsi que des organismes agissant sur le terrain pour renforcer la résilience de l'agriculture et des bâtiments face à l'évolution des risques climatiques. Notre enjeu est de pouvoir accélérer notre réponse en installant une démarche d'adaptation au changement climatique pour mieux accompagner nos clients et sociétaires, dans le respect de notre raison d'être, tout en maîtrisant nos engagements. Des GT par péril (inondation dans un premier temps, puis maintenant sécheresse, et tempêtes/grêle) sont mis en place ;
- une feuille de route par métier est mise en place pour renforcer les actions dans le domaine de l'adaptation au changement climatique ;
- une analyse approfondie des données est menée avec la direction réassurance.

Afin de mieux sensibiliser les différentes parties prenantes sur l'importance de la réduction des risques climatiques et de l'impact sur la gestion des sinistres, a été mis en place un dispositif de partage rapide d'informations au sein d'une communauté climatique composée des diverses directions concernées (sur une tempête par exemple, estimations sur la base de modèles, remontée des montants des sinistres).

Groupama mène depuis de nombreuses années des actions de prévention/protection et de sensibilisation auprès de ses clients et sociétaires.

Ainsi, par exemple, Groupama-Predict, un partenariat pour améliorer la résilience face aux risques climatiques : initié en 2007, ce partenariat permet aujourd'hui à près de 20 000 collectivités de disposer de plans communaux de sauvegarde (PCS), avec un suivi des événements en temps réel, et des millions de citoyens d'être avertis (par SMS) par anticipation et à l'échelle communale 24 h./24, 7 j./7 des risques en approche. Les services de prévention et d'alerte de Predict (3), filiale de Météo France, sont en effet accessibles à l'ensemble des clients (en dommages) du Groupe.

Une solution innovante qui fait ses preuves. Lors des orages de Pentecôte en France au printemps 2022, 1,7 million de SMS et plus de 200 000 mails de prévention ont été envoyés à nos clients particuliers, pros et agriculteurs. 13 500 communes ont également été alertées.

Résultant de ces actions, dans le prolongement déjà des actions menées antérieurement, l'année 2022 a été marquée par :

- la désensibilisation aux risques inondation en habitation (un outil spécifique Groupama a été conçu) en lien avec la MRN. Groupama participe activement aux travaux de la profession sur les catastrophes naturelles, notamment sur les phénomènes de sécheresse sur bâtiments et la modélisation des inondations, et préside actuellement la MRN (4) ;
- la mise en place d'une approche d'enrichissement de la géolocalisation ; sur les expositions, nous évaluons les coûts de reconstruction ainsi que les pertes d'exploitation en cas de périls naturels ou man-made (5) avec une résolution cartographique au niveau des coordonnées GPS, ce qui permet ensuite des cartographies tenant compte de la criticité des risques ;
- le renforcement tous azimuts de la prévention, avec le plan transverse Vivons Prévention ; et
- un scénario interne permettant d'évaluer l'impact d'une catastrophe environnementale à l'échelle du Groupe a également été conçu.

Groupama dispose de fortes protections en réassurance – Groupama est le deuxième acheteur européen en protection de réassurance sur les tempêtes – et est un groupe innovant en termes de solutions de couverture. L'efficacité concrète de nos structures de réassurance a permis d'absorber une grande

(1) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, GIEC, organisme intergouvernemental ouvert à tous les pays membres de l'ONU.

(2) Catastrophes Naturelles.

(3) Le partenariat avec Predict, initialement sur le risque Inondation, a été progressivement étendu aux risques de tempête, submersion marine, fortes chutes de neige, canicule et grand froid.

(4) Mission des Risques Naturels, association dans le cadre de la Fédération Française de l'Assurance.

(5) Périls causés par l'homme.

partie de la sinistralité observée en France en 2022 et d'acheter de bonnes protections pour 2023, et cela dans des conditions de marché de la réassurance très tendues.

À noter : Groupama a élaboré une application de prévision des tempêtes survenant « en chapelets » sur le territoire métropolitain, un phénomène bien connu des acteurs de l'assurance, aussi appelé « clustering ».

Au-delà des événements extrêmes, les assurés sont exposés à une multiplicité d'événements climatiques récurrents ; il est donc essentiel pour Groupama d'en comprendre les déterminants pour mieux les anticiper. Apporter la confiance sur la maîtrise des risques nous permet d'être au rendez-vous de l'indemnisation dans les moments les plus difficiles.

Ainsi, dans les années à venir, seront mis en exergue :

- › l'accompagnement du client – dont l'apport d'information sur les aides publiques qui peuvent être obtenues pour une reconstruction plus résiliente ;
- › la désensibilisation, afin de préserver une performance économique durable, gage de sécurité pour ceux qui nous font confiance ;
- › le développement de l'expertise des personnels opérationnels *via* la sensibilisation et la formation.

Focus sur la réforme de l'assurance récoltes en agriculture. Vers un système d'assurance récoltes économiquement viable et protecteur

Ce type d'assurance ne couvre aujourd'hui environ que 20 % des surfaces cultivées, ce qui est très insuffisant. Contributeur majeur à la réflexion publique sur ce sujet, l'objectif de Groupama a agi en 2022 afin d'être prêt au 1^{er} janvier 2023 ; les grands principes qui sous-tendent cette réforme sont les suivants :

- › une protection universelle pour tous, assurés et non assurés climatiques, avec un dispositif de gestion des risques climatiques (pool d'assureurs qui partagent sur les aspects techniques) ;
- › le retour aux équilibres techniques permettant une stabilisation du dispositif grâce à une meilleure articulation entre assurance et intervention publique ;
- › le principe d'un interlocuteur unique pour les agriculteurs qu'ils soient éligibles à l'assurance ou au fonds des calamités agricoles rénové dans une volonté de simplification ;
- › les assureurs sont pressentis pour jouer ce rôle d'interlocuteur unique, y compris pour les non assurés, en raison de leur savoir-faire et leur efficacité en matière de gestion des sinistres.

Groupama sera ainsi l'un des assureurs référents pour tous les agriculteurs, assurés ou non.

L'enjeu de la pédagogie : le savoir-faire du Groupe est reconnu

et son rôle durant la construction de la réforme a été déterminant. En tant que 1^{er} assureur du monde agricole, Groupama a tous les atouts pour accompagner tous les agriculteurs et nos assurés dans un premier temps. Ont été organisées en 2022 dans les territoires de nombreuses réunions pour expliquer et promouvoir la réforme, avec la mobilisation des collaborateurs et élus.

À noter également que :

- › des caisses régionales ont organisé au cours de 2022 des conférences sur les évolutions climatiques ouvertes aux sociétaires et au grand public ;
- › la websérie Indispensables agriculteurs a publié un épisode sur : « Comment les aléas climatiques peuvent-ils impacter les exploitations agricoles ».

Sur la protection de l'environnement et la contribution à l'atténuation du changement climatique

Groupama est certes exposé à ce risque compte tenu de son activité (part de l'assurance dommages notamment) mais il reste fondamentalement maîtrisé grâce au respect des exigences réglementaires existantes ou nouvelles. Les directions métiers réalisent un suivi réglementaire et technique permanent pour adapter les offres.

La prévention devient un facteur majeur pour éviter ou de réduire des émissions carbone générées par les réparations ou reconstructions. Le réseau de préventeurs du Groupe (126 ETP ⁽¹⁾ chez les caisses régionales, et ceux de Groupama Assurances Mutuelles) sont mis à contribution.

Citons par ailleurs comme exemple sur la protection de l'environnement, la RC ⁽²⁾ environnement : c'est une garantie souscrite obligatoirement en risques pros avec de la RC comportant des limites de garanties et conformément aux dispositions réglementaires ; en assurance entreprises et collectivités : proposition ou adjonction de RC environnement, avec le préjudice écologique.

À noter :

- › les réassureurs n'imposent pas jusqu'à présent de clauses excluant certains risques environnementaux ;
- › l'évolution de la réglementation en matière d'« actions de groupe » (depuis 2014) a mené à l'achat d'une réassurance spécifique pour se prémunir des conséquences économiques de ce type de procès ;
- › une politique de suivi et de contrôle des accumulations de risques est menée au niveau du Groupe (ex. sur les garanties incendies, qui peuvent par extension avoir un impact environnemental) ; à noter aussi sur les sinistres, le rôle d'alerte de la fonction sinistre sur la qualité du risque (cf. les sites classés Seveso).

L'édiction de normes en matière de pollution ou autres n'entre pas dans les compétences de Groupama ; fondamentalement, nous assurons les acteurs qui respectent les normes agréées.

(1) Équivalent Temps Plein, nombre d'ETP budgétaires issu de l'enquête frais généraux 2021.

(2) Responsabilité Civile.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

En termes de contribution à l'atténuation du changement climatique ou de préservation de l'environnement, ces dernières années et en 2022, mentionnons :

- › en multirisque habitation, les offres incluent la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables et Groupama a été précurseur sur une formule de rééquipement à neuf écologique pour les appareils ménagers nécessitant un remplacement ; une offre de service sur l'accompagnement de la rénovation énergétique est en préparation ;
- › en auto, le lancement en 2022 d'une nouvelle offre sur les véhicules électriques, qui couvre notamment les panes de batterie et qui proposera des services ;
- › en prévention auto, les Centres Centaure ont permis en 2022 à 15 077 stagiaires de suivre un module d'écoconduite, soit 38 % des stagiaires Centaure (44 % en 2021). Les stages sur les mobilités (ex. trottinettes) peu émettrices de carbone se développent ;
- › en dommages auto, Groupama contribue à l'économie circulaire : réparation (et non remplacement) de 34,2 % (1) des pare-chocs et boucliers (sur des voitures assurées Groupama et Gan). Sur les pièces de réemploi, Groupama est l'un des acteurs les plus en avance dans ce domaine sur le marché (11 % environ des dossiers concernés) ; nous nous sommes donné une ambition forte (parvenir à 14 % à horizon 2024). Les prochaines DPEF rendront compte de ces avancées ;
- › Groupama s'est associé à Exo Expert, pour accompagner le développement des drones, dans la protection du risque et le déploiement de nouveaux services aux agriculteurs. Les services développés permettent à Groupama d'une part d'optimiser la performance et la qualité des prestations d'assurance comme le suivi au plus près de la situation des cultures, des dégâts subis ou encore le repérage efficace des zones impactées par un événement climatique, et d'autre part, avec un drone, le calcul des cartes de modulation d'azote pour le blé et le colza ; ce sont des coûts réduits, une meilleure production et un impact positif pour l'environnement ;
- › Groupama adhère à la démarche Contrat de Solutions constituée sous forme d'association depuis 2020, afin de réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires (« fiches de solutions » pour les agriculteurs) ;
- › Groupama est leader de l'assurance et de la prévention sur les activités de méthanisation, avec 60 % des unités de méthanisation françaises assurées, et signalons aussi en 2022 les travaux sur la simplification des règles de souscription et d'acceptation des risques panneaux photovoltaïques sur les bâtiments à usage agricole ;
- › la notion de préjudice écologique a été introduite dans le Code pénal en 2016, cette garantie est intégrée à nos offres RC environnementale.

En 2022 a été lancée l'assurance forêts pour le (re)boisement, qui concourra au renouvellement de la forêt française – en partenariat

avec la société StockCO₂ ; les projets forestiers qui se lancent dans le label Bas Carbone peuvent obtenir une assurance dédiée pour protéger leur actif.

En 2022 s'est poursuivie la campagne « Indispensables Agriculteurs » de Groupama, via une websérie, qui fait découvrir différentes facettes du métier d'agriculteur. L'occasion d'aborder diverses thématiques qui éclairent l'agriculture d'aujourd'hui et toutes ses transitions notamment liées à l'environnement : la conservation des sols, les circuits courts, la méthanisation.

Le Groupe est partenaire depuis 11 ans du concours Graines d'agriculteurs, qui récompensent les nouveaux talents de l'agriculture. Cette année, la thématique choisie est : « préservation des ressources naturelles » (eau, sol, air, biodiversité).

Indicateur de performance

Taux d'évolution du nombre de contrats auto « petit rouleur » (2) en portefeuille : 912 456 contrats (876 635 contrats en 2021), soit + 4 %/2021. Ces formules, qui ont connu une forte hausse depuis 2020, poursuivent leur progression.

Autres indicateurs comportant une dimension « environnement » (3)

Nombre de contrats véhicules électriques : 31 704 contrats soit + 45 %/2021 (après + 50 % en 2021/2020 et + 22 % en 2020/2019) (4), en forte croissance depuis 2020.

Nombre de contrats RC Environnementale Entreprises : 995 contrats Arden soit + 3,86 %/2021 et garantie environnement dans la RC Entreprise : présence dans 3 994 contrats.

Indicateur complémentaire

Part de l'assurance non-vie contribuant à l'adaptation au changement climatique au sens de la taxonomie européenne (primes des contrats contenant une protection contre les périls climatiques), voir en 4^e partie du présent document.

2.2.6 Les engagements sociétaux en faveur du développement durable

Groupama intègre pleinement la responsabilité et les risques induits liés à sa présence territoriale. L'immersion et l'attention à l'écosystème local sont historiques, dans l'ADN de notre Groupe et ses entreprises.

Notre ambition est d'être un acteur incontournable de nos territoires en poursuivant une politique régionale de partenariats/mécénats avec l'écosystème local, en demeurant le leader des assurances des petites et moyennes collectivités, en maintenant l'ouverture des agences et les sites de gestion dans les régions ; Groupama est aussi l'assureur de toutes les agricultures et deuxième assureur santé individuelle contribuant à l'accès aux soins médicaux en France.

Le maillage territorial mutualiste est notamment animé par le réseau de proximité que constituent les élus, qui interagissent avec les assurés et les acteurs des territoires. Le Groupe favorise cette dynamique mutualiste, en développant la formation des élus, notamment à l'intelligence territoriale, en suscitant le partage de bonnes pratiques entre eux, en optimisant aussi les échanges

(1) Dossiers clos avec réparation (taux de RMP).

(2) Moins de 8 000 ou 10 000 km selon les marques.

(3) Comportant des caractéristiques environnementales ou des objectifs environnementaux.

(4) La marque Amaline a disparu en 2020.

pour une forte synergie avec les collaborateurs notamment ceux responsables de l'animation de la vie mutualiste et du développement commercial.

Une grande enquête a été menée en 2021 auprès des élus (50 % d'entre eux ont répondu, soit 12 500 réponses), afin de mieux connaître les élus et leurs attentes. Elle a confirmé leur forte volonté d'agir (d'être utile, de rendre service), de travailler encore plus près des collaborateurs pour le service aux sociétaires et leurs besoins en formation (compétences sur les offres, sur les techniques d'animation de réunions ou de prises de parole). Les élus Groupama sont une communauté d'entraide, des « faiseurs de liens », et a été travaillé en 2022 avec les élus un « manifeste » autour du mutualisme de Groupama et du rôle des élus pour vraiment mettre en avant la singularité de notre modèle.

Sur le site groupama.fr, la rubrique www.lavraievie.groupama.fr, véritable vitrine extérieure sur les actions dans les territoires, valorise concrètement le mutualisme ; ainsi que le compte La Vie Mutualiste Groupama sur les réseaux sociaux Twitter et LinkedIn.

Quelques chiffres...

27 millions d'euros ont été versés aux collectivités territoriales au titre de la contribution économique territoriale (CET) en 2021 (le montant au titre de 2022 sera connu au printemps 2023).

12 milliards d'euros de prestations ont été payés en 2022 ⁽¹⁾ à nos assurés leur permettant de préserver leur activité économique et leur vie familiale.

Pour l'emploi, le Groupe et ses entreprises représentent 25 000 ⁽²⁾ personnes salariées dans toute la France et des événements de recrutement sont organisés chaque année dans les grandes villes métropolitaines.

Environ 45 % des achats du Groupe (hors achats assurantiels) sont effectués auprès de TPE-PME. Les entreprises du Groupe partagent les bonnes pratiques afin de développer les achats locaux ou « inclusifs » (achats qui favorisent, soit le développement des territoires, soit la diversité, soit le développement des TPE-PME, soit l'ESS ⁽³⁾). Le Groupe est adhérent au PAQTE ⁽⁴⁾, initiative publique qui vise également à développer les achats dans les zones géographiques défavorisées.

Après l'émission des premiers certificats mutualistes en 2015 par une caisse régionale, ont suivi des opérations similaires pour les 9 autres caisses (dont 8 métropolitaines et une d'outre-mer). Ils permettent notamment de renforcer la capacité d'investissement des caisses dans les régions. Le montant des certificats mutualistes souscrit par les sociétaires s'élève à 607,6 millions d'euros ⁽⁵⁾, dont 26,5 millions collectés en 2022. Les caisses régionales sont réassurées par l'organe central, la caisse nationale Groupama Assurances Mutuelles.

Outre les impacts de notre activité économique – via l'emploi local, le versement des prestations, la contribution fiscale, etc. –, le Groupe mène de multiples actions de soutiens à la vitalité socio-économique des territoires et à diverses initiatives

économiques sous toutes ses formes, des partenariats académiques, des actions solidaires et des mécénats.

Groupama accompagne les acteurs économiques à impact positif pour les territoires et entretient des liens étroits, souvent sous forme de partenariats ou conventions, avec les organismes professionnels (chambres de métiers, CAPEB, chambres d'agriculture, CCI, syndicats professionnels, réseaux d'entrepreneurs).

Groupama et Initiative France ont signé en 2022 un partenariat national sous forme de mécénat pour soutenir l'économie et l'entrepreneuriat au niveau local (notamment commerce, artisanat, agriculture). Ce partenariat national vient renforcer les relations existantes et déjà bien établies entre les caisses régionales Groupama et le Réseau Initiative France, dans une centaine de territoires. L'objectif est d'intensifier et de diversifier le soutien aux porteurs de projet, matérialisé par un accompagnement des entrepreneurs, depuis la présentation du projet, en passant le financement puis par le suivi des étapes du développement de l'entreprise.

Groupama participe ainsi activement avec ses élus ou collaborateurs aux comités d'agrément en région avec d'autres partenaires d'Initiative France ; ce sont ces comités qui octroient des prêts d'honneurs. Groupama apporte son expertise de prévention et gestion des risques au sein de ces comités ; par ailleurs, les porteurs de projet peuvent accéder à une assurance de leur prêt d'honneur.

En tant que partenaire engagé dans la dynamique des territoires, Groupama soutient les entreprises innovantes en faveur de la sécurité et de l'environnement, engagées dans l'économie locale.

Groupama décerne par ailleurs chaque année depuis 2018 des Trophées Pros en région et nationalement à des TPE-PME qui ont un impact positif en matière sociétale/environnementale. Parmi les 11 lauréats régionaux en compétition de l'édition 2022, ont été attribués 4 Trophées à un créateur de matières premières à base de roseaux, une entreprise qui développe des solutions de végétalisation des bâtiments, une conserverie de fruits et légumes déclassés et à un concepteur de stations de recharge solaire pour les deux-roues électriques.

Des partenariats avec des accélérateurs (comme French Assur Tech à Niort) sont également menés par des entreprises du Groupe. Groupama est entré en 2021 au capital de 1Kubator, premier réseau d'innovation en France, qui poursuit un développement rapide sur tout le territoire français et renforce sa présence auprès des entreprises et des start-up.

Dans ce prolongement, le programme d'innovation Volterre a été lancé en 2022 avec 1Kubator. L'objectif principal du programme est de développer l'innovation à l'échelle du Groupe, en faisant collaborer start-up et équipes Groupama au niveau local. Pour atteindre cet objectif, le programme s'appuie sur 5 accélérateurs de start-up, positionnés au plus près de nos collaborateurs dans 5 villes en France : Le Mans, Lyon, Montpellier, Rennes et Paris.

⁽¹⁾ La donnée exacte est 12,026 milliards, dont 10,427 milliards en France, périmètre combiné (France et International), hors frais de gestion des sinistres.

⁽²⁾ La donnée exacte est : 25 414.

⁽³⁾ Économie Sociale et Solidaire.

⁽⁴⁾ Voir partie 2.2.3.

⁽⁵⁾ Soit 637 millions d'euros si l'on considère également les certificats auto détenus par les caisses régionales.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

Au Salon des Maires 2022, Groupama a accueilli sur son stand d'une part les équipes de Groupama Predict, engagé dans le changement climatique et les moyens de prévention au service des assurés, et d'autre part l'association Générations Mouvement dont Groupama est partenaire, première fédération de clubs de retraités en France et œuvre pour accompagner et créer du lien social entre les seniors. À noter que le Salon des Maires a été l'occasion de mettre en valeur l'expérience OASIS tournée vers les solutions pour lutter contre les déserts médicaux.

La quasi-totalité des entreprises du Groupe mène des actions/partenariats sociétaux de proximité. Des entreprises privilégient certains thèmes ; ainsi, par exemple, l'entrepreneuriat, le soutien aux jeunes ⁽¹⁾, les actions en faveur du handicap, la solidarité, la culture et le patrimoine, l'environnement, le cinéma, la prévention ⁽²⁾, la lutte contre le cancer du sein (via la participation des entreprises à la course à pied La Parisienne, l'opération Octobre Rose, etc.). Depuis trois ans se développe un mécénat significatif sur la pratique du vélo dans les territoires (soutien aux clubs de vélos amateurs, Ton Club Ton Maillot, soit 130 nouveaux clubs en 2022 et depuis 2021 opération « cyclisme au quotidien » – 140 000 brassards fluorescents et plus de 10 000 kits de visibilité partout en France distribués à l'automne 2022).

Groupama a lancé fin 2021 une grande opération nationale pluriannuelle, Les Gestes Qui Sauvent. Nous voulons former gratuitement 1 million de personnes aux gestes de premiers secours. Reconnaître un arrêt cardiaque, savoir réagir en cas d'étouffement, de malaise : autant de situations qui peuvent arriver n'importe quand et pour lesquelles on doit pouvoir compter sur n'importe qui. Groupama souhaite donc sensibiliser le grand public « aux gestes qui sauvent », grâce à des formations physiques et des tutoriels vidéo. Pourront en bénéficier, les sociétaires et leur famille, les collaborateurs, les élus, mais aussi toute personne désireuse de sauver des vies – nombre de personnes formées indiquées dans les indicateurs de la partie Prévention.

L'opération Bracelets de plage, qui permet l'identification des petits enfants (sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique) et dont Groupama est partenaire depuis plusieurs années (remise des bracelets aux Secouristes et CRS) a été poursuivie en 2022.

Le montant du mécénat sociétal en 2022 s'élève à plus de 8,7 millions d'euros :

- › dont 1 350 000 euros pour la lutte contre les maladies rares (recherche, soutien aux associations et aux familles, information médicale, avec la fondation Groupama ⁽³⁾ et les caisses régionales). Bilan des Balades solidaires 2022 : 91 Balades et 31 événements ont été organisés (vs 48 en 2021), 26 501 marcheurs et participants (vs 24 306 en 2021) et 412 000 euros récoltés dont 241 000 euros de dons et 171 000 d'abondement (vs 355 000 euros en 2021) reversés à la recherche et aux associations ;

- › dont 560 000 euros de soutien au cinéma (soutien à la jeune création et à la distribution ainsi qu'à la Cinémathèque française, avec la fondation Gan ⁽⁴⁾) ; un 41^e César en 2022 pour un lauréat de la fondation et Patrick Imbert, lauréat 2018 du Prix Spécial de la fondation, a reçu le César du Meilleur film d'animation pour Le Sommet des Dieux ; 106 scénarios ont été étudiés (comprenant 70 % de premiers longs-métrages, 30 % de seconds et 35 % de projets proposés par des réalisatrices) ;
- › dont 41 000 euros pour l'association nationale Action Solidarité Madagascar, qui fédère et soutient les actions d'une vingtaine d'associations départementales menant des projets solidaires (en partenariat avec Générations Mouvement) dans les régions rurales de la Grande Île. Un partenariat national a été signé en 2022 avec l'agri-agence FERT pour soutenir la formation d'agriculteurs à des pratiques culturelles adaptées au changement climatique.

À noter...

La fondation Groupama a remis en 2022 le Prix de Recherche Maladies Rares ; ce prix d'une durée de 5 ans, est doté de 500 000 euros (100 000 euros par an). Le premier prix avait été lancé en 2017. Il a été décerné au docteur Frédéric Michon, chercheur Inserm de l'Institut des Neurosciences de Montpellier, unité mixte de recherche sous tutelle de l'Inserm et de l'Université de Montpellier. Ce prix récompense ses travaux et ceux de son équipe sur l'aniridie, maladie qui touche une personne sur 100 000.

Le prix de l'innovation 2022 est remis à l'association Autour de William pour le projet « le langage des signes » pour l'insertion professionnelle et scolaire.

Une série de projets de recherche sont soutenus par les caisses régionales en région avec la contribution de la fondation.

Centrés sur les week-ends des mois de mai et juin, de nombreuses balades et événements solidaires s'organisent un peu partout sur le territoire grâce à la mobilisation des élus Groupama.

La fondation Groupama a été créée il y a plus de 20 ans : 200 associations soutenues, plus de 600 projets et 40 chercheurs ou projets de recherche ; 10 millions d'euros versés dont 2 millions d'euros collectés par les Balades solidaires et autres événements ; 900 000 euros versés à la recherche ou aux associations par les régions. Retrouvez les actions de la fondation sur : <https://www.fondation-groupama.com/>.

Le Groupe soutient financièrement l'association Handi'Chiens depuis de nombreuses années maintenant, au travers de plusieurs de ses entreprises, dont Gan Prévoyance. Le film Le Cœur Sur La Patte de Groupama a été couronné en 2022 d'un Award d'argent dans la catégorie « Action humanitaire et solidarité » au festival de Deauville Green Awards.

Pour mémoire, Groupama Immobilier, pour le compte de la Société Forestière Groupama, avait annoncé en 2021 le

(1) Voir partie 2.2.3 pour le soutien aux jeunes.

(2) Voir partie 2.2.4 pour les actions de prévention.

(3) Retrouvez les actions de la fondation Groupama sur : <https://www.fondation-groupama.com/>

(4) Retrouvez les actions de la fondation Gan sur : <https://www.fondation-gan.com/>

marquage et le prélèvement de chênes provenant de ses forêts gérées durablement. Ces arbres contribueront à la reconstruction de la flèche de Notre Dame de Paris, construite par Viollet-le-Duc et détruite par l'incendie d'avril 2019. Le film Charpente, produit par Groupama en 2021 et qui évoque cette contribution, a reçu de nombreux prix.

Signalons également que Groupama Immobilier a reçu au SIMI 2021 le prix du jury « mécénat solidaire » pour son soutien à Café Joyeux, une initiative remarquable qui rend le handicap visible grâce à l'insertion et la formation professionnelle de personnes en situation de handicap mental et cognitif ; et la filiale est aussi à l'initiative de l'action collective Le Booster de Réemploi (voir partie 2.2.5.).

Partenaire solidaire auprès des communautés et des territoires : rappelons l'exceptionnelle mobilisation des entreprises et des élus pendant la crise Covid de 2020-2021 (soutien aux restaurateurs, aux commerçants, aux personnes hospitalisées ou en EHPAD et aux équipes médicales, dons de masques chirurgicaux ou dons alimentaires à diverses structures sociales, etc. et des appels de proximité).

Guerre en Ukraine. Soutien à la Croix Rouge, aux associations, etc. les entreprises et les collaborateurs de Groupama se sont mobilisés. À noter, le don de deux hôpitaux mobiles et pour 20 000 euros de médicaments, par Groupama et sa filiale d'assistance Mutuaide.

2.2.7 La lutte contre la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et l'évasion fiscale

Au niveau Groupe, la mise en œuvre des mesures de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) est pilotée par la direction conformité groupe. Les travaux correspondants sont notamment menés en concertation avec la direction juridique groupe.

La loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite Sapin 2, est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2017. Elle instaure une obligation générale de prévention contre les risques de corruption et de trafic d'influence pour les entreprises de plus de 500 salariés et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros. Dès lors qu'un groupe est assujéti, ses filiales situées en France ou à l'étranger sont concernées par cette obligation. Cette réglementation passe par la mise en œuvre opérationnelle de huit mesures, chacune d'entre elles ayant fait l'objet de travaux spécifiques. La direction conformité groupe a mené ces derniers en concertation avec la filière conformité du Groupe.

Chaque entreprise du groupe Groupama a intégré dans son règlement intérieur le code de conduite Groupe et a déployé un dispositif de gestion des alertes éthiques.

Dès l'achèvement du processus d'approbation par les instances représentatives du personnel, une communication a été menée auprès de l'ensemble des collaborateurs sur les éléments annexés au règlement intérieur, à savoir sur le dispositif suivant :

› la charte éthique, qui reflète l'essence des valeurs et engagements pris par le Groupe.

Le code de conduite qui répertorie les règles à adopter ou à proscrire à l'attention de tous les collaborateurs dans leurs activités ainsi que le dispositif d'alerte éthique et les sanctions disciplinaires correspondantes en cas de non-respect de ces règles ;

› le dispositif d'alerte éthique permet à tous les collaborateurs (salariés, mandataires ou agents généraux ainsi que les collaborateurs extérieurs et occasionnels) ainsi qu'aux personnes en lien avec le Groupe (collaborateurs extérieurs, contractants, etc.) de signaler, *via* une adresse de messagerie sécurisée dédiée, aux personnes habilitées de leur entreprise (le responsable de la fonction clé vérification de la conformité, ou le responsable conformité) des faits portant sur les domaines suivants :

- conflit d'intérêts,
- corruption, trafic d'influence,
- atteinte aux droits humains et libertés fondamentales,
- atteinte à l'environnement,
- fraude interne,
- crime ou délit,
- menace ou préjudice grave pour l'intérêt général.

La charte éthique et le code de conduite s'appliquent à toutes les sociétés du Groupe, en France et à l'international. Dans le cadre de son plan de prévention des risques de corruption et de trafic d'influence, Groupama a renforcé en 2020 son code de conduite d'illustrations en lien avec la cartographie des risques.

Les entreprises du Groupe se sont toutes mobilisées pour réaliser leurs cartographies des risques de corruption et trafic d'influence respectives. Une cartographie groupe consolidée a été produite à la suite de ces travaux et présentée en comité d'audit et des risques. Une actualisation régulière de ces cartographies est prévue.

Le Groupe a intégré au sein de son programme de formation des modules visant spécifiquement la lutte contre la corruption et le trafic d'influence pour tous ses collaborateurs, en particulier pour ceux les plus exposés (modules spécialisés selon les activités). Les personnels les plus exposés sont identifiés à partir de la cartographie des risques.

En 2020, Groupama a défini un plan d'actions visant à renforcer son dispositif d'évaluation d'intégrité des tierces parties avec lesquelles les entreprises du Groupe sont en relation d'affaires. En lien avec la cartographie des risques, des mises à jour des procédures d'entrée en relation ont été identifiées. Le pilotage et le suivi de ces travaux se sont poursuivis en 2021 afin d'élaborer un Portail d'Évaluation des Partenaires (PEP's) solution digitale groupe visant à faciliter l'évaluation d'intégrité des tiers non-clients. Il est à noter que le dispositif d'évaluation des tiers clients s'appuie sur la réglementation LCB-FT. D'une manière générale, l'évaluation d'intégrité de tous types de tiers peut faire l'objet d'analyses spécifiques *via* une agence spécialisée en la matière.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

Focus 2022. Élargissement du statut de lanceur d'alerte et renforcement de sa protection

La loi du 21 mars 2022 transpose en droit français la directive européenne du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union européenne.

Les documents charte éthique, code de conduite et le dispositif d'alerte éthique ont été modifiés en conséquence. Les salariés, mandataires, agents généraux – et désormais les personnes « en lien » ⁽¹⁾ avec les entreprises de Groupama – peuvent exercer le droit d'alerte s'ils soupçonnent ou sont témoins d'actes contraires à la charte ou au code, ou disposant d'informations sur des crimes et délits ou violations (tels qu'énoncé à l'article 6 de la loi Sapin 2 modifiée). Le processus d'approbation de ces évolutions par les instances représentatives du personnel se poursuivra sur l'année 2023. Un code de conduite pour les tiers externes sera mis en ligne sur les sites Internet du Groupe en 2023.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est également un enjeu important pour les entreprises assujetties du Groupe. Le pilotage du dispositif est assuré par la direction de la conformité groupe. Celle-ci veille à la conformité du Groupe à ses obligations en liaison avec un réseau de responsables LCB/FT désignés dans l'ensemble de ces entités, tant en France qu'à l'international.

Une charte d'organisation de la LCB/FT définit les rôles et responsabilités des différents acteurs au niveau du Groupe et de chaque entreprise opérationnelle assujettie, décrit le dispositif mis en place en matière d'information et de formation des personnels exposés à ces risques, détermine les modalités d'échanges d'information nécessaires à l'exercice de la vigilance. En outre, elle précise le dispositif applicable en matière de suivi des risques et de contrôle.

La direction juridique groupe assure une veille juridique et réglementaire dédiée ainsi que l'interprétation des normes/sanctions.

Le responsable LCB/FT Groupe est responsable du pilotage du dispositif LCB/FT du Groupe.

Dans ce contexte, il a pour mission de :

- › définir la politique de gestion du risque LCB/FT ;
- › s'assurer du déploiement opérationnel des procédures et des outils correspondants ;

- › assurer l'animation de la filière des responsables précités ;
- › concevoir le plan de contrôle permanent de 1^{er} niveau.

Le Directeur conformité groupe, en tant que fonction clé de vérification de la conformité, s'assure de la correcte mise en œuvre du dispositif afin d'avoir la capacité d'évaluer le risque LCB/FT au niveau du Groupe, et ce par le biais notamment d'un plan de contrôle de niveau 2.

Des reportings sont réalisés régulièrement auprès de la direction générale de Groupama Assurances Mutuelles ainsi qu'envers les instances de gouvernance du Groupe.

Indicateur de performance

Formation à la prévention de la corruption. Nombre de collaborateurs formés au e-learning Éthique et lutte contre la corruption : 3 502 personnes formées en 2022 (2 985 en 2021) soit 15,4 % de l'effectif (13,2 % en 2021).

Formation à la LCB/FT. Nombre de personnes formées (sensibilisation des collaborateurs) : 1 492 formations réalisées en 2022 (2 268 en 2021). Si l'on prend en compte les formations spécifiques (5 modules), ce sont au total 9 725 collaborateurs qui ont suivi une formation liée à la LCB/FT en 2022 (10 557 en 2021).

Ces formations ont été mises en œuvre à partir de début 2019. Les données 2020 ont été recalculées pour fiabilisation du critère à retenir (différence entre notion de « personne formée » – critère retenu et notion de « stagiaire »).

Enfin, sur le volet fiscal, Groupama Gan Vie, filiale d'assurance vie du Groupe, ne souscrit pas d'affaires auprès de clients n'ayant pas la qualité de contribuables français, dans le cadre de ses activités. Toutefois, les processus de distribution de la Société ont bien prévu, par l'intermédiaire de ses outils d'aide à la vente déployés auprès des réseaux de distribution, l'identification de clients fiscalement récalcitrants, afin de respecter les réglementations FATCA et CRS ⁽²⁾.

À noter également que le Groupe a signé un partenariat fiscal avec l'administration fiscale (service partenaire des entreprises). Groupama est le premier assureur à s'être inscrit dans ce partenariat parmi une soixantaine d'entreprises françaises, ce qui témoigne de son civisme fiscal dans la mesure où le partenariat fiscal traduit la coopération et la transparence fiscale avec les autorités et permet ainsi de sécuriser la gestion fiscale du Groupe. Une charte fiscale groupe à usage interne a été rédigée.

⁽¹⁾ Anciens salariés et candidats à un emploi, actionnaires/associés/titulaires de droit de vote au sein de l'AG de l'entité, membres de l'organe d'administration/de direction, cocontractants/sous-traitants et membres de leur organe d'administration/de direction.

⁽²⁾ FATCA, réglementation américaine visant à lutter contre la fraude fiscale des citoyens et résidents US ; CRS : accord multilatéral conclu avec la plupart des pays membres de l'OCDE concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers.

2.3 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DU GROUPE

Bien que les risques d'atteintes à l'environnement et au climat liés à l'activité de notre organisation soient non matériels, il s'agit d'une thématique RSE qui s'impose à tous les acteurs.

Les risques principaux sont liés aux bâtiments classés ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Par ailleurs, les impacts que pourraient subir nos installations – et donc nos salariés – sont bien pris en compte dans les actions de maîtrise des risques sociaux.

Des enjeux néanmoins dans notre fonctionnement sont à prendre en compte : impact carbone des déplacements, budgets de l'édition importants, achats de papier, d'énergie, de matériels, maîtrise de la gestion des déchets, recyclage, lutte contre le gaspillage, économie circulaire pour le mobilier, etc.

Bien qu'ayant inévitablement un impact sur l'environnement, nos activités ne constituent pas de menaces significatives pour la biodiversité, l'eau ou l'utilisation des sols.

Leviers de maîtrise du risque

Dans le cadre de sa stratégie RSE, le Groupe a la volonté de réduire ses émissions de CO₂ et de lutter contre le changement climatique, d'une part grâce à son organisation et d'autre part en encourageant les comportements écoresponsables de ses parties prenantes (dont les collaborateurs ⁽¹⁾).

Le Groupe s'est fixé volontairement comme objectif de réduire de 15 % les émissions carbone produites par son fonctionnement entre 2013 et 2022. La crise sanitaire de 2020-2021 a eu naturellement un impact fort sur la trajectoire des émissions carbone – voir points 2.3.1 et 2.3.2. Les émissions de 2022 sont de ce fait à nouveau en hausse par rapport à ces niveaux bas. Le Groupe a renforcé son objectif de réduction à horizon 2024.

Le risque est encadré par les Dispositifs de Maîtrise des Risques (DMR). Les obligations réglementaires liées au classement ICPE – implantations susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains – sont suivies et contrôlées.

En matière de réduction de l'empreinte écologique, les leviers portent sur les consommations d'énergie, les déplacements professionnels (dont la politique d'achat des flottes) ainsi que la consommation de papier. L'équipe RSE du Groupe impulse cet objectif en partageant de l'information, en promouvant des actions communautaires, *via* notamment le partage de bonnes pratiques (par ex. sur la mobilité, les démarches décarbonées...) avec le réseau des animateurs RSE et le GT Logistique/Achats piloté par Groupama Supports et Services et dont font partie les caisses régionales.

Les efforts structurels engagés par le groupe Groupama et ses

entreprises depuis 10 ans ont porté leurs fruits – voir indicateur de performance carbone, partie 2.3.2.

Des actions concrètes sont déjà mises en œuvre et elles seront accentuées, sous l'impulsion de 4 groupes de travail dédiés, sponsorisés directement par des Directeurs généraux, mis en place en 2022 :

- › actions engagées en matière de déplacements : identification des km parcourus évitables, développement des solutions permettant les réunions à distance ; sur la décarbonation : renouvellement progressif des flottes avec remplacement par des véhicules moins émetteurs ⁽²⁾, dont électriques ou hybrides lorsque possible, favorisation du train (plutôt que l'avion ou la voiture), mise en place de forfaits mobilité durable ;
- › actions engagées sur les consommations dans les implantations : rénovation des sites ou déménagements (ex. : site Astorg et nombreux sites de gestion et agences), modification des modes de chauffage (disparition du fioul, réduction du gaz...), amélioration du pilotage énergétique des sites (cette action permet à elle seule de réduire de 5 % les consommations), « relamping » (ex : installation de LED), mise en place du télétravail associé au flexoffice (ex : - 30 % de m² sur Campus à Nanterre entre 2022 et 2024), revue systématique des implantations (ex. : - 33 % de m² sur les sites de gestion d'une caisse régionale entre 2017 et 2021).

Les entreprises adoptent des plans mobilité (transport) conformément à la loi d'orientation des mobilités. Ainsi par exemple, les mesures prévues dans le projet d'accord de 2022 sur le périmètre de l'UES, se traduiront en 2023 par le développement du co-voiturage, le forfait mobilités durables et la promotion des déplacements à vélo.

Le développement du pull printing – la reconnaissance de badge au niveau de l'imprimante – et du paramétrage par défaut permettent une gestion plus raisonnable des impressions et l'utilisation des outils de dialogue/réunion à distance mis à disposition des collaborateurs des entreprises – dorénavant l'écosystème ECD-Office 365 (au poste de travail) déployé à partir de 2020 – permet de diminuer les déplacements.

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique demandé par le gouvernement français fin 2022, le Groupe s'est inscrit sur la plateforme Les entreprises qui s'engagent, en répondant positivement pour 3 actions déjà mises en œuvre dans le Groupe :

- › éclairage ;
- › performance énergétique des bâtiments d'exploitation ;
- › pilotage des consommations.

Le Groupe s'est inscrit dans la démarche EcoWatt proposée par RTE et s'est engagé à relayer auprès de ses collaborateurs les alertes. Et le Groupe a évalué les actions qu'il pourrait prendre pour éviter des coupures et s'est doté d'un PCA spécifique.

(1) Les impacts indirects liés aux offres, aux investissements ou aux achats sont évoqués en partie 2.2.

(2) Commandées à partir d'un catalogue communautaire, les entreprises du Groupe peuvent ainsi utiliser des modèles de voitures de moins en moins émetteurs.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

Nos centres informatiques Datacenter de Bourges et de Mordelles suivent les bonnes pratiques du Green Grid – l'optimisation des consommations énergétiques – et utilisent le système de freecooling (couloirs froids).

En lien avec la nouvelle stratégie RSE du Groupe, Groupama Assurances mutuelles s'est associé à la démarche RSE de G2S pour réduire son impact numérique. Pour réduire la taille de stockage sur les serveurs, une nouvelle action est mise en place à partir de décembre 2022 : les contenus de la corbeille et du dossier spams d'Outlook de plus de 30 jours sont automatiquement purgés.

Des chantiers sur l'éco-utilisation et d'éco-conception en matière numérique ont été engagés notamment chez G2S, qui a mis à disposition de ses collaborateurs un guide des écogestes bureautiques spécialement conçu.

Dans le contexte de crise énergétique de l'hiver 2022, le Groupe a souhaité engager ses collaborateurs dans la démarche de challenge, sous une forme ludique, en les incitant à effectuer des écogestes et en y associant une solidarité sociétale. 3 054 défis relevés par 1 670 collaborateurs dans 25 entreprises du Groupe.

En matière de protection de l'environnement, plus généralement, nos salariés sont régulièrement informés des enjeux environnementaux notamment grâce à la Semaine européenne du développement durable, et les efforts de communication/sensibilisation se poursuivent dans les entreprises du Groupe par des actions diverses : information pédagogique, ateliers RSE, team-building vert, challenges, campagnes de sensibilisation à l'écoconduite ou la mise en place du co-voiturage dans certaines entités. Des entreprises du Groupe ont installé des ruches et des jardins urbains, et certaines promeuvent les circuits courts avec des ventes de producteurs locaux sur leurs sites.

Les projets Campus et Escale sur les sites de Nanterre, Mérignac à Bordeaux

Dans le cadre du projet Groupama Campus à Nanterre, 3 immeubles ont été réhabilités en 2017-2018 dans le cadre d'un projet de rénovation bénéficiant de la démarche HQE® (référentiel juin 2015) et BREEAM (éclairage LED avec détection de présence y compris pour deux tiers des éclairages parking, gestion optimisée de l'eau, etc.).

À noter que Groupama Immobilier, installée à WP6, est le premier asset manager immobilier à avoir été certifié ISO 9001-14001 en système intégré. Et s'est engagé dans le calcul carbone de ses activités il y a 3 ans. La connaissance de son impact carbone lui permettant d'améliorer sa performance globale (dont celle de ses activités, en plus de celle de ses actifs).

En 2020, a été lancé un challenge de réduction des impressions et Groupama a adhéré au challenge CUBE, concours interentreprises de l'IFPEB (1), l'objectif étant de réduire la consommation énergétique des bâtiments, trois immeubles ont été inscrits pour 2020 (WP1, 2 et 5). Groupama a été ainsi lauréat de bronze pour WP5 (20 % d'économie d'énergie). En 2022, Groupama a donc inscrit quatre bâtiments

de son campus à Nanterre et à Mordelles, soit 60 000 m², à la compétition. Pendant un an, les bâtiments candidats se lancent dans une course aux économies d'énergie « ici et maintenant » avec des actions concrètes et visibles.

En 2021, lancement du Projet Escale. Il s'inscrit dans le prolongement de la dynamique du projet Campus qui intègre les nouvelles pratiques collaboratives, tout en modernisant notre parc immobilier et en réduisant notre impact carbone. Les salariés présents sur les sites de Campus, Astorg, Ville l'Évêque et Diamant, appartenant à l'une des 11 entreprises, sont concernés. La loi ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) demande aux entreprises du tertiaire la réduction de 40 % de leur consommation d'énergie dans les bâtiments à horizon 2030. Pour le projet, ce taux de 40 % est une cible moyenne globale, pour l'ensemble des entreprises et des sites concernés dans le cadre de leurs rénovations.

Plus de 730 salariés ont emménagé en 2022 dans le nouveau siège régional de Groupama, à Mérignac. À terme, plus d'un millier de collaborateurs travailleront dans cet immeuble de 15 000 m². Très largement végétalisé, il combine lumière naturelle et des matériaux réemployés (dont utilisation du bois des forêts Groupama pour le mobilier et 10 % des matériaux utilisés proviennent du Booster de réemploi). Ce site dispose de plusieurs certifications environnementales (HQE, BREEAM, Biodiversity, Conforme RT 2012).

Dans le domaine des achats : dans nos appels d'offres/cahiers des charges, nous demandons à nos fournisseurs de déclarer s'ils respectent la charte du Pacte mondial (dont le respect de l'environnement), de respecter les normes et nous les incitons à adopter un comportement écoresponsable (conception des produits, formation du personnel, acheminement, gestion des déchets). Une clause « RSE » est insérée dans les contrats et sera renforcée ; travaux en cours sur 2022-2023 de revue des process et critères RSE dans les achats – voir partie 2.2.4.

2.3.1 Économie circulaire (consommer moins, mieux, réemployer)

(a) Prévention et gestion des déchets

Les activités de services du Groupe ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Cependant, nous souhaitons progresser dans la valorisation de ceux-ci *via* notamment le tri sélectif, déjà effectif dans plusieurs entités du Groupe (ainsi par exemple, les sites de Campus, Bordeaux et Astorg à Paris).

Rappelons que les opérations Happy Cleanings menées par les entreprises déménageant vers Nanterre, ont permis, en mobilisant les collaborateurs, de collecter et recycler sur 2017-2019 188 tonnes de papier (2). Par ailleurs, du mobilier et des fournitures ont été donnés à des associations, en vue de leur réemploi et de leur valorisation.

Opération Les Petits Papiers 2021-2022. Dans le cadre de la préparation du déménagement d'Astorg vers Nanterre (projet Escale), tous les papiers et cartons mis dans les bennes de recyclage ont été valorisés au profit de la fondation Groupama.

(1) IFPEB : Institut Français pour la Performance du Bâtiment, dont Groupama Immobilier est administrateur.

(2) Source : Groupama Supports et Services, résultats définitifs.

Du 14 juin au 30 septembre 2021, le défi mis en place sur l'immeuble d'Astorg a permis de verser 6 300 euros à la fondation (qui les a reversés à une association), pour 63 tonnes de papiers-cartons et papiers confidentiels déposés dans les containers de recyclage. En 2022, sur des déménagements concernant Groupama Gan Vie, ce sont presque 60 tonnes, à Nanterre et Bordeaux confondus, et 16 tonnes pour Gan Assurances.

À noter par ailleurs, la mise à jour et la diffusion dans les entreprises du Groupe de ECOPASS ou « l'événementiel responsable » : comment réaliser un événement « responsable » (prestataires locaux, matériaux RSE, etc.).

(b) Lutte contre le gaspillage alimentaire

Les entités du Groupe ne prennent pas en charge elles-mêmes la restauration des employés (restauration d'entreprise sous-traitée ou tickets-restaurant). Des entreprises mettent toutefois en place des actions au profit de la lutte contre le gaspillage alimentaire, comme des campagnes d'affichage, des événements de sensibilisation durant la semaine européenne du développement durable, etc.

(c) Utilisation durable des ressources

La reprise d'une activité sur une année de présence complète explique la baisse ou la hausse constatée selon les indicateurs par rapport à 2021 année encore marquée par la crise sanitaire.

Consommation de papier

La poursuite de la dématérialisation (programme Zéro papier, etc.) et du déploiement du pull printing permet d'enregistrer une nouvelle baisse de consommation de papier de bureau : - 10,6 % (- 18 % en 2021). Après deux années (2020 et 2021) exceptionnellement basses, le niveau de consommation de papier remonte légèrement à 4,8 %.

À noter, à titre d'illustration, 95 % des contrats d'épargne salariale souscrits en caisses régionales étaient digitaux en 2022 et la campagne de dématérialisation des relevés de situation a permis de réduire la part des relevés envoyés par courrier, qui passe de 67 % à 26 % début 2023/2022.

Consommation énergie

Le total des consommations d'énergie enregistre une baisse de 4 %, avec des variations plus marquantes sur les postes « Fioul » (- 48,2 %) et « Eau glacée » (- 12 %). Le poste « Électricité » n'enregistre qu'une très légère hausse de 0,4 %. La poursuite de la baisse de la consommation d'énergie est le résultat des différentes actions mises en place par les entreprises du Groupe dans la durée.

La baisse des consommations d'énergie par ETP initiée en 2019 se poursuit avec un écart de - 26,6 % depuis 2013.

Déplacements professionnels

Évolution de la composition de la flotte auto (France) : état du parc en 2022, sur 5 388 voitures :

- › diesel : 4 566 ;
- › électrique : 29 ;
- › essence : 759 ;
- › hybride essence : 34.

Plus de 10 % des véhicules en renouvellement (115 sur 1 073 en commande) sont à faible émission.

La poursuite de l'utilisation plus optimisée des flottes, la montée en puissance des relations à distance permettent une évolution maîtrisée des déplacements avec une évolution marquée du train au regard de la reprise d'activité d'une part et de la préconisation dans la durée du train par rapport à l'avion.

Sur l'exercice le nombre de km, tous transports confondus, est hausse de 31,4 %, ce qui s'explique par la reprise d'activité plus normale par rapport à 2021, année encore partiellement impactée par la crise sanitaire.

La part du kilométrage voiture dans les déplacements enregistre une baisse de 6,1 points par rapport à 2021 à 84,6 % (90,7 % en 2021). Ce mode de déplacement reste toutefois le plus gros producteur de km, du fait l'activité même du Groupe et de la part importante des commerciaux dans l'effectif.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

2.3.2 Changement climatique et protection de la biodiversité

Il s'agit d'une thématique RSE majeure et non d'un risque pour notre organisation. La réduction des émissions carbone ou de gaz à effets de serre participe de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de l'environnement.

(a) Évolution des émissions de CO₂

Émissions de CO₂ pour la période de Reporting 2022 selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel :

	2019	2020	2021	2022
Émissions directes – Scope 1 (TeqCO₂)				
Émissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à gaz	6 850,81	5 656,55	5 951,41	5 418,75
<i>Émissions directes de CO₂ liées aux chaudières à gaz par ETP</i>	<i>0,25</i>	<i>0,20</i>	<i>0,21</i>	<i>0,19</i>
Émissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à fioul	700,09	646,94	634,02	328,66
<i>Émissions directes de CO₂ liées aux chaudières à fioul par ETP</i>	<i>0,02</i>	<i>0,02</i>	<i>0,02</i>	<i>0,01</i>
Émissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus	6 306,56	5 114,12	5 598,90	18 821,96
<i>Émissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par ETP</i>	<i>0,22</i>	<i>0,18</i>	<i>0,20</i>	<i>0,67</i>
TOTAL DES ÉMISSIONS DIRECTES GHG_01	13 857,47	11 417,62	12 184,32	24 569,37
TOTAL DES ÉMISSIONS DIRECTES GHG_01 PAR ETP	0,48	0,41	0,43	0,87
Émissions directes – Scope 2 (TeqCO₂)				
Émissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'électricité	9 286,16	8 116,34	8 353,73	8 128,16
Émissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'électricité par ETP	0,31	0,29	0,30	0,29
Émissions directes de CO ₂ liées à la consommation de chaleur	902,25	740,62	776,24	713,70
Émissions directes de CO ₂ liées à la consommation de chaleur par ETP	0,03	0,03	0,03	0,03
Émissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'eau glacée	164,23	111,86	113,55	83,70
Émissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'eau glacée par ETP	0,01	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES ÉMISSIONS DIRECTES GHG_02	10 352,65	8 968,82	9 243,51	8 925,57
TOTAL DES ÉMISSIONS DIRECTES GHG_02 PAR ETP	0,35	0,32	0,33	0,32
Émissions directes – Scope 3 (TeqCO₂)				
Émissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus	18 630,12	15 640,79	16 573,46	8 364,62
Émissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP	0,65	0,56	0,59	0,30
Émissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en avion	2 021,02	791,23	549,01	1 004,63
Émissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en avion par ETP	0,07	0,03	0,02	0,04
Émissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en train	209,16	66,18	39,80	97,38
Émissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en train par ETP	0,01	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES ÉMISSIONS DIRECTES GHG_03	20 860,30	16 498,20	17 162,27	9 466,63
TOTAL DES ÉMISSIONS DIRECTES GHG_03 PAR ETP	0,72	0,59	0,61	0,34

La reprise complète de l'activité sur site et des déplacements, notamment auprès de la clientèle, explique la hausse de l'empreinte carbone ; ainsi, le Groupe enregistre 42 961,57 téq CO₂ contre 38 590,105 téq CO₂, en 2021.

Le scope 1 (voitures détenues ou LLD, gaz, fioul) enregistre la plus forte hausse à 101,6 % ce qui s'explique par la réattribution de la totalité de la flotte opérée sur ce scope avec pour pendant, une baisse du scope 3 (voitures non détenues, avion, train) de 44,8 %. Le scope 2 (électricité, chaleur, eau glacée) poursuit sa baisse à - 3,4 %.

La politique de réduction des consommations mise en place par le Groupe dans la durée (actions autour de l'énergie, actions de maîtrise des déplacements) continue de démontrer son bien-fondé avec une baisse de 4,7 % par rapport à 2019 (année comparable en termes d'activité – absence de contraintes sanitaires).

Rappelons enfin que les émissions annuelles du Groupe en CO₂ sont à mettre en regard du stock de carbone et des émissions évitées par le patrimoine forestier de Groupama, 2^e propriétaire forestier privé français – voir encadré ci-dessous.

Indicateur d'empreinte carbone du Groupe

Émissions de CO₂ en 2022/2021 : + 11,3 % ; émissions de CO₂ en 2022/2013 : - 17,5 %.

(b) Perspectives

L'objectif de réduction de l'empreinte carbone a été renforcé dans le cadre de la nouvelle stratégie RSE validée fin 2021. Ainsi, au 1^{er} semestre 2022, le Groupe s'est fixé pour ambition de réduire de 20 % son empreinte carbone entre 2019 et 2024, en se donnant des objectifs de diminution de ses déplacements professionnels et des consommations énergétiques. Cette ambition est en phase, sans être strictement alignée, avec une contribution à la neutralité carbone, dans le sens de l'Accord de Paris.

Retraitée avec notamment l'application de facteurs d'émissions différenciés sur les motorisations des véhicules de nos flottes, l'empreinte carbone du Groupe, à isopérimètre, ressortirait à 50 203 téq CO₂ en 2019 et à 44 840 téq CO₂ en 2022 ⁽¹⁾, soit une baisse de 10,7 % (sur la même période, scope 1 : 20 584 téq CO₂, - 8 % ; Scope 2 : 7 079 téq CO₂, - 14,5 % ; Scope 3 : 17 177 téq CO₂, - 12 %).

Hors de ce périmètre de mesure, donc non compris dans cet objectif de baisse de 20 %, nous élargirons la mesure du scope 3 aux achats et immobilisations pour les prochains exercices.

L'action sur les flottes (modèles, kilométrages/consommation de carburant) correspond à un levier de réduction majeur. Le poids des voitures opéré dans la part d'émission de CO₂ reste en effet de loin le plus important.

Il faudra compter également sur l'évolution probable des comportements des collaborateurs – effet diffus des campagnes régulières sur les éco-comportements, nouvelles habitudes prises lors de la crise sanitaire – mais dont l'impact est difficile à estimer pour l'instant.

Étude carbone sur les forêts Groupama. Données pour 2022 ⁽²⁾

Le stock de carbone des forêts et le CO₂ total stocké sont en hausse du fait en grande partie de la surface supplémentaire apportée par la forêt de Bruneau.

- › stock de carbone des forêts : 10,5 millions de t de CO₂ (10,4 Mt en 2021), 21 882 ha ⁽³⁾ ;
- › accroissement annuel du CO₂ stocké (solde entre les plantations et les coupes + stockage de biomasse) : + 187 429 t, soit + 1,5 % par rapport à 2021 + 184 652 t ;
- › émissions de CO₂ évitées : 78 722 t par l'utilisation du bois vendu (139 749 t en 2021) ;
- › CO₂ stocké dans les produits bois : 47 914 t en 2022 vs. 79 728 t en 2021.

Focus 2022. Groupama Immobilier, pour le compte de la Société Forestière Groupama, a acheté la forêt de Bruneau (Yonne)

Cette acquisition d'une surface de 315 ha, d'un seul tenant, permet à la Société Forestière Groupama de renforcer son implantation. Cette opération s'inscrit dans une stratégie de développement multifonctionnel de ses actifs forestiers et porte ainsi à près de 22 000 ha son portefeuille. Cet actif, comme l'ensemble des forêts de la SFG, sera certifié PEFC (programme de reconnaissance de la gestion durable). Cette acquisition de la Société Forestière Groupama reflète sa volonté de s'inscrire dans la gestion de très long terme, en développant son portefeuille sur des actifs résilients.

2.4 LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

Le 22 juin 2020, la Commission européenne (CE) a publié le règlement sur la taxonomie visant à établir une classification des activités vertes afin d'orienter les flux financiers pour favoriser un développement plus durable et lutter contre le greenwashing. Le Règlement taxonomie (2020/852) correspond à l'aboutissement d'un des points de la communication de la CE de 2018 sur le financement de la croissance durable. Il y est fait mention d'un « système de classification unifié des activités durables » comme étant la mesure permettant d'atteindre l'objectif de réorientation des flux de capitaux vers des investissements durables.

En mettant à disposition des parties prenantes un cadre uniforme, notamment avec les objectifs environnementaux fixés dans ce règlement, la Commission structure le processus de transition vers une économie résiliente et plus respectueuse de l'environnement.

La taxonomie s'insère dans un triptyque de textes européens pour la transition vers une finance durable avec « SFDR » sur la publication d'informations en matière de durabilité et prochainement « CSRD » sur le reporting extra-financier.

⁽¹⁾ Voir note méthodologique. Calcul fait par la société EcoAct.

⁽²⁾ Source : EcoAct et If Consultants pour la Société Forestière Groupama.

⁽³⁾ La donnée exacte est 10 523 847 t de CO₂.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

Le règlement s'articule autour de six objectifs environnementaux (article 9) que doivent poursuivre les activités économiques pour être considérées durables :

- › atténuation du changement climatique (article 10) ;
- › adaptation au changement climatique (article 11) ;
- › protection et utilisation durable des ressources aquatiques et marines (article 12) ;
- › transition vers une économie circulaire (article 13) ;
- › prévention et réduction de la pollution (article 14) ;
- › protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (article 15).

Pour qu'une activité soit durable ou alignée, elle doit remplir les critères suivants (article 3) :

- › contribuer substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux en conformité avec les critères d'examen techniques établis par la Commission ;
- › ne causer aucun préjudice important à l'un des autres objectifs (Do No Significant Harm – article 17) ;
- › elle doit être exercée dans le respect des garanties minimales (article 18).

La réglementation taxonomie a prévu l'adoption de quatre textes de « niveau 2 », dont :

- › un premier acte délégué pris en vertu des articles 10 et 11 (dit « acte délégué Climat » adopté en juin 2021), précise les activités éligibles à la taxonomie au titre de l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Un acte délégué complémentaire est en cours de discussion, en vue d'étendre les activités éligibles à la taxonomie et qui pourrait inclure des activités transitoires telles que le gaz naturel et le nucléaire ;
- › un deuxième acte délégué pris en vertu de l'article 8 (« acte délégué article 8 » adopté en juillet 2021) précise les informations que les acteurs devront divulguer dans les rapports de gestion quant à leur alignement avec la taxonomie. La Commission propose les deux indicateurs suivants pour l'assurance dans l'acte délégué :
 - un indicateur lié aux investissements, voir ci-dessous,
 - un indicateur lié aux activités de souscription, voir ci-dessous également.

2.4.1 Indicateur Investissements

(a) Ratio réglementaire

Pour 2023, en tant qu'assureur, le groupe Groupama doit publier le ratio suivant sur les données au 31 décembre 2022 présentées en valeur de marché :

Ratio investissements = part des investissements destinés au financement ou associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie / total des investissements.

En sus, Groupama doit publier les informations quantitatives suivantes :

- › pourcentage des expositions dans les actifs totaux relatives aux gouvernements centraux, banques centrales et supranationales ;
- › pourcentage des expositions dans les actifs totaux relatives aux dérivés ;
- › pourcentage des expositions dans les actifs totaux relatives aux entreprises non assujetties à la publication d'une déclaration non financière en vertu de la NFRD ;
- › pourcentage de trésorerie dans les actifs totaux ;
- › pourcentage des expositions dans les actifs totaux relatives à des activités non éligibles pour l'exercice 2021 ;
- › part des UC dans chaque typologie d'actifs.

Dans le cadre de l'application du règlement taxonomie, nous retenons les définitions et périmètres d'application suivants :

- › « investissements » : l'ensemble des actifs détenus de façon directe et indirecte au bilan des compagnies d'assurance vie et non-vie du groupe Groupama. Il s'agit donc d'une vision transparisée des actifs de l'ensemble du Groupe, hors actifs intragroupe mais en intégrant les unités de compte ;
- › en vertu de l'article 7 paragraphe 1 de l'acte délégué article 8, les expositions souveraines sont exclues du calcul du ratio investissement, aussi bien du numérateur que du dénominateur ;
- › les dérivés sont exclus du numérateur mais inclus dans le dénominateur du ratio ;
- › les entreprises non soumises à la NFRD ne sont pas soumises à la taxonomie. Ainsi, l'exposition à ces entreprises ne doit pas apparaître dans le calcul du numérateur du ratio ;
- › faute de pouvoir l'affecter à un secteur économique précis et conformément à la réponse de la question 22 de la FAQ de la commission européenne publiée le 6 octobre 2022, la trésorerie a été complètement exclue du numérateur.

En synthèse, les exclusions d'actifs pour les calculs du ratio investissements sont les suivantes :

Type d'actifs	Exclusion du numérateur	Exclusion du dénominateur
Expositions aux gouvernements centraux, banques centrales et supranationales	X	X
Dérivés	X	
Expositions sur les entreprises non assujetties à la publication d'informations non financières conformément à la NFRD	X	
Trésorerie	X	

Conformément aux informations communiquées par la Commission Européenne dans ses différents Q&A, pour le reporting réglementaire, les informations publiées doivent se fonder sur des données réelles fournies par les entités non-financières ou financières. L'utilisation d'estimation et de proxies n'est pas possible. Cette année, l'ensemble des expositions en immobilier (placement et exploitation), détenues

de manière directe ou indirecte, ont été entièrement reconnues comme éligible sur la base d'informations réelles. S'agissant des autres actifs, pour des raisons opérationnelles notre fournisseur de données n'est pas en mesure de mettre à disposition des données reportées quant à la part du chiffre d'affaires (ou des CAPEX) éligibles à la taxonomie ou à l'assujettissement des entreprises à la NFRD.

	Ratio réglementaire		
	(en %)	(en millions d'euros)	Dont UC (en millions d'euros)
Part d'expositions sur des activités éligibles à la taxonomie	12,6 %	6 502,5	438,9
Part des expositions sur des activités <u>non</u> éligibles à la taxonomie hors trésorerie	0,0 %	0	0,0
Part des expositions sur des activités « non affectées »	57,0 %	29 373,4	5 651,4
Trésorerie	7,3 %	3 744,0	482,1
Part relative aux produits dérivés	- 1,2 %	(604,4)	(8,0)
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la NFRD (/DPEF)	24,3 %	12 530,2	3 679,1
ACTIF TOTAL HORS EXPOSITIONS PUBLIQUES	100,0 %	51 545,6	10 243,3
Part des expositions sur des administrations centrales, locales (souverains), banques centrales ou des émetteurs supranationaux	34,5 %	27 188,1	1 726,9
ACTIF TOTAL	100,0 %	78 733,7	11 970,3

Évolution du ratio réglementaire entre 2022 et 2021

Entre fin 2022 et fin 2021, le ratio réglementaire a augmenté de 12,6 points de pourcentage passant de 0 % à 12,6 %. Cette hausse s'explique par la prise en compte de l'ensemble de l'exposition en immobilier dans le ratio réglementaire.

(b) Ratio volontaire

Cependant, au titre du reporting volontaire, Groupama a fait le choix de publier un ratio investissement sur la base de données estimées, l'ensemble des hypothèses retenues pour ce calcul sont décrites ci-dessous et nous retenons la même définition d'investissements et les mêmes exclusions d'actifs que pour le ratio réglementaire.

Pour identifier les entreprises assujetties à la publication d'informations non financières conformément à la NFRD, nous retenons l'approche suivante :

- les portefeuilles d'investissements du Groupe de par leur taille sont investis dans des entreprises cotées ou de taille supérieure au seuil d'assujettissement à la NFRD, hors fonds de private equity corporate et fonds de prêts ;
- ainsi, nous avons considéré que toutes les entreprises dont le siège social est dans un pays de l'Union européenne (qui s'entend hors Suisse et hors Royaume-Uni) étaient éligibles à la NFRD, à l'exception des entreprises détenues via des fonds de prêts ou de private equity pour lesquelles aucune information n'est disponible.

Les activités économiques éligibles sont identifiables à partir des codes NACE inscrits dans les deux annexes de l'acte

délégué climat. Ainsi pour le calcul du ratio volontaire, nous avons choisi de raisonner par secteur d'activité, en retenant 100 % du chiffre d'affaires d'une entreprise sur le secteur d'activité auquel elle est associée. Nous avons utilisé les indications fournies par la Commission au travers de l'outil « EU Taxonomy Compass » disponible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/sustainable-finance-taxonomy/>.

Plus précisément, si un émetteur a un secteur NACE explicitement référencé dans cet outil, nous avons considéré que 100 % de notre exposition était éligible. C'est par exemple le cas pour tout le secteur immobilier (l'acquisition ou la possession d'immobilier étant associées au code NACE L68) : nous faisons l'hypothèse que l'ensemble de notre patrimoine immobilier et forestier est éligible à la taxonomie.

Néanmoins, si un émetteur opère dans une activité non explicitement référencée, nous l'avons considérée comme intégralement non éligible. Ainsi, prenons l'exemple, d'un émetteur associé à un code NACE 35.1 qui correspond à « Production, transport et distribution d'électricité ». Au sein de cette catégorie, la taxonomie retient les NACE D35.11 à D35.13 comme éligibles mais pas le D35.14. L'émetteur considéré ayant plusieurs activités correspondant à des sous-catégories différentes à l'intérieur de D35.1, on ne peut pas lui attribuer un code NACE plus précis à 4 chiffres, nous le considérons donc comme intégralement non éligible.

S'agissant du cas précis des fonds d'infrastructure, nous avons considéré comme éligibles l'ensemble des expositions de l'UE associées à un code NACE éligible (selon la même règle que présentée précédemment).

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

	Ratio volontaire		
	(en %)	(en millions d'euros)	Dont UC (en millions d'euros)
Part d'expositions sur des activités éligibles à la taxonomie	32,0 %	16 503,3	1 355,3
Part des expositions sur des activités <u>non</u> éligibles à la taxonomie hors trésorerie	37,6 %	19 372,6	4 734,9
Part des expositions sur des activités « non affectées »		0,0	0,0
Trésorerie	7,3 %	3 744,0	482,1
Part relative aux produits dérivés	- 1,2 %	(604,4)	(8,0)
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la NFRD (/DPEF)	24,3 %	12 530,2	3 679,1
ACTIF TOTAL HORS EXPOSITIONS PUBLIQUES	100,0 %	51 545,6	10 243,3
Part des expositions sur des administrations centrales, locales (souverains), banques centrales ou des émetteurs supranationaux	34,5 %	27 188,1	1 726,9
ACTIF TOTAL	100,0 %	78 733,7	11 970,3

Évolution du ratio volontaire entre 2022 et 2021

Entre fin 2022 et fin 2021, le ratio volontaire a baissé de 3,1 points de pourcentage passant de 35,2 % à 32 %. Les deux principaux facteurs expliquant cette baisse sont :

- › l'intégration des UC : en 2022, les actifs des UC représentent 8 % des actifs éligibles contre 24 % des actifs non éligibles. Le ratio hors UC s'élèverait à 36,7 % soit une hausse de 2,5 points par rapport à 2021 à périmètre constant ;
- › un effet d'assiette à la suite de la hausse des taux connue sur l'année 2022 : du fait de leur sensibilité plus forte au taux d'intérêt les actifs souverains ont subi une baisse de valeur de marché plus forte que les autres actifs, venant faire proportionnellement croître le dénominateur (les actifs souverains étant déduits de l'assiette).

Groupama publiant à titre volontaire et étant donné la complexité et l'absence de données fiables relatives au gaz et au nucléaire, nous faisons le choix de ne pas présenter cette année les tableaux de l'annexe XII du règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission du 9 mars 2022 relatif au gaz et nucléaire.

2.4.2 Indicateur assurance non-vie

(a) Éligibilité à la taxonomie

Pour 2023, en tant qu'assureur également, le groupe Groupama doit publier le ratio suivant sur les données au 31 décembre 2022 :

Ratio assurance non-vie = part des primes non-vie brutes éligibles à la taxonomie/total des primes non-vie.

L'« acte délégué climat » détermine les activités éligibles aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. L'assurance non-vie figure parmi les activités éligibles au titre de l'objectif d'adaptation.

L'acte établit les critères que doivent respecter les assureurs non-vie afin d'être alignés à la taxonomie. La conformité à ces critères dits « techniques » (et donc l'alignement des produits d'assurance) s'appliquera à compter de l'année 2024 (exercice 2023).

D'après l'« acte délégué climat », sont éligibles à la taxonomie les lignes d'activités définies à l'annexe I de la directive

Solvabilité 2 (soit les 8 lignes d'activités suivantes), du moment qu'elles sont liées à la couverture d'un aléa climatique. Comme précisé par le Q&A de la Commission publié en décembre 2021, une ligne d'activité doit contenir des produits avec des termes liés au traitement d'aléas climatiques pour être considérée éligible.

Les 8 lignes d'activité suivantes sont potentiellement éligibles :

- › assurance de frais médicaux ;
- › assurance de protection de revenus ;
- › assurance d'indemnisation des travailleurs ;
- › assurance de responsabilité civile automobile ;
- › autres assurances de véhicules à moteurs ;
- › assurance maritime, aérienne et de transport ;
- › assurance incendie et autres dommages aux biens ;
- › assurance assistance.

À la suite d'une première analyse (cf. note de France Assureurs du 18 janvier 2022), il apparaît que seules les trois lignes d'activités suivantes intègrent la couverture explicite d'un aléa climatique :

- › autres assurances de véhicules à moteurs ;
- › assurance maritime, aérienne et de transport ;
- › assurance incendie et autres dommages aux biens.

Sur ces lignes, qui intègrent explicitement une garantie climatique, l'ensemble de la prime d'assurance des produits concernés est retenu au numérateur du ratio réglementaire.

(b) Ratio réglementaire

Afin de déterminer le ratio réglementaire pour l'arrêté des comptes 2022, Groupama a utilisé la même base méthodologique que pour l'exercice 2021 en étendant toutefois l'analyse au périmètre international (l'analyse portait seulement sur le périmètre France l'année passée). Par ailleurs, Groupama a réalisé un tableau de correspondance entre les lignes métiers (selon les axes d'analyse des activités chez Groupama) et les trois lignes d'activités retenues à la suite d'une première analyse de France Assureurs parmi les 8 mentionnées dans l'« acte délégué climat » (annexe 1, directive Solvabilité 2), contenant une couverture explicite d'un aléa climatique. Sur ce

point, une amélioration a été apportée cette année par rapport à la méthodologie retenue l'an passé, consistant à retirer dans le métier « Automobiles de tourisme » la part des primes

correspondant à des garanties de responsabilité civile (qui correspondent à des primes entrant dans une ligne d'activité non retenue dans l'analyse de France Assurances).

Le tableau ci-dessous correspond à l'ensemble des informations requises, au regard, pour cette deuxième publication du ratio réglementaire, de la disponibilité des données et de l'analyse réalisée en interne.

Activités	(en millions d'euros)	Ligne d'activité éligible selon le Règlement Taxonomie
Périmètre France Éligible	4 634	
Assurances Biens et Responsabilité	4 634	
Particuliers et Professionnels	2 752	
› Automobiles de tourisme	979	Autres Assurances de véhicules à moteur
› Autres véhicules	58	Autres Assurances de véhicules à moteur
› Habitation	1 091	Assurance Incendie et autres dommages aux biens
› Dommages aux professionnels TNS	439	Assurance Incendie et autres dommages aux biens
› Construction	185	Assurance Incendie et autres dommages aux biens
Entreprises et Collectivités	913	
› Flottes	346	
Flottes	251	Autres Assurances de véhicules à moteur
Garages	95	Autres Assurances de véhicules à moteurs et Incendie et autres dommages aux biens
› Dommages aux entreprises et collectivités	568	Assurance incendie et autres dommages aux biens
Métiers Agricoles	968	
› Risques agricoles	506	Assurance Incendie et autres dommages aux biens
› Risques climatiques	264	Assurance Incendie et autres dommages aux biens
› TMA	197	Autres Assurances de véhicules à moteur
Périmètre International éligible	862	
Assurances Biens et Responsabilité	862	
Particuliers et Professionnels	557	
› Automobiles de tourisme	318	Autres Assurances de véhicules à moteur
› Autres véhicules	0	Autres Assurances de véhicules à moteur
› Habitation	219	Assurance Incendie et autres dommages aux biens
› Dommages aux professionnels TNS	20	Assurance Incendie et autres dommages aux biens
› Construction	0	Assurance Incendie et autres dommages aux biens
Entreprises et Collectivités	235	
› Flottes	15	
Flottes	15	Autres Assurances de véhicules à moteur
Garages	0	Autres Assurances de véhicules à moteurs et Incendie et autres dommages aux biens
› Dommages aux entreprises et collectivités	220	
Métiers Agricoles	51	
› Risques agricoles	51	Assurance Incendie et autres dommages aux biens
› Risques climatiques	0	Assurance Incendie et autres dommages aux biens

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

Activités	(en millions d'euros)	Ligne d'activité éligible selon le Règlement Taxonomie
› TMA	0	Autres Assurances de véhicules à moteur
Transport	20	
› Transport	20	Assurance maritime, aérienne et de transport
Total des primes émises brutes éligibles à la Taxonomie (1)	5 496	
Total des primes émises brutes non-vie au 31 décembre 2021 (2)	12 035	
dont France non-vie	10 041	
dont International non-vie	1 994	
Ratio des primes émises brutes éligibles à la Taxonomie (1)/Total (2)	45,7 %	

Ainsi, la part des primes émises brutes en assurance non-vie éligibles à la taxonomie est de 45,7 % en 2022.

Il est à noter que Groupama a fait ses meilleurs efforts pour publier les informations relatives au règlement taxonomie. Compte tenu de la complexité de ce règlement et des délais d'appropriation, les informations publiées par Groupama seront amenées à être affinées lors des prochains arrêts.

2.5 TABLEAUX ET NOTES

2.5.1 Liste des entités prises en compte dans le périmètre de consolidation de la DPEF (1)

Entités (pays)	Informations renseignées pour cette entité
Activités Immobilières* **	Sociales
Amaline Assurances*	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Hayat (Turquie)* **	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Sigorta (Turquie)* **	Sociales, environnementales et sociétales
Gan Assurances	Sociales, environnementales et sociétales
GAN IA Hong Kong* **	Sociales
Gan Patrimoine**	Sociales, environnementales et sociétales
Gan Prévoyance	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Antilles-Guyane* **	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Asfalistiki (Grèce)* **	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Asigurari (Roumanie)* **	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Asset Management* **	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Assicurazioni (Italie)* **	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Assurance-Crédit & Caution*	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Assurances Mutuelles	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Biztosito (Hongrie)* **	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Centre-Atlantique	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Centre Manche	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama d'Oc	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Épargne Salariale**	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Gan Vie	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Grand Est	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Immobilier*	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Loire Bretagne	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Méditerranée	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Nord-Est	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Océan Indien	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama outre-mer Pacifique* **	Sociales
Groupama Paris Val de Loire	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Poist'ovna a. s.* **	Sociales
Groupama Protection Juridique (SFPJ)	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Rhône-Alpes Auvergne	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Supports et Services * **	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Zastrahovane (Bulgarie) (2)* **	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Forêts Assurances (MISSO)* **	Sociales
Mutuaide	Sociales, environnementales et sociétales
SPARA* **	Sociales
SPSE* **	Sociales

* Ces entités ont été exclues du périmètre pour l'indicateur formation à la LCB/FT.

** Ces entités ont été exclues du périmètre pour l'indicateur formation à la prévention de la corruption.







(1) Sur les aspects d'analyse des risques, uniquement les sociétés opérant en France ont été prises en compte.
(2) Les données de cette entité incluent celles de sa filiale vie Groupama Zhivotozastrahovane.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

2.5.2 Tableau récapitulatif des risques, thématiques et des indicateurs clés de performance

Principaux risques et leur définition	Nomenclature risques Groupe	Point dans le texte	Indicateurs clé de performance	Correspondance ODD ⁽¹⁾ de l'ONU
<p>SOCIAL : Employabilité/Adaptation des compétences</p> <p>Risque d'inadéquation des compétences avec les évolutions des métiers : risque de non prise en compte dans nos formations et recrutements des évolutions imposées par notre environnement et qui auront un impact sur les capacités des collaborateurs (complexification croissante des produits assuranciers, digitalisation, big data, IA...)</p>	Risque RH	Point 2.2.3.	<ul style="list-style-type: none"> Taux de collaborateurs formés 	
<p>SOCIAL : « Bien travailler ensemble »</p> <p>Risque de non prise en compte dans notre politique sociale de la pression subie due aux exigences de résultats, des risques psychosociaux (RPS) et des aspirations sociales contemporaines (qualité de vie au travail et transports au quotidien, équilibre entre vie privée et professionnelle, évolution salariale et professionnelle)</p>	Risque RH	Point 2.2.3.	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'absentéisme 	
<p>SOCIAL : Parité/Diversité</p> <p>Risque d'une rupture d'égalité de traitement concernant certaines catégories identifiées – les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les seniors – au cours de leur vie professionnelle (dans le recrutement, l'intégration et le parcours pro dont la formation) et risque d'isolement par rapport à des forces vives de la Société</p>	Risque RH	Point 2.2.3.	<ul style="list-style-type: none"> Taux de femmes cadres Taux de femmes cadres dirigeants 	 
<p>SOCIÉTAL : Qualité du conseil</p> <p>Risque de défaut dans l'exercice du devoir de conseil et de communication d'informations non explicites, erronée ou trompeuse</p>	Défaut de conseil	Point 2.2.4.	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'affaires en gestion déléguée ou préconisée 	
<p>SOCIÉTAL : Satisfaction client</p> <p>Risque de défaillance dans les moments clés de la relation client</p>	Indisponibilités Prestation non conforme	Point 2.2.4.	<ul style="list-style-type: none"> Note sur 20 pts sur 4 critères relationnels Gestion des sinistres : Taux de Très Satisfaits 	
<p>SOCIÉTAL : Besoins de protection (couverture des enjeux sociétaux)</p> <p>Risque de non prise en compte des besoins en termes de protection, liés aux défis de transition (démographie, mobilité, numérique, nouvelles formes du travail, violences urbaines...) et de non prise en compte des capacités budgétaires des assurés (accessibilité à l'assurance)</p>	Risques de souscription non-vie	Point 2.2.4.	<ul style="list-style-type: none"> Taux de personnes sensibilisées/formées en externe (clients ou non-clients) et en interne à des actions de prévention/nombre de salariés 	  
<p>SOCIÉTAL : Protection des données des assurés</p> <p>Risque de non prise en compte des impacts (potentiellement négatifs) de nos services et de nos dispositifs de protection des données sur l'intégrité de nos assurés</p>	Défaut de protection des données et Défaut de sécurité des systèmes	Point 2.2.4.	<ul style="list-style-type: none"> Taux de formation au RGPD des nouveaux entrants 	

Principaux risques et leur définition	Nomenclature risques Groupe	Point dans le texte	Indicateurs clé de performance	Correspondance ODD ⁽¹⁾ de l'ONU
<p>ENVIRONNEMENT : Prise en compte de l'environnement et du climat dans les investissements</p> <p>Risque de non prise en compte de l'impact environnemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> › le degré de pollution, dont l'émission carbone, des sociétés dans lesquelles Groupama investit ; › l'impact potentiel des contraintes environnementales et climatiques sur la valeur des actifs (prise en compte des risques réglementaires, physiques et de transition) 	Risques financiers	Point 2.2.5.	› Taux des actifs gérés avec critères ESG	  
<p>ENVIRONNEMENT : Prise en compte de l'environnement et du climat dans les offres et la politique de souscription</p> <p>Risque de non prise en compte de l'impact environnemental (le degré de pollution, dont l'émission carbone) de l'activité des assurés par Groupama et de leurs besoins en termes de résilience ou d'accompagnement de la transition écologique</p>	Risques de souscription non-vie	Point 2.2.5.	› Taux d'évolution du nombre de contrats auto « petit rouleur »	 
<p>Prévention de la corruption, du trafic d'influence et de l'évasion fiscale</p> <p>Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT)</p>	Risques corruption et trafic d'influence Blanchiment	Point 2.2.7.	<ul style="list-style-type: none"> › Taux de collaborateurs formés au e-learning Éthique et lutte contre la corruption › Nombre de collaborateurs formés (sensibilisation) 	

(1) Objectifs de développement durable de l'ONU.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

Autres risques	Nomenclature risques Groupe	Point dans le texte	Indicateurs	Correspondance ODD de l'ONU
SOCIAL : Respect des salariés Risque de non prise en compte d'une situation où, du fait de l'activité de nos entreprises, les droits, les libertés fondamentales et l'intégrité de nos salariés seraient compromis ou potentiellement compromis	Risque RH	Point 2.2.3.	-	 
SOCIAL : Prise en compte des impacts sociaux en cas de restructuration/réorganisation de sites Voir tableau ci-dessus le « bien travailler ensemble »	Risque RH	Point 2.2.3.	-	
SOCIÉTAL : Achats responsables Risque de non prise en compte d'une situation où, du fait de l'activité confiée aux sous-traitants et fournisseurs, les droits, les libertés fondamentales et l'intégrité de leurs salariés seraient compromis ou potentiellement compromis	Risques fournisseurs	Point 2.2.4.	-	 
SOCIÉTAL : Investissements socialement responsables Risque de non prise en compte de l'impact social/sociétal des sociétés dans lesquelles Groupama investit	Risques financiers	Point 2.2.4.	-	  
SOCIÉTAL : Engagements sociétaux en faveur du développement durable (impact sur les territoires) Risque de non prise en compte de l'impact économique et social de nos activités sur la société qui nous entoure (refus d'assurer certaines zones ou populations, pas de recrutement ou plans sociaux, relations très restrictives dans les relations avec les partenaires en région)	-	Point 2.2.6.	-	    
ENVIRONNEMENT : Impact environnemental de notre organisation Risque de non prise en compte de l'impact environnemental (déchets, consommations, pollution, dont l'émission carbone) généré par le fonctionnement de notre organisation et les activités confiées aux sous-traitants et fournisseurs	Non-respect de la réglementation	Point 2.3.	Voir ci-dessous	 
Thématiques RSE renseignées		Point dans le texte	Indicateurs	
Adaptation au changement climatique (pour notre organisation)	-	Point 2.3.	➤ Taux d'évolution des émissions carbone sur les scopes 1, 2 et 3	 
Droits de l'homme (Respect des conventions de l'OIT)	-	Points 2.2.3. et 2.2.4.	N/A	

2.5.3 Tableaux des données extra-financières de Gan Assurances, de Gan Prévoyance et de Mutuaide

Indicateurs de performance extra-financière Gan Assurances Indicateurs de performance extra-financière Gan Assurances

	2022	2021
Informations sociales		
Effectifs	1 647	1 650
dont % femmes	63,7 %	64,1 %
dont % hommes	36,3 %	35,9 %
Embauches – tous contrats (hors CDD été), hors mobilités, transferts	320	318
dont embauches CDI (hors mobilités, transferts)	152	123
Départs CDI (hors mobilités, transferts)	135	137
% femmes CDI parmi les cadres	56,1 %	56,2 %
Nombre de salariés en situation de handicap	83	50
Rému moy de base (RAT) base salaire décembre (en euros)	46 002	44 949
Nombre d'alternants	133	121
Taux de transfert des alternants en CDI	8,3 %	6,4 %
Informations environnementales		
Consommation d'eau (en m ³)	837,0	3 160,3
Consommation totale d'énergie (en kWh)	4 545 509,5	3 532 105,6
Consommation totale d'énergie (en kWh par ETP)	2 759,9	2 140,7
Déplacements (en km)	8 249 698	6 383 515
Déplacements (en km par ETP)	5 008,9	3 868,8
Émissions de CO ₂ teqCO ₂	1 405	1 265
Émissions de CO ₂ teqCO ₂ par ETP	0,85	0,8
Consommation totale de papier (en tonnes)	236,6	200,5
Consommation totale de papier (en kg/ETP)	150	121,5
Information sociétales		
Nombre de missions effectuées par les préventeurs	275	354
Nombre de personnes ayant reçu une action de formation ou sensibilisation (externe + interne)	574	249
Mécénat montants alloués aux maladies rares et hors maladies rares (en euros)	969 894	930 427

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

	2022		2021	
	(en %)	(en millions d'euros)	Dont UC (en millions d'euros)	
Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie – Partie réglementaire				
Part d'expositions sur des activités éligibles à la taxonomie	10,9 %	213,6	0	-
Part des expositions sur des activités non éligibles à la taxonomie	0,0 %	0,0	0	-
Part des expositions sur des activités « non affectées »	56,3 %	1 098,6	0	-
Trésorerie	4,2 %	81,7	0	-
Part relative aux produits dérivés	0,0 %	0,1	0	-
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la NFRD (/ DPEF)	28,6 %	559,0	0	-
ACTIF TOTAL HORS EXPOSITIONS PUBLIQUES	100,0 %	1 952,9	0	-
Part des expositions sur des administrations centrales, locales (souverains), banques centrales ou des émetteurs supranationaux	33,0 %	962,5	0	-
ACTIF TOTAL	100,0 %	2 915,4	0	-
Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie – Partie réglementaire				
Part d'expositions sur des activités éligibles à la taxonomie	29,4 %	574	0	-
Part des expositions sur des activités non éligibles à la taxonomie	37,8 %	738	0	-
Part des expositions sur des activités « non affectées »	0,0 %	0	0	-
Trésorerie	4,2 %	82	0	-
Part relative aux produits dérivés	0,0 %	0	0	-
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la NFRD (/ DPEF)	28,6 %	559	0	-
ACTIF TOTAL HORS EXPOSITIONS PUBLIQUES	100,0 %	1 953	0	-
Part des expositions sur des administrations centrales, locales (souverains), banques centrales ou des émetteurs supranationaux	33,0 %	963	0	-
ACTIF TOTAL	100,0 %	2 915	0	-

Indicateurs de performance extra-financière Gan Prévoyance

	2022	2021
Informations sociales		
Effectifs	706	736
dont % femmes	37,5 %	36,8 %
dont % hommes	62,5 %	63,2 %
Embauches – tous contrats (hors CDD été), hors mobilités, transferts	131	150
dont embauches CDI (hors mobilités, transferts)	121	138
Départs CDI (hors mobilités, transferts)	148	149
% femmes CDI parmi les cadres	31,6 %	28,8 %
Nombre de salariés en situation de handicap	65	22
Rému moy de base (RAT) base salaire décembre (en euros)	48 298	47 050
Nombre d'alternants	8	8
Taux de transfert des alternants en CDI	12,5 %	0
Informations environnementales		
Consommation d'eau (en m ³)	77,2	139,1
Consommation totale d'énergie (en kWh)	346 857,9	376 512,4
Consommation totale d'énergie (en kWh par ETP)	491,3	511,6
Déplacements (en km)	11 640 875	10 091 973
Déplacements (en km par ETP)	16 488,5	13 711,9
Émissions de CO ₂ teqCO ₂	2 103	1 879
Émissions de CO ₂ teqCO ₂ par ETP	3	2,6
Consommation totale de papier (en tonnes)	1,3	0,7
Consommation totale de papier (en kg/ETP)	-	-
Information sociétales		
Nombre de missions effectuées par les préventeurs	-	-
Nombre de personnes ayant reçu une action de formation ou sensibilisation (externe + interne)	1 286	-
Mécénat montants alloués aux maladies rares et hors maladies rares (en euros)	27 100	28 100

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

Indicateurs de performance extra-financière de Mutuaide

	2022	2021
Informations sociales		
Effectifs	703	724
dont % femmes	66,2 %	64,9 %
dont % hommes	33,9 %	35,1 %
Embauches – tous contrats (hors CDD été), hors mobilités, transferts	258	95
dont embauches CDI (hors mobilités, transferts)	124	74
Départs CDI (hors mobilités, transferts)	144	49,2
% femmes CDI parmi les cadres	53,2 %	30,0 %
Nombre de salariés en situation de handicap	39	7
Rému moy de base (RAT) base salaire décembre (en euros)	37 023	36 244
Nombre d'alternants	5	7
Taux de transfert des alternants en CDI	0	10 %
Informations environnementales		
Consommation d'eau (en m ³)	3 082,8	2 876,4
Consommation totale d'énergie (en kWh)	3 083 417,0	3 422 404
Consommation totale d'énergie (en kWh par ETP)	4 386,1	4 727,08
Déplacements en km	219 994	785 438
Déplacements (en km par ETP)	312,9	1 085
Émissions de CO ₂ teqCO ₂	354	498
Émissions de CO ₂ teqCO ₂ par ETP	0,86	0,48
Consommation totale de papier (en tonnes)	39,9	6,8
Consommation totale de papier (en kg/ETP)	0,06	0,01
Information sociétales		
Nombre de missions effectuées par les préventeurs	0	0
Nombre de personnes ayant reçu une action de formation ou sensibilisation (externe + interne)	125	70
Mécénat montants alloués aux maladies rares et hors maladies rares (en euros)	150 000	4 970

	2022		2021	
	(en %)	(en millions d'euros)	Dont UC (en millions d'euros)	
Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie – Partie réglementaire				
Part d'expositions sur des activités éligibles à la taxonomie	5,2 %	5,1	0	-
Part des expositions sur des activités non éligibles à la taxonomie	0,0 %	0	0	-
Part des expositions sur des activités « non affectées »	63,0 %	60,8	0	-
Trésorerie	6,9 %	6,7	0	-
Part relative aux produits dérivés	0,0 %	0,0	0	-
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la NFRD (/ DPEF)	24,8 %	24,0	0	-
ACTIF TOTAL HORS EXPOSITIONS PUBLIQUES	100,0 %	96,5	0	-
Part des expositions sur des administrations centrales, locales (souverains), banques centrales ou des émetteurs supranationaux	40,1 %	64,6	0	-
ACTIF TOTAL	100,0 %	161,0	0	-
Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie – Partie réglementaire				
Part d'expositions sur des activités éligibles à la taxonomie	27,7 %	26,7	0	-
Part des expositions sur des activités non éligibles à la taxonomie	40,6 %	39,2	0	-
Part des expositions sur des activités « non affectées »	0,0 %	0,0	0	-
Trésorerie	6,9 %	6,7	0	-
Part relative aux produits dérivés	0,0 %	0,0	0	-
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la NFRD (/ DPEF)	24,8 %	24,0	0	-
ACTIF TOTAL HORS EXPOSITIONS PUBLIQUES	100,0 %	96,5	0	-
Part des expositions sur des administrations centrales, locales (souverains), banques centrales ou des émetteurs supranationaux	40,1 %	64,6	0	-
ACTIF TOTAL	100,0 %	161,0	0	-

Gan Assurances, Gan Prévoyance, Mutuaide – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Afin de compléter les informations du tableau 1 de l'annexe XII du règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission du 9 mars 2022 relatif au gaz et nucléaire, nous avons adopté la méthodologie présentée ci-dessous afin de déterminer l'exposition potentielle à des activités liées à l'énergie nucléaire ou au gaz fossile.

S'agissant des actions cotées et des obligations d'entreprises dont le siège social est dans un pays de l'Union européenne (qui s'entend hors Suisse et hors Royaume-Uni), nous considérons de façon conservatrice 4 secteurs, selon la nomenclature GICS (Global Industry Classification Standard), dans lesquels des activités liées à l'énergie nucléaire ou au gaz fossile seraient susceptibles d'être présentes : immobilier, énergie, industrie et services aux collectivités.

Parmi ces entreprises nous ne conservons dans le périmètre

d'analyse que les entreprises associées aux activités économiques suivantes selon la nomenclature NACE :

- › B : industries extractives ;
- › D : production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ;
- › F : construction ;
- › H : transport et entreposage ;
- › M : activités spécialisées scientifiques et techniques.

En cohérence avec la méthodologie utilisée pour le calcul du ratio volontaire nous retenons 100 % du chiffre d'affaires d'une entreprise sur le secteur d'activité auquel elle est associée.

Conservant notre logique d'un émetteur associé à une activité unique, afin de ne pas surpondérer de façon trop significative la part des activités liées nucléaire et au gaz fossile, nous ne considérons que les émetteurs représentant le minimum entre 25 millions d'euros et 0,5 % du dénominateur du ratio volontaire.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

Pour chacune des sociétés, y compris celles n'étant pas des producteurs ou distributeurs d'énergie, nous avons établi, sur la base des données publiquement disponibles, l'énergie principale : nucléaire, gaz (sans distinction de fossile ou non) ou autre. Nous avons ainsi considéré que 100 % de leur chiffre d'affaires repose sur cette énergie. Par exemple, nos investissements dans EDF sont pris à 100 % en compte dans

le nucléaire. Nous obtenons ainsi le montant des activités liées respectivement au nucléaire et au gaz.

Faute de données fiables sur un périmètre significatif l'analyse n'a pas pu être menée sur les autres typologies d'actifs.

En outre, les données quantitatives des émetteurs n'étant pas à ce stade disponibles nous ne sommes pas en mesure de remplir les tableaux 4 et 5, qui ne sont donc pas présentés.

Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Activités liées à l'énergie nucléaire

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	Oui
--	-----

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles	Oui
---	-----

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	Oui
--	-----

Activités liées au gaz fossile

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Oui
---	-----

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Oui
---	-----

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	Oui
---	-----

2.5.4 Note méthodologique

Cette note a pour objectif de rappeler la méthodologie de la DPEF de Groupama en matière de RSE ainsi que de préciser certains points quant au périmètre pris en compte et aux calculs effectués sur certains indicateurs.

(a) Périmètre du reporting

Les 38 entités prises en compte dans le périmètre de la DPEF sont détaillées ci-dessus et représentent 100 % de l'effectif au 30 novembre 2022.

Sept entités n'ont pas été retenues dans la consolidation environnementale en l'absence d'informations collectées (GAN IA Hong Kong, autres filiales immobilières, Groupama Outre-Mer Pacifique, Forêts Assurances MISSO, Groupama Poist'ovna sa, SPARA et SPSE). Ces mêmes règles ont été appliquées dans le calcul des émissions de CO₂.

Politique d'exclusion du périmètre

Les sociétés mises en équivalence dans les résultats comptables ne sont pas prises en compte en termes d'indicateurs sociaux et environnementaux ; ainsi Groupama AVIC Property Insurances Company, la joint-venture du groupe Groupama située en Chine, a été retirée du périmètre de reporting extra-financier en 2013 pour plus d'adéquation entre le périmètre combiné financier et extra-financier.

Depuis 2016, l'entité GOM Antilles a été sortie du périmètre car ses éléments sont aujourd'hui intégrés dans les comptes de la caisse Groupama Antilles-Guyane.

La couverture du périmètre de collecte de chaque indicateur environnemental et sociétal

La couverture du périmètre de collecte de chaque indicateur environnemental et sociétal est le ratio du nombre d'ETP des entités ayant fourni des informations validées par la direction communication interne et RSE pour cet indicateur sur le nombre d'ETP total du périmètre combiné. Les ETP ont été fournis par la DRH Groupe à date 31 octobre 2022 pour la partie environnementale et 31 décembre 2022 pour la partie sociale afin d'être en cohérence avec les périodes de calculs des données.

(b) Indicateurs

Choix des indicateurs

Le Groupe a retenu 14 indicateurs clés de performance, liés aux principaux risques portant sur les aspects : social, sociétal, environnement et changement climatique, lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et protection des données des assurés. Ces indicateurs ont pour objectif d'une part de permettre le suivi des engagements pris par le Groupe et d'autre part de répondre aux exigences réglementaires.

Sur les aspects d'analyse des risques, seules les entreprises opérant en France sont prises en compte à ce stade.

Référentiels et définitions des indicateurs

Les indicateurs collectés et publiés dans la partie RSE du rapport de gestion ont été élaborés conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce et en cohérence avec les orientations de la stratégie RSE de Groupama.

Un référentiel de reporting Groupe en vigueur depuis l'exercice

2010 est remis à jour chaque année. Il clarifie les règles de collecte, explique le fonctionnement du logiciel et précise notamment le périmètre pris en compte.

La liste des indicateurs environnementaux collectés, ainsi que les méthodes de calcul de ces indicateurs sont définies dans un glossaire de définitions remis à jour chaque année. Les méthodes de calcul des émissions de CO₂ sont également définies dans ce document et réalisées *a posteriori* par la direction communication interne et RSE. Les facteurs d'émissions utilisés proviennent de la base carbone ADEME et sont remis à jour chaque année.

La collecte des indicateurs sociétaux s'appuie également sur un glossaire de définitions remis à jour pour chaque période de Reporting et mis à disposition des contributeurs avant chaque nouvelle campagne.

Les informations liées au respect du bien-être animal et à l'alimentation responsable, équitable et durable, à la lutte contre la précarité alimentaire, aux actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives, sont exclues de la DPEF car elles ne sont pas pertinentes par rapport à l'activité de Groupama.

(c) Période de reporting

La période de Reporting a été déterminée afin de pouvoir répondre aux délais de vérification et de publication des informations requis par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Ainsi, les indicateurs sociétaux et environnementaux sont collectés depuis 2012 par année glissante, du 1^{er} novembre N-1 au 31 octobre N. Lorsqu'il est impossible d'obtenir une donnée à valoir pour cette période, une extrapolation par prorata ou une estimation (selon les méthodes définies par le référentiel de reporting ou bien en cohérence avec les valeurs des années précédentes) peuvent être effectuées et la méthode employée est précisée par les contributeurs.

À noter, deux des indicateurs sociétaux et environnementaux sont collectés par année civile : l'indicateur sur les Centres Centaure ainsi que les données sur l'investissement responsable.

En ce qui concerne les informations sociales, elles sont collectées sur une année civile. Les informations relatives à l'absentéisme sont reportées sur une année glissante de décembre 2021 à novembre 2022.

(d) Modalités de collecte, consolidation et contrôle des données

Modalités de collecte des données

Les informations publiées dans le rapport de gestion, présent dans le document « URD » de Groupama Assurances mutuelles, sont collectées grâce aux contributions du réseau des correspondants DPEF du Groupe.

La liste des contributeurs à la DPEF est remise à jour chaque année avant le début de la campagne et des formations à l'utilisation de l'outil SCOOP (le logiciel de collecte de la société Enablon) et au processus de la DPEF en général sont proposées par la direction communication interne et RSE aux contributeurs le cas échéant.

La plupart des données environnementales et sociétales sont remontées par les entités concernées *via* SCOOP qui est entièrement dédié à la DPEF RSE au sein du Groupe. Les données sociales sont recueillies à partir de plusieurs sources de données selon qu'il s'agisse :

- › d'entreprises françaises ou internationales ;
- › d'indicateurs consolidés ou non ;
- › d'indicateurs concernant des données ou populations gérés ou non dans les SI d'entreprise ;
- › d'indicateurs pouvant être réalisés à partir des données remontées mensuellement dans un infocentre Groupe appelé SIPGRH (voir ci-après), uniquement pour certaines entreprises françaises.

Certaines données environnementales et sociétales, du fait de leur spécificité ou pour des raisons pratiques, sont directement recueillies auprès des correspondants ou des directions concernées par la direction communication interne et RSE.

Le Système d'Information et de Pilotage Groupe de ressources humaines (SIPGRH), constitue l'unique base de données RH au niveau du Groupe. Cet infocentre est alimenté mensuellement et contient 99,6 % des données individuelles des salariés du Groupe en France et 94 % des données individuelles du Groupe y compris les filiales internationales.

Concernant le périmètre France, le SIPGRH est alimenté tous les mois des données individuelles d'environ 97 % des salariés du Groupe issues des systèmes d'administration du personnel des entreprises françaises et tous les trimestres pour les autres entreprises françaises.

Dans la mesure où la transmission et le contrôle de ces indicateurs par un organisme tiers sont des obligations récentes, le processus de collecte des données RSE évolue chaque année pour d'une part, tenir compte des recommandations faites par les commissaires aux comptes, et d'autre part améliorer la qualité des indicateurs transmis et fiabiliser les données publiées.

Un datahub, a été mis en place pour collecter les informations individuelles de manière sécurisée pour les petites structures françaises et les filiales de l'international. Elles y déposent trimestriellement leur fichier de données qui sont formatées et contrôlées en temps réel (au chargement dans le datahub) pour correspondre aux règles de gestion existantes dans le SIPGRH. Lorsque tous les contrôles sont levés, les entreprises transmettent *via* la connexion le fichier à la DRHG qui, après validation, le transfère automatiquement pour être chargé dans le SIPGRH au même titre que les fichiers mensuels.

Les données de toutes les entreprises sont désormais disponibles dans un seul et même environnement, le SIPGRH et la DRH Groupe peut réaliser à partir d'un outil unique ses travaux avec des données fiables et harmonisées sur la totalité du Groupe ou presque puisque l'Asie n'est pas concernée.

À noter que seule une vingtaine de données individuelles est prise en compte pour ces entreprises : il s'agit essentiellement de données contractuelles permettant notamment le suivi des effectifs et des mouvements.

Toutefois, certaines données ou certaines populations (handicap, mandataires/agents généraux, intérimaires...) ne

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

sont pas systématiquement présentes dans l'infocentre, les indicateurs correspondants sont dans ce cas demandés auprès des entreprises au travers d'une maquette Excel transmise par mail en fin d'année. Il en est de même pour les indicateurs consolidés tels que le nombre d'accidents de travail/trajet et ceux relatifs à la formation.

Concernant, les indicateurs relatifs à la formation professionnelle et pour les entreprises entrant dans le périmètre de gestion de l'outil communautaire de formation LMS (déployé auprès des entreprises du Groupe), ils sont déterminés en central par le secteur Formation Groupe. Pour les autres entreprises françaises et celles de l'International, ils sont intégrés dans les maquettes Excel. Ces indicateurs, au nombre de 3, sont les suivants :

- › salariés formés par sexe et par catégorie ;
- › heures de formation par sexe et par catégorie ;
- › coûts de la formation.

Consolidation des données

La consolidation est réalisée au niveau Groupe par la direction communication interne et RSE. Les données environnementales et sociétales sont consolidées via l'outil SCOOP (Enablon) dédié au Groupe.

Contrôle des données

Données environnementales : l'outil SCOOP intègre des contrôles de cohérence automatiques afin d'éviter les erreurs de saisie. Elle permet également de joindre des fichiers sources et d'insérer des commentaires explicatifs. Chaque correspondant en entreprise vérifie les données saisies avant la consolidation. La direction communication interne et RSE effectue un deuxième niveau de contrôle des données. Les incohérences et erreurs relevées sont revues avec les entreprises concernées et corrigées le cas échéant.

Données sociales : des contrôles sont réalisés par la MOA SIPGRH de la DRH Groupe chaque mois au moment des chargements. Des tests fonctionnels sont également effectués pour s'assurer de la cohérence des résultats relatifs aux effectifs et mouvements de personnel (effectifs inscrits mois N = effectifs inscrits N-1 - sorties du mois + entrées du mois).

Par ailleurs, des comparaisons sont effectuées au fil de l'eau entre les travaux réalisés par les entreprises et ceux de la DRH Groupe à partir des bilans sociaux notamment qui regroupent un nombre d'indicateurs significatifs.

Et au moment de la réalisation des travaux spécifiques à la RSE, les données de l'année N sont comparées à celles de l'année N-1 par le secteur études de la DRH Groupe.

Après consolidation d'un indicateur, la valeur totale finale et le ratio par ETP sont comparés avec ceux du Reporting de l'année précédente.

(e) Précisions sur les définitions et modes de calcul des indicateurs

Précisions sur le calcul des émissions de CO₂

Les émissions de CO₂ sont publiées selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel dont voici le détail :

- › scope 1, émissions directes liées aux consommations de gaz et de fioul et aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par les entités du Groupe, par souci de cohérence des données avec les années précédentes, une seule partie du coefficient est considérée pour les véhicules terrestres détenus ;
- › scope 2, émissions indirectes liées aux consommations d'électricité, de chaleur et d'eau glacée ;
- › scope 3, autres émissions indirectes liées aux déplacements professionnels en avion, en train et en véhicules terrestres non détenus par les entités (taxis, remboursement de frais kilométriques).

Les facteurs d'émission ont été mis à jour pour la DPEF 2022 à partir de la base carbone de l'ADEME. Les facteurs prennent en compte les émissions liées à la combustion simple et non à l'amont de la production. Quelques précisions pour certains facteurs d'émission :

- › pour l'électricité, les facteurs d'émission utilisés pour les entités présentes dans les DOM-TOM ont été calculés de la manière suivante à partir de la base de l'ADEME : pour GOM Antilles (intégré dans Groupama Antilles-Guyane), la moyenne entre les facteurs d'émissions de la Guadeloupe et la Martinique ;
- › pour les consommations de vapeur et d'eau glacée, la direction communication interne et RSE a utilisé une moyenne des différents facteurs fournis par l'ADEME pour les villes dans lesquelles Groupama est implanté ;
- › pour les déplacements en avion, la direction communication interne et RSE a utilisé le facteur d'émission d'un trajet de capacité moyenne et de distance moyenne (de 100 à 180 sièges et de 2 000 à 3 000 km). Le ratio utilisé pour la conversion des dépenses en euros en km est de 0,11 (ADEME) ;
- › pour les déplacements en train en France, la direction communication interne et RSE a utilisé comme facteur d'émission la moyenne du train grande ligne en France et ce facteur prend en compte l'amont, car la différenciation n'était pas possible pour les autres pays. Le ratio utilisé pour la conversion des dépenses en euros en km est de 0,16 (ADEME) ;
- › pour les déplacements en véhicules, par souci de cohérence des données avec les années précédentes, une seule partie du coefficient est considérée.

La DPEF présente à titre d'information dans la rubrique « Perspectives » un calcul retraité des émissions de CO₂, de 2019 et de 2022, ceci afin de mieux appréhender notamment l'impact de l'évolution de la composition de nos flottes ; ainsi des facteurs d'émissions différenciés sont appliqués en fonction de 4 grands types de motorisation, diesel, essence, hybride essence et électrique ; par souci de cohérence et afin d'obtenir une comparaison significative, le recalcul a été réalisé sur les 3 scopes des émissions de 2019 et 2022, à isopérimètre des données sous-jacentes publiées dans les deux DPEF. Les facteurs d'émissions utilisés sont issus très majoritairement des bases carbone de l'ADEME.

Précisions sur le calcul des taux figurant dans les données sociales

- › taux d'absentéisme en France = nombre de jours ouvrés d'absence/[effectif moyen mensuel CDI & CDD] * (nombre jours ouvrés payé d'un contrat soit 262 JO). Les données de Groupama Life Express ne sont pas incluses dans ce calcul ;
- › taux de fréquence des accidents = nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt * 1 000 000/heures théoriques travaillées annuelles ;
- › taux de gravité des accidents = jours perdus (ouvrés) pour accidents de travail et de trajet avec arrêt * 1 000/heures théoriques travaillées annuelles ;
- › le nombre de jours d'arrêts maladie n'inclut pas les longues maladies ;
- › taux de formation : pour ce calcul ont été retirés les effectifs des entreprises n'ayant pas remonté d'information (GOM, Groupama Life, SPSE).

Précision sur les missions de prévention

Depuis 2016, l'indicateur ne porte plus sur un nombre de journées de missions mais sur un nombre de missions, pour faciliter la comptabilisation des missions par les entreprises.

Précision sur le calcul des taux de formation RGPD

Cet indicateur a été introduit en 2020. Il est égal au nombre de formations RGPD terminées/effectif des nouveaux entrants de l'année N.

Données sur les actifs IR/ISR

Critères de définition des fonds :

- › un prérequis : les portefeuilles doivent intégrer systématiquement la prise en compte des risques de durabilité. Nous distinguons : 2 types de risques ;
- › les « Grands Risques ESG » : ce type de risque, notamment les risques de controverses, est suivi par nos équipes depuis 2014 ;
- › parallèlement les portefeuilles doivent respecter la politique d'exclusion charbon mise en place en 2019 et rendue progressivement plus exigeante ;
- › un comité dédié, présidé par le Directeur des risques de Groupama Asset Management vérifie le respect de ces contraintes.

Au-delà de ces prérequis, sont considérés comme encours ESG les portefeuilles classés article 8 ou 9 par la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure) :

- › les encours classés article 8 correspondent à des produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Nous retrouvons notamment classés dans cette catégorie 26 de nos 27 fonds labellisés au label public ISR, ainsi qu'un fonds labellisé France Relance ;
- › les encours classés article 9 correspondent à des produits ayant pour objectif l'investissement durable. Il s'agit d'une exigence très restrictive chez Groupama Asset Management : seuls les portefeuilles investissant significativement dans les green bonds (obligations vertes) sont classés dans cette catégorie. Nous retrouvons dans cette catégorie un fonds labellisé au label ISR public ainsi qu'un fonds labellisé au label Greenfin.

3 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine cedex

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Groupama Assurances Mutuelles (ci-après « l'entité ») et en réponse à votre demande, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du Groupe et établie de façon volontaire conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège.

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient à la direction de :

- › sélectionner ou d'établir de façon volontaire des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- › préparer de façon volontaire une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- › mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- › la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- › la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- › le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) le cas échéant, de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale) ;
- › la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) le cas échéant ;
- › la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre novembre 2022 et février 2023 sur une durée totale d'intervention de 8 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions et départements RSE, ressources humaines, Exploitation, Investissement, services logistiques, marketing et distribution client, et services généraux.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- › nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- › nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- › nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- › nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- › nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- › nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Sur l'ensemble des risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ainsi qu'auprès d'une sélection d'entités : G2S, Groupama Asigurari, Groupama Méditerranée, Groupama Nord Est et Mutuaide ;
- › nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- › nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- › pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir G2S, Groupama Asigurari, Groupama Méditerranée, Groupama Nord Est et Mutuaide, et couvrent entre 20 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- › nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2023

L'un des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Marine Bardon
Associée

Sébastien Arnault
Associé

Aurélie Castellino-Cornetto
Directrice Développement
Durable

ANNEXE : LISTE DES INFORMATIONS QUE NOUS AVONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs

- › Taux de collaborateurs formés
- › Taux d'absentéisme
- › Taux de femmes cadres
- › Taux de femmes cadres dirigeants
- › Taux d'affaires en gestion déléguée ou préconisée
- › Gestion des sinistres : taux de satisfaits et de très satisfaits
- › Note sur 20 points sur des critères relationnels
- › Taux de personnes sensibilisées/formées en externe (clients ou non-clients) et en interne à des actions de prévention
- › Taux de formation au RGPD des nouveaux entrants (formations terminées et formations en cours)
- › Taux des actifs gérés selon des critères ESG
- › Taux d'évolution du nombre de contrats auto « petit rouleur »
- › Taux de collaborateurs formés au e-learning Lutte contre la corruption
- › Nombre d'accords d'entreprises conclus au titre de 2022
- › Nombre d'entreprises certifiées Top Employer
- › Index égalité salariale femmes-hommes
- › Programme relation proactif : nombre d'appels non mercantiles
- › Nombre de signatures électroniques en 2022
- › Plus de 1 million de visites annuelles plateforme retraite Ma Nouvelle Vie
- › Pourcentage de surface certifié sur l'immobilier
- › Nombre de stagiaires ayant suivi un module d'écoconduite au sein des Centres Centaure
- › Nombre de préventeurs du Groupe
- › Taux d'évolution des émissions carbone du Groupe
- › Total des émissions de gaz à effet de serre (scope 1, 2, 3 en TeqCO₂)
- › Nombre de kilomètres de déplacement (voiture, avion, train)
- › Consommations d'énergie (Électricité, Gaz, Fioul, Chaleur, Eau glacée)

Informations qualitatives (actions et résultats)

- › Programme Compétences, intégré au projet Profil et à la plateforme Talentsoft de gestion dynamique des compétences ouverte aux collaborateurs
- › Signature de l'accord sur la GPEC et la formation
- › Renouvellement de l'accord sur la mobilité interentreprises Groupe
- › Déploiement d'une plateforme groupe de promotion de la qualité de vie au travail
- › Présence au classement Universum 2022 des entreprises les plus attractives
- › Programme des actions menées dans le cadre de la semaine du handicap 2022
- › Développement d'outils d'aide à la vente pour chaque réseau
- › Lancement d'une nouvelle marque employeur : « Être là pour les autres, j'ai décidé d'en faire mon métier »
- › Accompagnement des sociétaires et clients lors des événements climatiques survenus en 2022
- › Dispositif de soutien psychologique pour les agriculteurs en difficulté
- › Déploiement général d'une campagne d'information sur le risque cyber dont une formation en e-learning à tous les collaborateurs
- › Programme transversal mis en place par le comité exécutif groupe pour s'assurer de la conformité de chaque entreprise aux différents aspects de la Protection des données personnelles
- › Publication en juillet 2022 du rapport annuel sur l'utilisation du montant de l'émission et les principaux impacts environnementaux des projets
- › Création d'un Climate Lab début 2022
- › Signature d'un partenariat fiscal avec l'administration fiscale